UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Le secteur informel au Burundi. Cas du commerce ambulant en Mairie de Bujumbura de 2013 – 2023

Irankunda, Claude ; Sous la direction de : Pr. Oscar TOYI

2024-04
UB, Faculté des lettres et sciences humaines
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/912

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE ET PATRIMOINE

LE SECTEUR INFORMEL AU BURUNDI.

CAS DU COMMERCE AMBULANT EN MAIRIE DE BUJUMBURA DE 2013 – 2023

Par :

Claude IRANKUNDA

Sous la direction de :

Pr. Oscar TOYI

Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du Diplôme de Master en Histoire et Patrimoine

Bujumbura, Mars 2024

MEMBRES DU JURY

Pr. Oscar TOYI : Faculté des Lettres et Sciences Humaines : Encadrant

Dr. Eric NDAYISABA : Faculté des Lettres et Sciences Humaines : Président du jury

Dr. Thomas NIYONGABO : Faculté des Lettres et Sciences Humaines : Secrétaire du jury

DEDICACE

A nos parents pour votre soutien moral et financière, pour nous avoir fait aimer l'école,

A nos frères et sœurs pour votre fraternité et collaboration intime,

A nos collègues promotionnels au Master d'Histoire et Patrimoine,

Nous dédions ce mémoire

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail de recherche de mémoire qui consacre le couronnement de notre parcours de formation académique et universitaire, nous aimerions saisir cette opportunité pour exprimer notre profonde gratitude aux personnes et institutions dont la contribution et le soutien ont été très précieux.

Nos remerciements les plus sincères vont particulièrement à notre Directeur, Pr. Oscar TOYI qui a accepté de diriger ce mémoire. Il a fait preuve d'une grande disponibilité à mon égard. Sa patience, son sens élevé d'écoute, ses commentaires lors de nos différents échanges ainsi que ses précieux conseils nous ont permis de tenir le cap et de mener à bon port la présente recherche.

Nous tenons à remercier en plus, tous les professeurs de la faculté des Lettres et Sciences Humaines plus particulièrement ceux du département d'Histoire et Patrimoine pour les connaissances qu'ils nous ont données et des encouragements qu'ils n'ont cessé de nous témoigner au cours de la formation de notre cursus universitaire.

D'autres personnes qui méritent aussi une mention spéciale et le témoignage de notre sentiment de reconnaissance sont entre autres, les membres du jury qui ont accepté de lire et d'évaluer ce travail. Nous remercions en fin Mme Gloriose NDABARUSHIMANA chargée de l'information au sein du ministère du commerce pour l'accueille chaleureuse qu'ils nous ont montré lors de la recherche. Toute personne qui a contribué moralement ou financièrement pour que ce travail soit bien réalisé. Qu'il trouve dans la finition de notre recherche de mémoire le fruit de sa rigueur scientifique et de sa généreuse humanité.

Claude IRANKUNDA

RESUME

Ce mémoire est une contribution à la compréhension des nouvelles dynamiques urbaines liées aux activités commerciales de rue en mairie de Bujumbura. Il s'intéresse à l'identification des enjeux et des motivations des acteurs qui sont impliqués directement ou indirectement dans les activités du commerce ambulant en mairie de Bujumbura. Compte tenu de la place importante qu'elles occupent dans la satisfaction des besoins de nombreuses familles urbaines, ces activités commerciales de rue font l'objet d'étude et d'analyse en vue de comprendre les dynamiques de résilience socio-économiques développées dans la ville de Bujumbura. Ce mémoire révèle que le commerce de rue, témoigne de l'absence d'une politique publique cohérente en faveur de petits commerces. Il est considéré comme défis pour la gestion urbaine auprès de la Mairie et du ministère ayant ses attributions le commerce. Les activités qui auraient pu contribuer au développement de la ville, ont plutôt provoqué les clivages entre la mairie de Bujumbura et les acteurs du commerce de rue. Les opérations de déguerpissement érigées en mode de régulation de l'espace urbain par les collectivités locales ne sont pas en mesure de résoudre le problème de l'occupation des rues par les acteurs de ce commerce. Ces derniers préfèrent rester dans la rue plutôt que de s'intégrer dans les marchés publics construits par la mairie de Bujumbura dont les frais de location coûtent relativement très cher.

Mots- clés: Informel, commerce ambulant, colportage, chômage, économie informel

ABSTRACT

This dissertation is a contribution to the understanding of urban dynamics linked to street commercial activities in Burundi and particularly in Bujumbura Town Hall. It is interested in identifying the issues and uncovering the motivations for doing so and the different actors who are involved directly or indirectly in the activities of street trading in Bujumbura Town Hall. Given the important place they occupy in many urban families, these street commercial activities are the subject of study and analysis with a view to understanding the socio-economic resilience dynamics developed in the city of Bujumbura. This thesis reveals that street trading testifies to the absence of a coherent public policy in favor of small businesses. It is considered a challenge for urban management near the Mayor of the city and the Minister of Commerce. The activities which could have contributed to the development of the city have instead provoked the divisions Between the Bujumbura Town Hall street trade players. The eviction operations constituted a problem of the occupation of the streets by the actors of this trade. The latter prefer to stay in the streets rather than going to the shopping centers built by the Bujumbura Town Hall whose rental costs are relatively very expensive.

Key words: Informal, street trading, hawking, unemployment and informal economy

TABLE DES MATIERES

MEMBRES DU JURY i
DEDICACE ii
REMERCIEMENTS iii
RESUME iv
ABSTRACT v
LISTE DES TABLEAUX ix
LISTE DES FIGURES x
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS xi
AVANT - PROPOS xii
0. INTRODUCTION GENERALE 1
0.1. Choix et intérêt du sujet 3
0.2. Délimitation spatio-temporelle 4
0.2.1. Délimitation spatiale 4
0.2.2. Délimitation temporelle 4
0.3. Objectifs de recherche 5
0.3.1. L'Objectif global 5
0.3.2. Les objectifs spécifiques 6
0.4. Problématique 6
0.6. Méthodologie de recherche 8
CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL, THEORIQUE ET METHODOROGIQUE DE RECHERCHE SUR LE SECTEUR INFORMEL 10
I. Première Section. Le cadre conceptuel : Définition des concepts 10
I.1. 1. Secteur informel 10
I.1.4. Le métier 14
I.1.5. Chômage 15
I.1.6. Marché du travail 16
I.1.7. Emploi 17
I.1.8. Economie informel 18
I.2. Deuxième section, Cadre théorique 20
I.2.1. Dynamique du changement social vu sous l'angle du processus de désencastrement de Polanyi 21
I.2.2. Le débrouillardise et les réseaux informels 22
I.2.3. Théorie sur l'économie et du bien-être social 23
I.2.4. La théorie de la dualité économique 25

I.2.5. La théorie de l'opportunité 25
I.3. Troisième section : Méthodes et techniques de recherche 25
I.3.1. Les méthodes 25
I.3.2. Méthode qualitative 26
I.3.3. Préenquête 27
I.3.4. Enquête par entretien semi - directif 27
I.3.5. Travail de terrain 28
I.3.6. Population d'enquête 28
I.4.Techniques d'enquêtes de recherche 29
CHAPITRE II : NAISSANCE ET DEVELOPPEMENT DU SECTEUR INFORMEL EN AFRIQUE 31
II.1. Origine du concept de secteur informel 31
II.1.1. Invention du concept secteur informel 32
II.1.2. L'adoption d'une définition globale du secteur informel 33
II.2. Emergence et évolution du commerce ambulant informel au Burundi 34
II.2.1. Evolution temporelle 34
II.2.2. Evolution spatiale 36
II.2.3. Emergence du commerce sous la période belge 38
II.3. Condition de pénétration et d'installation 38
II.3.1. De la législation commerciale 39
II.3.2. Le commerce ambulant et la loi à l'époque coloniale 39
II.4. Les acteurs dominants et lieux de commercialisation 44
II.4.1. La participation des femmes dans le commerce ambulant 44
II.4.2. La participation des hommes et jeunes garçons dans le commerce ambulant 45
II.4.3. Les Massaïs dans le commerce ambulant en mairie de Bujumbura 46
II.4.4. La place des entreprises de production dans le commerce ambulant 48
II.5. Lieux de commercialisation 50
II.5.1. Appropriation des espaces publics 50
II.5.2. Appropriation des espaces privés 51
II.6. Typologie des marchands ambulants 52
CHAPITRE III : ANALYSE DES DETERMINANTS DE L'INTEGRATION FORMEL DU COMMERCE AMBULANT. 54
III.1. Causes majeur du commerce ambulant en mairie de Bujumbura 54
III.1.1. Facteurs structurels 56
III.1.2. Impact de la croissance démographique sur l'emploi 56
III.1.3. Phénomène migratoire 57

III.2. Atouts et défis du commerce ambulant 59
III.2.1. Atouts socio – économique du commerce ambulant 59
III.2.2. Défis du commerce ambulant 60
III.3. Attitude des pouvoirs publics à l'égard du commerce ambulant 61
III.4. Insertion du commerce ambulant au sein du commerce en général : le rôle des cadres stratégiques intégrés 62
III.4.1. Redynamisation de la résilience comme solution 63
III.4.2. Gouvernance 65
III.4.3. Accès au financement 65
III.4.4. Stratégies locales de développement : coopératives 66
III.4.5. Extension de la protection sociale 66
CHAPITRE IV : ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS 69
IV. 1. Cas de TE 69
IV.2. Cas de NF 70
IV.3. Cas d'IC 71
IV.4. Cas de NE 72
IV.5. Cas de HC 73
IV.6. Les mobiles et perspectives du commerce ambulant 74
IV.6.1. Les conditions de vie 74
IV.6.2. Les perspectives 77
CONCLUSION GENERALE 81
BIBLIOGRAPHIE 83
ANNEXES A

LISTE DES TABLEAUX

Table 1 : Distinction terminologique de l'économie informel, secteur informel et emploi informel 20
Table 2 : permis de circulation et de commerces délivrés entre 1953 et 1955 41
Table 3 : nombre de permis de circulation par territoire en 1956 41
Table 4. Caractéristiques des PME recensées en mairie de Bujumbura 48

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : les composantes de l'économie informelle.....19

Figure 2: Essai de modélisation théorique de l'économie avec ses composantes formelles et informelles61

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

BIT : Bureau International du Travail

CIT : Conférence International du Travail

CIST : Conférence Internationale des Statisticiens du Travail

COTEBU : Complexe Textile de Bujumbura

Ibid : Ibidem

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

ISTEEBU : Institut de statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi

OBR : Office Burundais des Recettes

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

OCDE : Organisation Internationale d'Etude Economiques

OIT : Organisation Internationale du Travail

OP.CIT : Opère citato

PME : Petit et Moyenne Entreprise

PREALC : Programme Régional pour l'Emploi en Amérique Latine et aux Caraïbes

PAS : Politique d'Ajustement Structurel

SD : Sans Date

VBG : Violences Basées sur le Genre

AVANT- PROPOS

La réalisation de ce mémoire rentre dans le cadre de l'obtention du Diplôme de Master en Histoire et Patrimoine à l'université du Burundi. Ce mémoire : « l'informel au Burundi. Cas du commerce ambulant en mairie de Bujumbura de 2013 – 2023 » témoigne beaucoup plus sur une période décennale. Mais nous avons jeté un regard sur la passée c'est-à-dire avant la période délimitée. Car ce commerce ambulant est d'une période du Burundi traditionnel voire coloniale. Nous avons aussi abordé la période qui a suivi l'incendie du marché central. Car après cet incendie on a remarqué une augmentation des acteurs du commerce ambulant ce qui provoque un mouvement incessant jusqu'aujourd'hui.

Ce mémoire révèle que le commerce de rue, témoigne de l'absence d'une politique publique cohérente en faveur de petits commerces. Il est considéré comme défis pour la gestion urbaine auprès de la Mairie et du ministère ayant ses attributions le commerce. Nous avons montré à partir de la documentation, les théories qui montrent de la dualité entre le secteur formel et informel dans la société qui mène une condition de vie précaire. C'est aussi un sujet analysé au près des acteurs du commerce ambulant rencontrés au hasard dans l'exercice de leur métier. Malgré que ce commencé ambulant informel réponde à la résorption du chômage c'est-à-dire aux doubles défis socio – économique dans les ménages non négligeables, il est un métier qui subit par plusieurs difficultés aux acteurs de ce commerce car il n'est pas toléré par l'administration urbaine.

0. INTRODUCTION GENERALE

Le secteur informel occupe généralement une place très importante dans les économies des pays en développement et particulièrement au Burundi. Les acteurs évoluant dans ce secteur sont aussi bien des individus (marchands ambulants, ménages etc.) que des entreprises.[1] Les biens et services produits par ce secteur alimentent principalement les populations à faible revenus et rarement les gens dont le niveau de vie est supérieur. Il s'agit également d'un secteur créateur d'emploi, en particulier d'emplois nécessitant de la main d'œuvre non qualifiée. Le secteur informel au Burundi contribue ainsi de manière très significative à la survie des populations urbaines non salariées. L'une des caractéristiques essentielles de ce secteur demeure l'absence de réglementation et la non-conformité à l'obligation fiscale. Ces deux éléments sont régulièrement invoqués pour distinguer le secteur informel du secteur formel.

L'économie burundaise, comme beaucoup d'économies de l'Afrique orientale, est dominée par le secteur informel. A travers celui-ci, se découvrent l'esprit entrepreneurial, les talents et l'ingéniosité de la majeure partie de la population. Ce secteur, véritable mécanisme de résilience face aux multiples chocs socio-économiques, joue le rôle de remède de l'entrepreneuriat pour les acteurs burundais travaillant dans ce secteur.

Le commerce ambulant ou informel, est une notion historique qui est connu depuis le Burundi traditionnel. Il y avait jadis des « Abayangayanga » c'est - à dire « vendeurs en détail » ces derniers vendaient des objets fabriqués (houes, bracelets de cuivre, perles, anneaux de fibre tressées et parfois du poisson) sous forme de jeux de l'échange commerciale. Chaque famille du Burundi ne pouvait produire la totalité des biens dont elle avait besoin pour sa consommation d'où il était alors nécessaire de recourir à cette forme d'échanges de marchandises. Le premier type de l'échange se réalisait sous une forme des cadeaux mutuels de vivre appelé « ingemu.»

A la fin du XIXe siècle, les marchés étaient organisés et pouvaient dépendre alors d'un lignage local, qui y prélevait des taxes. Selon Firmin Kinigi *« A l'origine, la création des marches fut attribuée aux marchands arabes qui introduisent « Amaguliro » ou « Isoko » qui dérive de souk. Ces marchés étaient relativement nombreux sur le pourtour du lac Tanganyika.»*[2]. Dans ce cas nous entendons que le commerce était au départ dominé beaucoup plus par les étrangers installés dans le centre de négoce.

[1]. DIAGNE .Y, et THIAW .K, (2008), Informal and taxe compliance in Senegal, direction de prévision et des études économiques

[2]. KINIGI. F, (1980), Le commerce chez les anciens Barundi, dans culture et société, revue de civilisation burundaise, vol .III, PP.165- 175

La manière dont les commerçants ambulants actuels exerce ce métier, pourrait être semblable à celui des Abayangayanga du Burundi traditionnel sauf que ceux d'aujourd'hui visent de l'argent dans la vente de leurs produits. Ici nous voulons donc comprendre les dynamiques et les motivations du commerce ambulant au Burundi. Il est un métier exercé par la population burundaise depuis le Burundi traditionnel dans le but de satisfaire les besoins essentiels.

Hormis l'introduction et la conclusion générale, ce travail comprend quatre parties :

Le premier chapitre parle du cadre conceptuel, théorique et méthodologique de recherche sur le secteur informel. Dans la première section du cadre conceptuel, nous avons élucidé les concepts – clés de l'étude dans le contexte de notre recherche. Dans la seconde section intitulé cadre théorique, nous empruntons la pensée de Polanyi, sur les analyses faites concernant les dynamiques du changement social face à l'accumulation capitaliste et le processus de développement. Nous avons ensuite parlé de la théorie sur l'économie et du bien-être social, de la théorie de la dualité économique et enfin de la théorie de l'opportunité.

Le deuxième chapitre est axé sur la naissance et le développement du secteur informel au Burundi. Nous avons relevé l'évolution du secteur informel dit commerce ambulant depuis la période coloniale jusqu'aujourd'hui. Le présent chapitre explique comment le mot « secteur informel » a été reconnu au niveau international par l'OIT. Ensuite nous avons relevé les acteurs dominants dans ce secteur. Nous avons montré comment les femmes travaillent comme les hommes dans ce commerce ambulatoire. Le travail de la femme ne se limite pas aux seuls travaux domestiques. La division sexuelle du travail issue de la société traditionnelle n'a actuellement que peu d'influence sur la répartition des tâches, dans la famille et en dehors de celle-ci. La situation de la femme change donc de temps en temps selon la société mais aussi selon les conditions de vie auxquelles elle est confrontée.

Le troisième chapitre parle des Causes, des atouts et des défis en matière du commerce ambulant. Nous avons axé notre analyser sous l'angle socio-politique. Au niveau social, l'analyse est centrée sur les aspects qui justifient l'existence du commerce ambulant en mairie de Bujumbura. Puis, nous avons identifié l'apport et les défis du secteur informel dit commerce ambulant pour des acteurs vivant de ce dernier. Au niveau politique, l'analyse est centrée sur l'attitude des autorités municipales face aux acteurs qui exercent le commerce ambulant en Mairie de Bujumbura. Il porte aussi sur la transition du commerce ambulant au sein du commerce en général : le rôle des cadres stratégiques intégrés comme le rôle du gouvernement, l'accès au financement, stratégies locales de développement

C'est – à dire la coopérative, extension de la protection sociale ainsi que la dispense des matricules serait le moyen de formaliser ce commerce informel. C'est à partir de ce chapitre que nous avons relevé les stratégies intégrées qui pourraient formaliser le secteur informel. Le quatrième qui est le dernier chapitre porte sur l'analyse et interprétation des données de recherche. Celui- ci est centré sur la collecte et l'interprétation des données trouvées sur terrain. Il donne le résultat de notre problématique en identifiant les mobiles qui poussent ces acteurs du commerce informel à s'investir dans ledit commerce.

0.1. Choix et intérêt du sujet

Selon A. Léon « *l'élaboration d'un projet suppose tout d'abord un intérêt réel du thème qu'on se propose à explorer.»*[3] Ce dernier nous a poussé à formuler notre sujet de travail de recherche ainsi « Le secteur informel au Burundi : cas du commerce ambulant en Mairie de Bujumbura de 2013 - 2023».

La situation du chômage fait du secteur informel un thème majeur d'investigation et d'analyse. L'informel dont d'aucuns doutent jusqu'à nos jours des capacités ou qualités développantes justifiera à travers cette étude, sa vraie place et son vrai rôle dans la survie quotidienne des acteurs travaillant dans ce secteur.

L'ampleur prise par l'économie informelle au Burundi en générale et dans la mairie de Bujumbura en particulier ne nous a pas laissé indifférent. Cette analyse présente sa modeste contribution à l'explication et à la compréhension actuelle de ce phénomène socioéconomique qui met en exergue les stratégies de résilience mise en œuvre par les ménages à revenus modestes. Dans ce commerce ambulatoire nous rencontrons souvent les femmes qui exercent ce métier qui nécessite de la force physique et la persévérance (transport des vivres et circulation dans la rue). Ces derniers montrent que les conditions d'existence liées au marché ont amené la femme à rompre avec toute sorte de tabous qui handicapaient son évolution socio-économique. En partant notre choix sur le sujet, nous avons été intéressé par la manière dont ce métier fait vivre la majorité de la population urbaine, salariée et non salariée en quête d'autonomisation financière des ménages vivant avec des revenus précaires. Pour ce qui est de l'intérêt scientifique, il y a lieu de confirmer que tout chercheur qui s'intéressera sur la question du commerce ambulant, pourra consulter notre travail.

[3]. Léon. A, (1977), Manuel de psychopédagogique expérimentale, paris, PUF

0.2. Délimitation spatio-temporelle

Tout travail scientifique doit avoir toujours des limites (spatiales et temporelles), c'est pourquoi, nous avons pris soin de circonscrire aussi le nôtre dans le temps et dans l'espace. Car le monde de vie quotidienne est structuré dans l'espace et dans le temps.

0.2.1. Délimitation spatiale

La délimitation spatiale renvoie au cadrage géographique de la recherche. Il s'agit, en clair de dire dans quel espace géographique la recherche est menée. Du point de vue spatial notre travail concerne essentiellement « Le secteur informel au Burundi : cas du commerce ambulant en mairie de Bujumbura de 2013 - 2023 ». L'aspect acquis de la sphère d'étude s'inscrit bien dans cette perspective par un cadre territorial requis.

Nous avons choisi la ville de Bujumbura comme espace de notre travail pour des raisons justifiées. D'abord, elle est notre milieu résidentiel. Donc, la documentation et la collecte des données à travers les enquêtes semblent relativement moins pénible. Cette ville est en outre la capitale économique. Dans cette optique elle attire beaucoup des populations urbaines (riches et pauvres) à s'investir dans le domaine commercial pour satisfaire leurs besoins. L'informel risque de dominer alors le métier de commerce en mairie de Bujumbura du fait que les acteurs dudit commerce échappent à toutes les exigences liées à la législation fiscale. Cette situation nous a motivé à choisir ce terrain car il est riche en matière des données relatives à notre sujet. Comme le terrain est vaste nous avons pris en considération les deux communes « Mukaza et Ntahangwa » pour que les donnees soient relativement faciles d'accès.

0.2.2. Délimitation temporelle

La délimitation chronologique ou temporelle, consiste à préciser la période pendant laquelle le travail est mené. Le professeur TCHIMANGA note que *« délimiter son sujet, c'est définir ce que l'on retient, mais aussi écarter un certain nombre de problèmes »*.[4]

L'aspect temporaire nous est difficile de préciser avec exactitude, l'année du début exact d'apparition du commerce ambulant ou informel dans la ville de Bujumbura reste imprécise. L'historien que je suis, cherche à réfléchir sur l'évolution des modes d'adaptation aux échanges sous forme commerciaux depuis le Burundi ancien jusqu'aujourd'hui. Il s'intéresse aussi sur comment une économie agraire a été transformée en économie de marché. Toutefois, notre étude couvre les deux

[4]. TCHIMANGA, W.T, (1964), enseignement en république du Zaïre, Guide pédagogique, Congo zaïre, URED

grandes périodes importantes et plus significatives, celle de 2013 et 2023. En 2013, au Burundi le marché central de Bujumbura a été incendié et le dynamisme de commerce de rue et de l'ex- marché centrale se voit occuper par les femmes commerçantes. D'autres sites de la mairie de Bujumbura se sont appropriés aussi par le commerce de rue. Sur le plan international, ce fut la même année que le conseil d'administration du BIT a décidé d'inscrire l'ordre du jour de la 103e session de la conférence international du travail (CIT), une question normative sur la nécessité de faciliter la transition de l'économie informelle à l'économie formelle, en vue de l'élaborer d'une recommandation. 2023, marque la suppression de certaines activités du commerce ambulant en mairie de Bujumbura comme les grilleuses de maïs à la rue et d'autres produits commerciaux, surtout les vendeurs (ses) en face de l'ex-marché central. Mais cette politique n'avait pas été mise en application car on observe en plein jour les femmes actrices de ce commerce dans plusieurs quartiers de la Mairie de Bujumbura. C'est dans cette perspective que nous avons pris l'année 2023 comme borne supérieure. Notre étude ira évidement d'une période de dix années consécutives de 2013 à 2023. Nous essayerons d'approfondir nos recherches sur cette étude lors de nos enquêtes et documentation différentes.

0.3. Objectifs de recherche

Dans une acception usuelle, la recherche se définit comme l'action de chercher à découvrir quelque chose, à parvenir à une connaissance nouvelle. Autrement dit, toute collecte de données, d'informations et de faits pour l'avancement du savoir peuvent être des activités de recherche. La finalité de toute recherche est de permettre de comprendre le monde et de concevoir de nouvelles idées et leurs applications , d'en faire l'essai et de les prouver, comme l'explique D. Bruno dans la manuel des sciences sociales de NOUR EL HOUDA en définissant la recherche comme : *«est un exercice systématique et méthodique portant sur l'étude d'un problème ou d'une question et mettant en cause des faits qui doivent être vérifiables en vue d'atteindre une fin : la résolution d'un problème ou la réponse à une question ou d'une hypothèse préalable, la recherche exige ipso facto un travail d'interprétation».*[5] A ce fait, nous avons essayé d'identifier deux types d'objectifs notamment : objectif global et objectifs spécifiques.

0.3.1. L'Objectif global

Notre objectif global consiste à étudier les principales contraintes que confrontent les acteurs du commerce ambulant, sans oublier l'apport non négligeable à la population ayant un revenu précaire en Mairie de Bujumbura.

[5] . NOUR EL HOUDA, (2020) Techniques de recherche, Université Frères Mentouri - Constantine

0.3.2. Les objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques ce sont ceux qui nous permettent d'appréhender le sujet dans son aspect multidimensionnel en vue de répondre à nos objectifs. En abordant cette recherche, nous poursuivons plusieurs objectifs spécifiques que nous avons finalement résumés en quelques points.

Le premier objectif est une contribution à la clarification des notions de commerce ambulant l'informel. Elle s'appuie sur une revue des écrits (articles, ouvrages, thèses et mémoires) provenant de la riche littérature consacrée à ces notions et sur des observations personnelles. L'activité commerciale dans l'espace urbain « Mairie de Bujumbura » revêt deux formes. Certains acteurs qui exercent cette activité sont désignés sous le vocable « sédentaires » c'est-à-dire formel tandis que d'autres sont considérés comme des marchands ambulants « nomades » c'est-à-dire informel. Pourtant, les concernés ont leurs propres représentations et perceptions à travers leur rapport à l'espace et le temps au sein de la ville. L'analyse de la terminologie qu'ils utilisent permettrait d'expliquer leurs logiques d'appropriation de l'espace urbain.

Le deuxième objectif est de Comprendre les attentes et les perceptions des acteurs de commerce ambulant dans le tissu de développement socio-économique d'une part, et suggérer aux autorités de maintenir le potentiel de création d'emplois du secteur informel d'autre part.

Le troisième qui est le dernier objectif est de montrer le rôle de la femme dans l'économie informelles à travers le commerce ambulant généralement au Burundi et plus particulièrement en mairie de Bujumbura. Ces dernières apparaissent en grande majorité dans la rue plus que les hommes. Parmi celles que nous avons interviewées il y a des filles mères et des autres qui sont mariées.

0.4. Problématique

Selon Quivy. R et Van Campenhoudt, L, la problématique : est « *l'approche théorique que l'on décide d'adopter pour traiter le problème posé par la question de départ* ».[6] La problématique est en générale le thème de recherche ou question de recherche. Elle est le fil conducteur de l'argumentation qui permet d'induire chez le correcteur ou (l'auditeur), le sentiment d'une logique argumentative convaincante dans un champ de réflexion déterminé et clairement délimité. Elle nécessite un effort de construction d'agitation, d'idées, de pensées de théories sur ce que fait le problème dans un sujet.

[6]. Quivy, R & Van Campenhoudt. L, (1995), Manuel de recherche en sciences sociales ,4e edition.Dunod

A travers les stratégies globales du développement du Burundi., il y a lieu de remarquer que l'administration n'a pas encore définit clairement le rôle que joue le secteur informel et adopte une politique publique cohérente qui régit ce commerce informel. Celui –ci n'a jamais été pris en considération comme un domaine pouvant relever le niveau de développement économique, sociale et pourrait aussi contribuer au budget de l'Etat en passant par les taxes. Le taux des personnes travaillant dans le commerce ambulant informel ne cesse pas d'augmenter de temps en temps. Ces derniers nous amènent à se poser les questions suivantes :

Qu'est-ce qui pousse la population urbaine à s'investir dans le commerce ambulant dit informel ?

Le commerce ambulant informel permet –il la résorption du chômage et supplément des revenus aux acteurs travaillant dans ce secteur?

D'autres questions complémentaires qui peuvent nous aider à mieux comprendre le sujet sont donc les suivantes :

- Quels sont les défis que rencontrent les commerçants ambulants informels dans la mairie de Bujumbura ?

- Quels sont les impacts économiques et sociaux du commerce ambulant informel sur la société de la mairie de Bujumbura ?

- Comment la règlementation du commerce ambulant « informel » pourrait-elle appliquée en mairie de Bujumbura ?

- Comment les commerçants ambulants gèrent-ils les risques liés à leur activité ?

0.5. Hypothèse de recherche

Ce travail ne peut être considéré comme une véritable recherche s'il ne se structure pas au tour d'une ou plusieurs hypothèse compte tenu que ces dernières procurent à la recherche un fil conducteur. Étymologiquement, le mot hypothèse vient du grec hypothesis : Le préfixe « hypo » signifie « inférieur », « manque ». Le suffixe « thesis » ou « thèse » désigne une « opinion », une « affirmation ».

Le sens actuel du mot hypothèse demeure assez proche de son origine étymologique : il désigne « moins » qu'une « opinion » ou une « affirmation ».[7] Dans cette même opinion, GRAWITZ.M définit

[7] GREVISSE Y. R, (2017), guide de rédaction et de présentation d'un travail universitaire en psychologie, universitaire en psychologie sainte croix de Mulo

l'hypothèse comme : « *une proposition des réponses aux questions dans la problématique, elle est aussi une affirmation ou infirmation provisoire concernant la relation entre deux ou plusieurs variables* ».[8] Dans cette optique, nous proposons les réponses provisoires ci-dessous selon lesquelles :

H1: Le commerce ambulant informel servirait comme un cadre de résilience socio-économique vis-à-vis du double défi lié au chômage et à la pauvreté en mairie de Bujumbura.

H2: Le commerce ambulant informel contribuerait aux acteurs la résorption de leurs problèmes socio-économiques et à la réalisation des autres projets formels après avoir sorti le commerce de rue.

0.6. Méthodologie de recherche

Tout d'abord sur le plan méthodologique, nous avons d'abord fait la lecture des écrits dans la bibliothèque centrale de Bujumbura, les différents ouvrages qui traitent sur les questions proches des activités commerciales informelles. Pour expliquer le développement du secteur informel dans les sociétés africaines dans le « défis de l'économie informelle ». Des ouvrages généraux, des mémoires, articles et revues ont été consultés pour enrichir les données de nos recherches. Cette revue de la littérature révèle une inflexion progressive des thématiques de la recherche. Nous avons aussi utilisé les sources orales au près des acteurs du commerce ambulant. Malgré ces limites, les résultats de la recherche sur Google sont intéressants, car ils montrent des points de convergence et de divergence qui sont cohérents avec des informations en provenance d'autres sources.

Au niveau de l'approche méthodologique, Nous avons mobilisé la collecte des données qualitative. Cette dernière a été adressée aux femmes, hommes, jeunes garçons et filles – mères exerçant le commerce ambulant en mairie de Bujumbura. Un certain nombre de critère dans nos interviews a été privilégié, notamment le nom, la province d'origine, le niveau d'étude, la résidence actuelle, l'Etat matrimonial, l'occupation d'avant, l'occupation actuelle, leurs perceptions par rapport à l'activité commerciale de rue, le revenu et son affectation, les motivations qui les encouragent à investir dans le commerce de rue, les difficultés rencontrées dans cette activité commerciale. Deux communes ont été prises en considération dans nos enquêtes à savoir Mukaza et Ntahangwa. L'espace était très vaste mais nous avons essayé d'enquêter tant mal des quartiers qu'abritent les deux communes. Les acteurs et les produits vendus étaient les mêmes, sauf que les motivations pourraient être différentes, mais le point commun tourne sur la vie précaire que mène ces acteurs du commerce ambulant.

[8]. GRAWITZ.M, (1971), Méthode des sciences sociales, Ed. Dalloz

Au niveau iconographique, Nous avons au cours de nos enquêtes pris des photos illustrant des activités commerciales dans les différents quartiers de la mairie de Bujumbura, délimité comme notre zone d'étude. Elle permet de collecter des informations relatives à l'appropriation des espaces urbains. Théramsé Paulais dit ceci : *« la photo ne doit pas servir uniquement d'illustration, elle constitue un matériau pertinent de recherche dans les études urbaines »*[9]. Les photos utilisées dans notre travail de recherche ont été prises par l'auteur et d'autres sont tirées sur Google chrome. La photographie présente beaucoup d'informations en matière de transmettre l'enseignement. A propos de cette opinion Mamadou KHOUMA dit ceci : *« la photographie est une source d'informations majeurs, à la condition de bien l'insérer dans la démonstration avec toute la rigueur critique sur les conditions de prise de vue et sur les présupposés qui en commandent la réalisation ».* [10] Dans tous les cas, la photographie peut s'avérer une méthode de recherche efficace qui permet d'analyser les formes et les logiques d'appropriation l'espace urbain et les catégories des acteurs impliqués. Toutefois, l'essentiel réside dans le fait que le chercheur doit prendre conscience que le choix des réalités qu'il décide de photographier pourrait affecter son objectivité.

[9]. PAULAIS, T, (1998), « Le marché dans la ville de l'Afrique noire » les annales de la recherche urbain, [en ligne] disponible sur http://www.anales de recherche urbaine.fr

[10]. MAMADOU, K, (2017), Commerce et gestion de l'espace urbain, à DAKAR, En jeux, logiques et stratégies des acteurs, thèse, université de Normandie [en ligne]

CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL, THEORIQUE ET METHODOROGIQUE DE RECHERCHE SUR LE SECTEUR INFORMEL

Dans le présent chapitre, nous allons aborder les généralités de notre étude. Ces dernières porteront sur les définitions des concepts et la théorie explicative de la question de l'économie informelle. Nous allons présenter aussi les méthodologies de recherche qui a guidé notre étude

I. Première Section. Le cadre conceptuel : Définition des concepts

Un cadre conceptuel dans une étude, sert à clarifier les concepts aux considérations desquels ils sont entendus. Dans cette étape, la conceptualisation va au-delà des simples définitions de concepts sur lesquels s'articule l'étude. Elle constitue une abstraction qui, au fil d'étude, permet au chercheur de réaliser un atterrissage empirique ou idéal type.[11]A cet égard, cette section présente des concepts systémiques.

I.1. 1. Secteur informel

Une très abondante littérature existe de nos jours au sujet du secteur informel. La majorité des grandes théories touchant l'informel ont été élaborés en Amérique latine tandis que la plus part des études de terrain ont eu lieu en Afrique. Du radical « forme » et du préfix « in », le secteur informel peut être traduit mot en mot comme le secteur « dénué de forme ». Cette absence de forme pourrait être imputable à une difficulté d'appréhension de ce monde marqué par une grande hétérogénéité tant des acteurs, des activités que des relations avec les institutions.

Les définitions proposées évoluent dans le temps mais aussi varie de théorie en théorie ou d'auteur en auteur. En 1972, le rapport du Kenya BIT, comme le PREALC en Amérique latine proposait trois critères pour segmenter le secteur informel et formel que sont : « la taille (généralement l'ensemble des unités de moins de onze actif, parfois moins de six), mode de production et le troisième critère qui fait référence à l'application ou non de la loi ».[12]

Ainsi, Le secteur informel au Burundi est une représentation d'activités économiques difficile à définir. Il se définit davantage par ses manifestations et ses causes que par un concept précis donc dans ce contexte. Selon ISTEBU, se définit par opposition au secteur formel .Il ressemble toutes les activités économiques de production et ou de vente qui ne sont pas officielles.[13]

[11]. QUIVY, R et COMPENHOUDT, L.V, Op.cit

[12]. LAUTIER .B, CLAUDE, M et ali, (1991), L'Etat et l'informel, Edition L'Harmattan

[13]. ISTEBU, enquête secteur informel rapport d'analyse, Bujumbura janvier 2007

Pour définir si une activité économique est informelle, différents critères peuvent être utilisés :- y a – t-il un enregistrement dans les registres administratifs ?, une comptabilité est –elle tenue ?des impôts sont – ils payés ?- les salariés sont – ils déclarés ? Ces derniers nous permettent à identifier la forme de commerce s'agit- il parmi les différents types de commerce reconnu sans se référer sur la branche de l'activité. A ce niveau plusieurs classifications des activités informelles ont été fournies par différents auteurs.

Ainsi, par exemple, Anne de Lattre distingue trois catégories principales : les artisans ruraux, les artisans urbains et les prestations de service de toute nature[14]. Il nous parait important de souligner qu'aucune définition n'a rencontré l'unanimité des auteurs sur l'informalité de ces activités économiques hétérogènes. De même, eu égard à la multiplicité des caractéristiques de ce secteur informel, il est peu probable qu'une activité les collectionne toutes à la fois.

Quant au degré d'officialité de l'activité, il existe des activités pratiquées au grand jour (le secteur informel localisé selon J.CHARMES comme par exemple : garage, atelier, bistrots, etc.) et les activités clandestines ou nuisibles (le secteur informel non localisé : prostitution, vente des produits interdits comme par exemple Kanyanga, « Opium » Urumogi, etc.

Dans la littérature : le secteur informel est aussi identifié sous plusieurs appellations ou synonymes soit de « l'économie informelle », « activité informelle » ou « secteur non structuré » selon les différents auteurs et ces différents concepts représentent sensiblement les mêmes réalités. Malgré ces synonymes, dans le but de faciliter l'écriture, nous avons utilisé « économie informelle » et « secteur informel ».

I.1.2. Commerce ambulant

Le commerce est une activité qui renvoi à des réalités complexes, tout autant économique, financières, règlementaires, sociales, technologiques que spéciales. En cela, son étude requiert toute l'attention des historiens qui contribuent en matière sociales. Ces derniers sont à la demande de la société dont les commerçants sont des composantes. Dans les villes, les activités commerciales participent activement à la vie urbaine. Elles répondent à des besoins exprimés par les populations, soit en

[14]. ANNE DE LATTRE, (1990), « La petite entreprise et le développement du sahel », L'observation de l'OCDE, n° 163, paris

l'exerçant professionnellement ou occasionnellement, soit en y accèdent comme consommateurs des produits et de services.

A Bujumbura, les activités commerciales revêtent des formes très diverses dont l'une dénommée « informel ». L'informel a ses propres formes et les marchands, ont leurs propres représentations de l'activité qu'ils exercent.

Le métier du commerce ambulant est une activité productive comme d'autres par le fait qu'il permet à celui qu'il exerce de satisfaire ses besoins notamment ceux de premier nécessité commerce existe à travers le monde et la société a une représentation pour cette activité. L'expression « commerce ambulant » est composée de deux termes qu'il faut analyser respectivement pour comprendre leur sens.

Le mot « commerce »vient du mot latin « commercium » qui veut dire « achat et vente de marchandises, de denrées ou d'espèces ».[15] En plus, le mot ambulant vient du latin aussi, «ambulant » «qui veut dire, celui qui n'a pas de résidence fixe ».[16] Ceux qui font le commerce ambulant ne disposent d'endroit fixe. Ils se déplacent eux-mêmes de place en place pour chercher un acheteur éventuel de leurs produits. Ce genre de commerce est dénommé colportage. *Est donc ambulant ,le commerce de toutes denrées ,marchandises ou objets généralement quelconque ,effectué par la vente ou offre de vente à l'acheteur soit de porte à porte ou de place en place, soit sur la voie publique ou sur les marchés publics .*[17] C'est une activité d'une envergure remarquable, surtout dans la municipalité de Bujumbura. Ils sont présentés dans tous les coins de la capitale ; devant les magasins, les bureaux, les stations d'essence, les librairies, les alimentations, au parking, etc. Les uns transportent sur leurs têtes des paniers des fruits (avocats, oranges, mangues, ananas et des bananes murs) ou des légumes (ognons, concombre, céleris, feuilles des maniocs, aubergines, etc.), les autres sous leurs bras ou dans leurs mains, des habits, des chaussures, des bracelets, des savons, des objets d'arts ou d'autres articles. Ils déambulent à pied d'un endroit à un autre. Ils n'ont pas peur du soleil ardent ni d'une pluie saillante. Le cas échéant, ils traversent les rues en kamikaze sans se soucier des

[15] .La rousse de poche

[16]. op.cit

[17]. Bellon. E et Delafosse .P, (1970) codes et lois du Burundi, Législation économique, Ministère de la justice, Bujumbura

voitures qui risquent de les écraser. La plupart du temps, ils ne se pressent pas, ils marchent lentement calmement, essayent de repérer les clients potentiels.

Quand ils reçoivent un client ils marchent patiemment, baissent les enchères jusqu'à ce que le prix définitif permette de dégager ne fusse qu'un petit bénéfice. S'ils parviennent, l'article est vendu mais dans le cas contraire, Le marchand poursuit son chemin.

Il continue son va- et - vient jusqu'à la couchée du soleil comme d'autres types d'activités commerciales ou économique, le commerce amblant est un phénomène non récent au Burundi comme l'explique Ndayirukiye. En ces termes : « *Depuis 1958, des mesures furent prises pour accélérer et favoriser l'installation des commerçants dans les centres commerciaux* ».[18] Ce fut notamment la décision de démocratiser le commerce, d'éduquer les petits commerçants à se familiariser les pratiques commerciales. Le commerce ambulant a donc évolué entant que type de commerce qui s'est développé comme moyen des individus de satisfaire leurs besoins.

Le commerce est un thème abordé par plusieurs disciplines des sciences sociales. Mais les approches sont différentes selon les disciplines.[19] Dans cette optique, si la sociologie l'aborde en privilégiant, par exemple, les habitudes des consommateurs, les économistes quant à eux, mettent l'accent sur les données quantitatives, notamment les résultats économiques. L'historien quant à lui met l'accent sur l'évolution spatiale et temporelle de ce secteur, c'est-à-dire comment les gens passent par l'économie agraire vers le commerce à distance, il s'agit de penser aux causes et aux incidences liées à ce secteur. Il pourrait aussi s'intéresser aux mécanismes de la production, l'évolution des prix, les logiques sociales dans le développement. On peut aussi comprendre les faits économiques dans le sens historique, etc. Plusieurs disciplines peuvent intéressées l'historien à penser sur les thématiques liés à l'histoire économique ou commerciale. Nous citons par exemples : histoire économique, problématique et théorie du développement, économie politique, évolution des mondes urbains en Afrique, civilisations matérielles au Burundi, initiation à l'économie, etc. Le commerce était parmi les mobiles qui ont guidé la colonisation lors de la pénétration. Les mobiles économiques occupaient une place de choix. Pour les milieux coloniaux la conquête d'une colonie équivalait à une conquête d'une espace commerciale. De ce fait, chaque puissance chercha à s'en approprier le plus de colonie.

[18]. NDAYIRUKIYE, S. (2002), Bujumbura centaine (1897 – 1997) croissance et défis, paris : Le Harmattan

[19] MAMADOU, K, (2017), op.cit

I.1.3. Colportage

Le terme « colportage » est l'action de colporter, métier du colporteur, remonte en 1723, mais c'est dès le début du 16e siècle que seraient fixé en français les termes « colporteur »(1533) et « colporter »(1539). Est donc étymologiquement « comportare » : « assembler, porter en un même lieu », le moyen français colporter, porter à col « porter sur les épaules, au tour du cou ».[20]Le colporteur est un marchand ambulant qui vend ses marchandises de porte en porte afin que les clients achètent leurs marchandises. Pourquoi ne pas traduire simplement le mexicain « ambulantaje » par le français « colportage » puisque dans les deux cas les définitions des dictionnaires semblent s'accorder pour en faire l'activité du vendeur ou marchand ambulant pour justifier qu'on recoure à l'innovation lexicale. Le colportage est la distribution sur voie publique ou dans tout autre lieu public ou privé, d'écrits de toute nature ou d'image : livres brochures, journaux, gravures, photographies, cartes postales illustrées. Le colportage occasionnel par exemple la distribution d'écrits électoraux de tracts à l'occasion d'une manifestation, n'est pas soumise à déclaration.

I.1.4. Le métier

Le métier peut signifier l'emploi ou le travail rémunéré ou non qui se déroule soit en dehors de la famille ou en famille. Le métier est donc un travail reconnu par la société et dont on peut tirer des moyens d'existence personnelle ou sociale.

Selon Birou, le métier est dérivé de fonction et de profession. Vient du mot latin « Ministerium »qui signifie « service, fonction [21]».beaucoup d'autre auteurs ont défini le métier en le situant sur le plan sociologique puisque le métier est un fait social de production. Autre fois dans le monde artisanal de production le métier correspondait à un ensemble de savoir-faire pratique pour réaliser un œuvre ou un produit fini.

Aujourd'hui, il requiert savoir-faire technique spécialisé .il peut être spécifique d'une profession collective (Mineur, Vache) ou servir dans diverse professions collectives (mécaniciens, plombier).Donc le métier résulte de la division sociale du travail dans les conditions historiques données car les hommes établissent entre eux des rapports qui sont les fondements de la production sociale.

[20]. Version électronique créée par François gannaz –http : www.littre.org-licencecreative Commons attribution

[21]. BIROU .A, (1996), vocabulaires pratiques des sciences sociales, Paris : Edition ouvrière

Le métier est pour cela variable selon le sexe. Selon Birou le (poste) est l'activité de chaque travailleur se définissant de moins en moins par eux-mêmes, par rapport à ceux des autres membres de l'équipe de l'atelier et de l'établissement. L'activité spécifique de chaque travailleur se juge par la fonction de celui-ci dans l'ensemble d'un système productif [22].Le métier est donc crée par les individus dans le cadre des rapports sociaux de production donnée en vue de satisfaire leurs besoins dans une société qui est aujourd'hui inégalitaire.

Birou n'est pas le seul à écrire sur le métier. D'autres parlent du métier et leurs point commun réside dans le fait que leurs propos sont dirigés dans le contexte de la division sociale du travail entre les sexes. Voyons par exemple ces idées de Marouani : « Les métiers du féminin sont des métiers qui érigent la féminité en qualité professionnelle. Leur étude présente de ce fait un double métier ; d'une part, elle permet de révéler des formes spécifiques de domination dissimilée et légitime par opposition masculin féminin, d'autre part, elle conduit à élargir la représentation rationnelle de l'activité professionnelle révélant une forme de compétence non réductible un savoir transmissible à travers un apprentissage formelle (…). »[23] Nous en déduisons donc que les métiers ont changé de signification selon les sexes. Les métiers réservés aux femmes suite à la division sexuelle du travail social, la femme actuelle peut exercer le même métier que l'homme et les hommes ont fait des métiers réservés aux femmes. En dépit des contraintes sociales qui privent la femme à se lancer dans la profession, la femme est obligée de travailler pour satisfaire ses besoins.

I.1.5. Chômage

Le concept « chômage » est étymologiquement du latin « caumare », se reposer pendant la chaleur, venant du grec « Kauma », chaleur brûlante.

Le chômage est la situation d'une personne qui souhaitant travailler et ayant la capacité de le faire (âge notamment), se trouve sans emploi malgré ses recherches.

L'absence d'emploi peut résulter d'une entrée dans la vie active, du désir de retrouver un emploi après une période d'inactivité, d'un licenciement, d'une dimension volontaire ou d'un désir de changer d'activité.

Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active c'est-à-dire ensemble des individus exerçant ou déclarant chercher à exercer une activité rémunérée. Le chômage

[22]. ibid

[23]. MAROUANI, M, (2003), Travail et emploi des femmes, paris, La découverte

au sens du BIT : « actifs inoccupés »comprennent toutes les personnes ayant atteint l'âge de 15ans, qui au cours de période de référence étaient à la fois : « sans travail », c'est –à- dire n'étaient pourvues ni d'emploi salariée, ni d'emploi non- salarié ».[24]

Le concept chômage se présente sous diverses formes au regard de ses facteurs producteurs, nous citons :

Le chômage naturel(ou frictionnel) : selon Paul Antony Samuelson définit le chômage frictionnel comme celui qui résulte des mouvements incessants des personnes entre les régions et les emplois passant souvent d'un emploi à un autre ,soit pour trouver mieux soit après avoir obtenu un diplôme, soit encore pour avoir changé de ville[25]. Ce chômage est lié au délai d'ajustement de main d'œuvre d'un emploi à un autre. Ce type de chômage est considéré comme le chômage involontaire.

Le chômage conjoncturel : certains auteurs l'appellent chômage cyclique ou encore Keynésien. Il correspond à un ralentissement de l'activité économique provoquant une réduction temporaire des besoins de main d'œuvre dans l'économie.

Le chômage structurel : c'est le chômage qui est lié aux déséquilibres des changements de structures économiques dans un pays, provoquant une inadéquation qualitative entre offre et la demande de travail. L'évolution des qualifications dues à l'évolution techniques conduit à rendre inemployable une partie de la population active qui ne trouve plus d'emplois correspondant à ses qualifications.

I.1.6. Marché du travail

Le marché du travail est défini selon les courants économiques. Selon la conception néoclassique, le marché du travail désigne un lieu de rencontre entre une offre de travail et une demande de travail, où se fixe le montant de la rémunération du travail (c'est-à-dire le taux de salaire). [26]

Un marché est alors un lieu fictif ou réel, où se rencontre l'offre et la demande d'un bien ou d'un service, échangé à un certain prix.

Les marchés sont extrêmement divers ; parmi eux, le marché du travail revêt une importance particulière pour l'économie d'un pays. On y recense des offreurs de travail, c'est-à-dire des individus qui se proposent d'exercer une activité productive rémunérée et déclarée, et des demandeurs de travail

[24]. http//apad.revues.org /document 1491, html. Le 4 avril 2023

[25]. SAMUELSON P.A, (1987), Macroéconomie, les Editions de l'organisation, Paris

[26]. http://www.jobintree .com. dictionnaire ?définition de marché du travail, consulté le 15 1avril 2023

(employeurs : entreprises, administration publiques, associations…) qui font appel aux travailleur pour réaliser une production marchande ou non marchande. Le service échangé sur ce marché est donc ici le travail lui-même, dont le prix correspond à la rémunération.

La notion de travail doit être distinguée de celle d'emploi : cette dernière s'applique à une fonction productive dans une organisation économique. Un emploi est un ensemble de tache et de compétences sous-jacent, qui permettent de contribuer à une activité productive ; il se décline poste de travail, occupé ou non par les employés qui ont en principe les capacités nécessaires pour exercer l'emploi.

I.1.7. Emploi

Il existe plusieurs définitions du concept « emploi ».Par exemple le BIT et l'INSEE n'utilise pas la même définition. La notion d'emploi est souvent associé avec celle de « salariat ».En réalité la rémunération peut tout aussi bien prendre la forme :- d'un traitement, si l'employeur est une personne publique, d'un « salaire », si l'employeur est une personne morale ou physique autre que le travailleur ;

-d'« horaire » pour les professions libérales les plus classiques. Dans ce cas, il convient de déduire les frais pour obtenir le revenu ;

-des cachets pour les artistes non mensualisés ;

-de piges pour les journalistes non mensualisés (pigistes)

-de droits d'auteurs pour les écrivains ;

-de prélèvement sur les résultats de l'entreprise, Pour les autres professions indépendantes (artisan, commerçant, exploitant agricole, profession libérale récente…) qui établiront alors des factures.

Au niveau macroéconomique, L' « emploi » représente l'ensemble du travail fourni au sein d'une économie nationale par l'ensemble de la population active qui n'est pas active qui n'est pas au chômage[27]. L'emploi peut être dans le secteur public ou dans le secteur privé, Il peut être subventionné par le pouvoir public. Le fonctionnement et la situation du marché du travail national ou local peuvent être évolués au moyen du taux d'emploi et du taux de chômage.

Au sens comptable, qu'il s'agisse de comptabilité nationale d'entreprise, l'emploi désigne le fait d'affecter des ressources à une utilisation donnée.

[27] . https://fr.macro.org /emploi, le 15/3/2023 à 17h32min

I.1.8. Economie informel

L'économie informelle est habituellement définie de trois façons : conceptuelle, opérationnelle et pratique. La définition conceptuelle vient du Bureau international du Travail (BIT) qui a élaboré, en 1993, un certain nombre de normes et de directives permettant de distinguer, statistiquement, les activités de l'économie informelle.

Il est difficile d'adopter une définition opérationnelle unique de l'économie informelle adaptée à toutes les perspectives de la recherche (statistique, économique, sociologique et juridique) et à toutes les situations locales. Toutefois, l'approche la plus utilisée consiste à retenir des critères qui définissent les établissements modernes et à considérer comme informels les établissements ne répondant pas à ces critères. Ainsi, par économie informelle on entend : « L'ensemble hétérologue de pratiques marchandes répondant à des critères spécifiques d'organisation, de fonctionnement et d'investissement des unités économiques qui évoluent dans un cadre juridique et institutionnel à caractère hybride. » [28]

Par ailleurs, malgré la multiplicité des définitions, l'Organisation internationale des employeurs considère que l'économie informelle peut être caractérisée par des activités économiques qui peuvent être regroupées en trois niveaux :

• Au niveau le plus bas se retrouvent généralement les travailleurs indépendants spécialisés dans les biens et services de base tels que l'alimentation ou le transport à petite échelle ;

• Au niveau moyen se situent ceux qui sont engagés dans un commerce plus organisé et dans la fabrication des biens de consommation de base simples, destinés à l'économie informelle et qui emploient essentiellement des membres de leurs familles ;

• Au niveau le plus élevé opèrent ceux qui fabriquent, à petite échelle, avec des moyens technologiques peu évolués ou qui fournissent des services comme la réparation de machines et de véhicules, qui emploient tant des membres de leurs familles que d'autres personnes et prennent souvent la forme de micro-entreprises.

Williard cite vingt-six termes ci-après sont utilisés pour désigner les activités qui échappent aux normes légales et statistiques :

[28]. Maldonado, C. (1987). Cité par Bululu Kabatakaka(2013), économie informelle et analyse relationnelle, université Laurentienne Sudbury, Ontario, Thèse de doctorat

économie non officielle, économie non déclarée ,économie dissimulée, économie submergée économie sous-marine, économie parallèle, économie alternative, économie autonome, économie grise, économie non observée, économie cachée, économie souterraine, économie clandestine, économie secondaire, économie duale, économie occulte, économie noire, économie irrégulière, économie invisible, économie informelle, économie illégale, économie non enregistrée, économie de l'ombre Contre, économie périphérique, économie marginale [29]

Ce relevé non exhaustif selon l'auteur, montre que l'économie informelle est un phénomène qui a plusieurs caractéristiques et conceptions quant à son rôle, sa nature et ses fonctions. Ces termes ont en commun le caractère éminemment négatif, et à la limite péjorative, si l'on tient compte des qualificatifs qui sont attribués à cette économie. Et pour rendre ce champ plus extensif, d'autres concepts ont vu le jour donnant plus de sens à ce secteur à savoir l'emploi informel et sans aucun doute l'économie informelle qui englobe les deux concepts précédents.

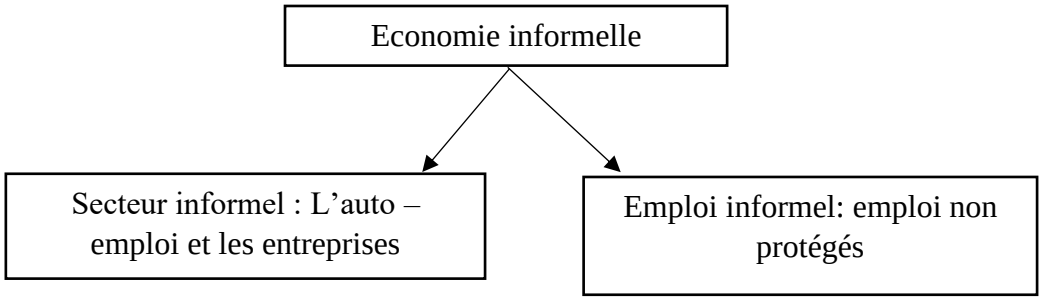


Figure 1 : les composantes de l'économie informelle

Source : *Bululu Kabatakaka(2013), économie informelle et analyse relationnelle, université Laurentienne Sudbury, Ontario, Thèse de doctorat*

Pour cela, il faut bien sûr enlever l'ambiguïté qui réside entre ces trois concepts : l'emploi informel, le secteur informel et l'économie informelle. Le tableau ci – dessous montre le sens différent de ces termes:

[29]. Willard, J. -C. (1989). L'économie souterraine dans les comptes nationaux. Économie et statistique INSEE

Table 1 : Distinction terminologique de l'économie informel, secteur informel et emploi informel

Economie informelle	**Secteur informel**	**Emploi informel**
Toute activité économique réalisée par les travailleurs ou des unités économiques qui ne sont pas couverte ou est insuffisamment couverte selon la loi ou en pratique par des dispositions officielles (sur la base de la 13 e CIST de 2002).	Groupe d'unités de production (entreprises sans personnalité morale détenus par des ménages) incluant les « entreprises informelles de personnes à leur compte » et les « entreprises d'employeurs informels » sur la base de la 15e CIST)	Nombre total d'emplois informels, que ce soit dans des entreprise du secteur informel, ou des ménages, y compris les employés occupant un emploi informel ; employeurs et travailleurs à leur compte employés dans leur propre entreprise du secteur informel ; membres de coopératives informelles de producteurs ; travailleurs familiaux contribuant dans des entreprises du secteur formel ou informel ; et travailleurs à leurs comptes engagés dans la production de biens à l'usage de leur ménage(sur la base de 17e CIST)

Source : BIT (2014, p.6)

I.2. Deuxième section, Cadre théorique

Un cadre théorique est un dispositif qui aide un chercheur à expliquer un problème à l'aide d'un inventeur théorique, qui permet d'intégrer la question d'étude dans la communauté scientifique mais aussi de donner sa spécificité. Par contre, une théorie est l'ensemble d'idée, de concepts abstraits, plus ou moins organisées, appliquée à un domaine particulier. Elle est une manière d'interpréter et d'expliquer le fait.

Il existe plusieurs théories sur le secteur informel. Les une d'entre elles est que le secteur informel se développe en réponse à une absence de possibilités d'emploi dans le secteur informel. Les travailleurs se tournent alors vers le secteur informel pour gagner leur vie. En fin, certaines théories soutiennent que le secteur informel est un moyen pour les personnes de survivre dans des économies instables ou en développement. Les travailleurs peuvent créer leur propre emploi et générer des revenus en vendant des produits ou services dans le secteur informel.

Le secteur informel est souvent étudié par les économistes et les sociologues et plusieurs théories ont été développées pour expliquer son existence et son fonctionnement.

Pour ce faire nous allons emprunter la pensée de Karl POLANYI à travers les analyses faites sur l'accumulation capitaliste et le processus de développement. Nous nous attelons à présenter les changements de rapport capital ainsi que le mouvement de résistance des acteurs populaires. Cette section comprend les points suivants : dynamique du changement social vu sous l'angle du processus de désencastrement de K.Polanyi, la débrouillardise et les réseaux sociaux dans l'exercice des activités au sein du secteur informel, la théorie sur l'économie et du bien-être social, la théorie de la dualité économique et enfin la théorie de l'opportunité.

I.2.1. Dynamique du changement social vu sous l'angle du processus de désencastrement de Polanyi

Le désencastrement dont parle Polanyi dans « la grande transformation » insiste logiquement sur les changements institutionnels qui ont permis l'établissement de l'économie libérale du XIXe siècle. C'est alors le marché qui détermine comment la société doit fonctionner, et non plus l'inverse, quand l'économie était encore « encastrée » dans les relations sociales. Livrée à la seule loi de l'offre et la demande, la société est alors menée à l'autodestruction. Le marché, dès lors a imposé sa logique à l'économie et progressivement à toute la société.

A partir du XIXe siècle, on observe des formes de misères, des formes de pauvreté liées à la concentration du prolétariat dans les villes. C'est une forme de paradoxe par rapport à l'idéologie du libéralisme qui prônait l'amélioration des conditions d'existence à travers la croissance économique. Déjà à cette époque, les nouveaux pauvres sont au cœur même du système. Les capitalistes ont cherché à marchander dans leur recherche d'une accumulation toujours plus grande, des processus sociaux de plus en plus nombreux, dans toutes les sphères de la vie économique[30]. Polanyi va essayer de déconstruire le Paradigme dominant. Il soutient pour justifier sa position, que l'essentiel pour ces sociétés « traditionnelles », c'est le maintien des liens sociaux et communautaires essentiel. Bien que la société humaine soit naturellement conditionnée par des facteurs économiques, les mobiles des individus ne sont qu'exceptionnellement déterminés par la nécessite de satisfaire aux besoins matériels. Pour la survie l'organisation dans ces sociétés, les membres de la communauté doivent

[30]. WALLERSTEIN, I, (2002), Le capitalisme historique, La Découverte et Syros, Paris

assurer les obligations de réciprocité qui permettent de consolider les liens sociaux à travers les principes de don et contre don, de redistribution et de subsistance.

A ce propos, M. Davis arrive, pour sa part, à affirmer dans son analyse sur « la marchandisation de l'agriculture élimine la réciprocité villageoise traditionnelle qui permettait aux pauvres de subsister en temps de crise »[31]. Ce secteur suggère que le secteur informel est le résultat de nécessite pour les travailleurs de subvenir à leurs besoins de base, ou la théorie de la segmentation, qui suggère que le secteur informel est le résultat de la segmentation du marché du travail en différents secteur.

La thèse de Polanyi c'est que l'idée d'un marché s'ajustant lui-même ne pouvait exister de façon suivie sans anéantir la subsistance humaine et naturelle de la société, sans détruire homme et sans transformer son milieu en désert au lieu que l'économie soit encastrée dans les relations sociales, c'est plutôt ces dernières qui deviennent encastrées aux systèmes des marchés à travers le mobile du gain, le mobile de productivité et le mobile de profit. Il cite ceci : « le problème de développement surgit dans la société dès que l'économie devient désencastrée de la sphère sociale». [32] Donc, l'apport anthropologique de K. Polanyi est d'avoir affirmé le rôle social de l'homme dans le processus du développement.

I.2.2. Le débrouillardise et les réseaux informels

En comparant cette économie populaire aux autres systèmes économiques, Polanyi signale d'abord le poids exceptionnel qu'y prennent les échanges marchands dans la satisfaction des besoins humains. Une économie de marché est alors une économie où se généralise la recherche du gain individuel et « une économie gouvernée par les prix du marché et par eux seuls »[33].Polanyi décrit ensuite les conséquences dramatiques de ce mouvement : pollution, désorganisation sociale, vice et perversion sont des mots qu'il lui associe. En fait souligne Polanyi, l'Etat et sa politique ne doivent rien permettre qui empêche la formation et l'organisation de ces marchés (régulé et autorégulé).

L'encastrement social de l'économie fait fonctionner certaines organisations micro économiques. Ce n'est pas seulement la recherche du profit ou la performance économique ; mais aussi et surtout l'entretien permanent d'un réseau des relations sociales capable d'assurer la sécurité sociale des

[31]. DAVIS, M, (Génocides tropicaux. Catastrophes naturelles et famines coloniales aux origines du sous-développement, trad. Française, La Découverte, Paris

[32]. POLANYI, K, (1983), la grande transformation aux origines politiques et économiques de notre temps, NRF, Gallimard, Paris

[33]. POLANYI, K, (1983), op cit

individus membres, particulièrement en temps de crise. Et plus on est connecté à ce réseau, plus les conditions minimales de survie sont garanties par le mécanisme de redistribution non formelle.

En plus des formes de redistribution socioéconomique inspirées de la macroéconomie keynésienne. Polanyi fait remarquer qu'il existe une autre forme « cachée » d'échanges, marchands et non qu'il nomme « mécanismes de redistribution par réciprocité », fait de dons et contre dons qui permettent aux membres de la société de survivre ou de progresser sans nécessairement compter sur la redistribution de l'Etat.

La manifestation du dynamisme et ingéniosité dans l'exploitation des petites unités de production et fréquentes, surtout dans les activités commerciales au sein du S.I encastré dans les réseaux sociaux. Il permet de répondre aux besoins des populations urbaines, d'abord les plus pauvres à travers la petite production marchande, le commerce de micro détail ou de service de proximité. La raison d'être dans les réseaux de ces activités est de satisfaire de façon durable les besoins fondamentaux des personnes à charge (social), et non pas tellement faire des profits ou investir. Le financement de ces initiatives reste par ailleurs souvent très lié au réseau familial, et de ce fait, assez durable.

Parmi les facteurs d'émergences de l'économie informelle, figurent notamment la recherche d'un complément de revenu à travers les activités parallèles menées par les catégories socioprofessionnelle du secteur tant public (corruption) que privé (associations ou entreprises informelles).

I.2.3. Théorie sur l'économie et du bien-être social

De ce point de vue de la théorie économique, De Soto révèle que : les diverses contributions ont plutôt mis en exergue le lien étroit existant entre le secteur informel et des caractéristiques telles que les relations Etat-Entreprises, le marché de l'emploi et les statuts des travailleurs, la régulation ou l'enregistrement des activités. La fraude fiscale, la taille de l'activité,…etc. [34]

Cependant, de tous les aspects du secteur informel, celui relatif à la fraude fiscale est sans doute celui qui aura le plus interpellé les économistes. En effet, comme le souligne Cowell : « la fraude fiscale revêt un caractère particulier, tout d'abord, en ce qu'elle constitue une infraction commise à l'endroit d'un agent économique spécial, à savoir l'Etat ; ensuite, elle requiert l'interaction délicate d'informations entre les différents agents impliqués (les entrepreneurs, les contrôleurs, le

[34] . De Soto, H. (1989). The Other Path: The Invisible Revolution in the Third World, Harper and Row.

[35]. Cowell, F. (1990). Cheating the Government, Cambridge: MIT Press

36. De Soto, (1989), op. Cit

gouvernement) et enfin, il existe une relation spéciale entre la fraude fiscale et les thèmes centraux de l'économie publique. »[35]

En réalité, la question de la fraude fiscale a été au centre d'un débat opposant principalement les tenants de la théorie des choix publics aux théoriciens du bien-être social, notamment sur le rôle de l'Etat. En effet, tandis que les premiers considèrent que les agents de l'Etat sont des individus rationnels ayant pour objectif de maximiser leur propre utilité, les seconds se fondent sur l'hypothèse d'un Etat jouant le rôle de « dictateur bienveillant » et cherchant à maximiser le bien-être social.

Dans le cadre des théories du bien-être social, il convient de retenir la contribution majeure de la théorie de la fiscalité optimale qui suppose que l'Etat dispose de tous les instruments pour maximiser le bien-être social et qu'il est tout à fait disposé à les mettre en œuvre. Dès lors, au regard de cette théorie, les contribuables prennent leur décision de se conformer ou pas à leurs obligations fiscales en réaction aux effets dissuasifs des sanctions légales définies par l'Etat. Ce courant s'inspire principalement des travaux précurseurs d'Allingham et Sandmo sur la fraude fiscale. Plus récemment, les travaux d'auteurs tels que De Soto montrant que l'informalité découle d'un choix tout à fait rationnel de la part des entrepreneurs ont aussi largement contribué à relancer le débat sur l'importance de la fraude fiscale au sein du secteur informel.[36]

De ce fait, nous retenons que la place centrale de la fraude fiscale dans les questions relatives au secteur informel est sans doute d'abord liée aux conséquences que celle-ci peut avoir sur les finances publiques. Comme le montre Andreoni et al, de ce point de vue, la fraude fiscale a des implications en termes d'équité, d'efficience et d'incidence.[37]

Il va sans dire que ce débat se pose avec encore plus d'acuité dans les pays en développement compte tenu de la rareté des ressources, mais encore, en raison du rôle prééminent qu'y joue l'Etat, notamment en matière de fourniture de biens et services.

Dans le même ordre d'idées, la faiblesse de la productivité étant régulièrement citée comme une des caractéristiques principales du secteur informel de ces mêmes pays. Il est évident que l'Etat aurait

[37] ANDRONI. J et ali, (1998), Tax complience journal of economic literature, vol.36, june

tout intérêt à promouvoir le passage de ces unités de production au secteur formel, ainsi que leur expansion.

Selon les hypothèses du modèle d'Allingham et Sandmo cité par Diagne. Y, largement reprises dans les travaux qui ont suivi, l'entrepreneur opère en situation d'incertitude et est ainsi confronté à un choix risqué (frauder ou ne pas frauder). La fraude étant une indélicatesse commise à l'endroit de l'Etat, celui-ci réagit en appliquant la législation fiscale. [38]Dès lors, chacun de ces deux agents réagit aux décisions et actions de l'autre, l'Etat cherchant à dissuader l'entrepreneur d'enfreindre la législation fiscale (à travers notamment le contrôle exercé et les pénalités encourues en cas de détection d'une fraude) et l'entrepreneur ayant pour objectif de maximiser son profit espéré.

I.2.4. La théorie de la dualité économique

Selon cette théorie, le secteur informel est le résultat d'une économie dualiste, où une petite élite contrôle le secteur formel, tandis que la majorité de la population est exclue de ce secteur et doit se tourner vers le secteur informel pour survivre. Cette théorie souligne l'importance de réduire les inégalités économiques pour éliminer le secteur informel.

I.2.5. La théorie de l'opportunité

Selon cette théorie, le secteur informel existe parce que les travailleurs y trouvent des opportunités qui ne sont pas disponible dans le secteur formel, comme la flexibilité, l'absence de bureaucratie, et la possibilité de travailler pour soi-même. Cette théorie souligne l'importance de créer des politiques qui encouragent le développement du secteur formel tout en offrant des opportunités similaires aux travailleurs.

I.3. Troisième section : Méthodes et techniques de recherche

I.3.1. Les méthodes

Etymologiquement, elle signifie un chemin, une voie, un cheminement à suivre pour parvenir à un but, un objectif, une destination. Dans une perspective didactique, c'est l'ensemble de règles et des pratiques mises en œuvre pour atteindre des objectifs et pour réaliser une recherche scientifique irréfutable.

[38] DIAGNE, Y and KALIDOU.T, (2008), informal sector and tax compliance in Senegal, direction de la prévision des études économiques

Selon Maurice Angers, la méthode est définie comme *: « l'ensemble des procédures, des démarches précises adoptées pour en arriver à un résultat »*[39]. De même pour Gautier Benoit elle « consiste à confronter des idées issues à la fois de l'expérience et de l'imagination, aux données concrètes dérivées de l'observation, en vue de confirmer, de nuancer ou de rejeter ces idées de départ».[40]Cela veut dire qu'il s'agit d'un ensemble de procédure adoptées par le chercheur en préparant, structurant et réalisant sa recherche. Il existe plusieurs types de méthodes qui servent à résoudre un problème déterminé, nous citons celles qui nous ont guidé au cours de nos recherches : méthode qualitative, préenquête entretien semi – directif et les travaux sur terrain.

I.3.2. Méthode qualitative

La recherche qualitative se veut donc exploratoire et se caractérise par le fait que les propos recueillis se font de mot et non de chiffres. Elle consiste à chercher la cause d'un phénomène sans faire appel à des données statistiques. Il consiste pour le chercheur, de faire le contact direct avec le concerné comme le suggère Flick cité par Quivy, R et Compenhoudt, L.V : *« la recherche qualitative est orientée vers l'analyse des cas concrets dans leur singularité locale et temporelle, et en partant des propres mots des personnes et de leurs activités dans leurs milieux habituels ».*[41] On en déduit donc que la méthode qualitative tient compte de la particularité et de la singularité du cas ainsi que du contexte de la recherche.

L'enquêteur analyse également le contenu et la pertinence des mots émis par la personne interviewée. La recherche qualitative est donc appropriée lorsque les facteurs observés sont subjectifs. Dans notre travail de recherche. Nous avons opté donc pour cette méthode qualitative car c'est elle qui nous permet de traiter intensivement les données et d'être en contact direct avec les acteurs du commerce ambulant en vue de comprendre leur vécu socioéconomique. Ainsi, le but de la recherche qualitative est de développer des concepts qui nous aident à comprendre les faits sociaux dans des contextes naturel plutôt qu'expérimentaux, en mettant l'accent sur les significations, les expériences et les points de vue de tous les participants.

[39]. ANGERS, M. (1997), Initiation pratique à la méthodologie des recherches, casbah université

[40]. GAUTIER, B. (2009), Recherche social, de la problématique à la collecte des donnees.5e Edition, Ed presse de l'université de Québec

[41]. Quivy, R et Compenhoudt, L.V, (2017), 0p. Cite

I.3.3. Préenquête

Dans le but de nous familiariser avec le guide de l'entretien, nous avons commencé par une préenquête avant d'entamer notre enquête. L'objectif de la préenquête est d'appréhender la qualité du guide d'entretien et sa faisabilité en rapport avec le sujet de recherche. Selon Ionesco et Blanchet, « la préenquête permet de situer l'objet d'étude dans un contexte globale « sociologique, économique, historique, psychologique…), toutes les informations accessibles sont exploitées. » La préenquête permet donc de nous familiariser avec le terrain et la population d'enquête à l'aide du guide d'entretien et d'assurer de l'intelligibilité de ce dernier. Deux moment ont marqué notre enquête exploratoire : la documentation et entretiens exploratoires. En effet, après avoir choisi pour le thème ici présent nous avons passé un bon moment pour la documentation d'une part. D'autre part nous avons complété notre documentation par les entretiens des personnes qui exercent le commerce de rue. Ensuite nous avons mené des conversations avec certaines personnes (hommes, femmes, jeunes garçons et filles) rencontrés de façon accidentelle. Nous avons fait cela pour nous rendre compte de l'état de la question et pour faciliter la question du guide de l'entretien.

I.3.4. Enquête par entretien semi - directif

L'entretien semi- directif se place entre entretien directif et non directif dans la mesure où il accorde à l'enquêté assez de temps pour exprimer son point de vue librement et sans qu'il soit interrompu par l'enquêteur. Ce dernier recentrera simplement l'entretien par rapport à ses hypothèses et encouragera l'enquêté à donner plus d'informations sur le sujet traité. L'enquêteur recentre ses questions afin de ne pas perdre de vue l'objectif qu'il s'est fixé.

Les informations nécessaires et fiables devaient nous être fournies par les témoignages de vendeurs ambulant, hommes, femmes et jeunes. Il s'agissait d'une information relevant de l'expérience intime de ces dernières. Il en découle donc que l'enquête par entretien semi directif était la technique la plus appropriée à même de nous permettre d'atteindre les objectifs de notre recherche. Ce type d'enquête exige des conditions pour bien réussir et maximiser les résultats d'une enquête. Il est important de respecter les meilleurs pratiques en qualité et de gagner la confiance à l'enquêté. Beaud et Weber ajoute ceci, « le problème n'est non plus de savoir si vous devez poser les bonnes questions pour obtenir de bonnes réponses. L'essentiel et de gagner la confiance de l'enquête. »[42]Les auteurs s'adresse en nous qui nous lançons dans la recherche qualitative. D'aucuns juge primordial d'avoir

[42]. BEAUD, S & WEBER, F. (2008) Guide de l'enquête de terrain, Paris : La Découverte

recours à la communication verbale, pratique offrant les possibilités au chercheur de faire toutes les manœuvres visant à amener l'interviewe a ne centrer les réponses qu'au but visé par l'interviewé.

Beaud et Weber cite encore *« pour mener à bien cette exercice, il vous faudra vous débarrasser des modelés d'entretien les plus courant (l'interview journalistique ou l'entretien directif) que vous pouvez avoir en tête. »*[43] Ces auteurs indiquent qu'en réalisant un entretien approfondi, nous effectueront un véritable travail socio – historique.

I.3.5. Travail de terrain

Le travail de terrain est aussi « étude de terrain ». Il est la phase d'enregistrement de données, réalisée dans un processus d'enquête auprès d'une catégorie de population redésignée.[44]Avant que nous n'entamions l'enquête, nous avons constaté un grand nombre des hommes, femmes et jeunes garçons commerçants ambulant qui sillonnent dans la ville de Bujumbura. Nous avons donc souligné que la ville de Bujumbura regorge de beaucoup de commerçants ambulants. Ces derniers se placent dans les lieux stratégiques ou circulent d'un lieu à l'autre sur de grandes étendues ou de porte à porte sur des portails d'habitations, dans les restaurants ou dans les bars, devant les églises (surtout les dimanches), dans les rues, devant la porte de sorties ou d'entrées des campus universitaire beaucoup plus les privés, du moins dans les endroits où passent stationnent beaucoup de gens, etc.

I.3.6. Population d'enquête

Pour que la recherche soit variable et réalisable, il faut déterminer la population sur la quelle porte cette étude. La population d'enquête est définie par MAURICE Angers comme *« ensemble d'éléments d'une ou plusieurs caractéristiques en qui les distinguent d'autres éléments sur lesquels porte l'investigation ».*[45] Donc, une population donnée se reconnait par un ou plusieurs critères qui rassemblent les éléments qui en font partie, le nombre de ces éléments forme l'effectif de la population d'enquête. Les critères servant à délimiter cette population doivent être explicités selon la nature de l'enquête et des sujets à interroger.

Dans les sciences sociales, la recherche est orientée spécialement sur une population d'enquête concernée par l'objectif de recherche.

[43] . BEAUD, S & WEBER, F. (2008) ,Op. cit

[44] www3.ac-clemont.fr, consulté le 16/3/2023 à 9h

[45]. ANGERS.M, (1997), Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines, Casbah, Alger

Après avoir fixé les objectifs, le chercheur doit, pour avoir des informations nécessaires et fiables aux résultats poursuivis, pouvoir identifier une population concernée par ses objectifs.

Selon Muchielli, on appelle univers d'enquête, »ensemble du groupe humain concerne par les objectifs de l'enquête. C'est cet univers qui sera découpé l'échantillon. L'univers est appelé aussi la population d'enquête.»[46] Donc, l'enquête dans les sciences sociales est orientée vers les êtres humains.

Le chercheur donc, doit délimiter et expliquer les caractéristiques de personnes censées avoir des informations nécessaires pour atteindre ses objectifs de recherche. Le chercheur cherche donc à déterminer l'univers d'enquête.

Dans notre travail de recherche qui a porté sur les hommes, femmes et jeunes garçons commerçants ambulant en mairie de Bujumbura, les critères de choix de nos enquêtes étaient centrés sur ces acteurs du métier du commerce ambulant comme activité quotidienne. Nous nous sommes limités à des hommes, femmes, jeunes garçons œuvrant en mairie de Bujumbura procédant par le porte à porte ou œuvrant dans les espaces publics (rues, face aux bureaux, restaurants, bars, aux stations, parking, etc.)

I.4.Techniques d'enquêtes de recherche

Dans notre travail de recherche, nous avons effectué notre enquête auprès des acteurs du commerce ambulant en mairie de Bujumbura comme métier quotidienne. Pour construire notre échantillon, nous avons oriente le choix de nos sujets en tenant compte des caractéristiques qui nous ont été dictés par nos objectifs de recherche. Selon Blanchet et Gotman « parallèlement à la définition l'échantillon, il faut en prévoir le mode d'accès. Cette programmation doit répondre une double exigence : pratique et neutralité. »[47] Nous avons donc choisi nos enquêtes en tenant compte des exigences pratiques et la neutralité en vue de mener à bien notre recherche.

Nous avons construit un échantillon accidentel que Mayer cité par Niyongabo, définissant comme étant *« constitué de gens que l'on rencontre au hasard jusqu'à ce que l'on atteigne le nombre de personnes désirées.»* [48] Nous avons donc utilisé la méthode d'accès direct qui consiste à trouver les sujets dans les lieux fréquentés par ces derniers.

[46]. MUCHIELLI, A. (1971), Le questionnaire d'enquête psychologique, EPS

[47]. Blanchet, A et Gotman, A, (2009). L'enquête et ses méthodes. L'entretien, Paris, Economica

[48]. Mayer. (2008), Une vie sans conflit. Nîmes : Vida

Conclusion du premier chapitre

L'objet de ce chapitre a été donc de faire comprendre dans la première section, la signification des concepts et de tous les éléments que nous avons considérés comme constitutifs du S.I. Dans la deuxième section, il a été question de construire la grille d'analyse de la dynamique du changement social par rapport à la crise de la régulation capitaliste. Pour ce faire, nous avons emprunté aux réflexions de K. Polanyi les appuis d'analyses théoriques qui nous permettent de faire la lecture de la dynamique sociale dans le contexte des changements en cours. Nous retenons de lui que les mouvements de résistances des masses populaires expriment leurs réponses au processus insécurisant du modèle de modernisation et accumulation. La spécificité de la résistance des masses populaires est qu'elle légitime l'économie populaire comme une démarche de reproduction sociétale. Cette théorie met en relief le développement de l'économie informelle d'une part et l'importance que joue l'économie informelle dans la société d'autre part. En plus, les théories de la dualité économique et de l'opportunité nous permettent de comprendre le pourquoi les gens investissent dans S.I. Dans la troisième section nous avons présenté les approches méthodologiques que nous avons utilisées lors de nos enquêtes pour connaitre la réalité sociale vivant avec le métier du commerce ambulant. Après le cadre conceptuel et théorique, nous allons développer le deuxième chapitre dans lequel nous allons parler de la naissance et développement de l'informel et commerce ambulant au Burundi.

CHAPITRE II : NAISSANCE ET DEVELOPPEMENT DU SECTEUR INFORMEL EN AFRIQUE

Le secteur informel a été et est, de nos jours, l'objet d'une multitude de théories, d'approches et d'analyses différentes voire divergentes. Au fait, un phénomène historique visible à l'ère coloniale à travers la dérogation de certains indigènes à l'imposition coloniale, le secteur informel ne cesse, aujourd'hui, de prendre des proportions sérieuses. Vu à ses premiers jours sous l'angle d'une originalité temporaire au Burundi, au Ghana puis au Kenya, sa légitimité sociale n'est presque plus contestable à l'ère actuelle où le désengagement de l'Etat est au su et au vu de tous. Quoique frauduleux, dérogatoire en tout ou partie à la législation, il se positionne comme secteur à part entière auquel on reconnaît le mérite dans la réduction du chômage, la promotion de l'esprit d'entreprise et de solidarité, la création de richesses, etc., pour ne citer que ces avantages. Les raisons de l'émergence du phénomène sont la croissance démographique qui a une implication importante en matière d'emploi, de pauvreté et la diminution de l'offre d'emploi dans le secteur formel. D'où alors le secteur informel vient comme cadre de résilience face à ces défis socio – économiques. Au Burundi, ledit secteur évolue de temps en temps et se répandue dans tous les régions, surtout les centres où se rencontrent beaucoup de gens. Il est généralement remarqué qu'en Mairie de Bujumbura, le commerce ambulant se pratique par les hommes, femmes, jeunes garçons et filles – mères qui sillonnent ou stationnent dans les quartiers pour vendre leurs produits.

II.1. Origine du concept de secteur informel

La notion de secteur informel apparaît en Afrique au début de la décennie 70, dans les travaux du BIT (1972) et de K. Hart (1973), comme une nouvelle problématique développée autour des petits métiers urbains. Sa transposition interviendra ensuite en Amérique latine en s'inscrivant dans un processus de théorisation qui a commencé pourtant plus tôt qu'en Afrique.[49] Donc, cette réflexion s'est poursuivie à travers des approches marxisantes faisant référence à l'armée industrielle de réserve. Ensuite une réorientation s'est opérée avec la thèse de l'excédent structurel de force de travail qui a constitué le renforcement sur lequel va ouvrir la problématique du secteur informel. Cette dernière notion aura elle-même sa propre évolution puisque sous un même vocable vont se succéder des conceptions diverses.

La terminologie fut ensuite reprise par le non moins fameux "Rapport Kenya- du Bureau International du Travail en 1972 qui proposait, à partir des 7 caractéristiques célèbres que sont:

[49] .LAUTIER .B, et al, (1991), op cite

Absence de barrière à l'entrée, utilisation de ressources locales, propriété familiale de l'entreprise, échelle d'activité réduite, techniques qui privilégient le recours à la main d'œuvre, qualifications acquises hors du système de formation officielle, marchés compétitifs et sans règlementation.[50] Ces caractéristiques devaient permettre de distinguer le secteur informel du secteur formel. Ces dernières relèvent et servent à la compréhension du terme « secteur informel » même s'il n'y a pas de définition positive qui veille pour en tout cohérant un « secteur » en d'autres termes : même si l'on pouvait définir un secteur formel, on ne pourrait pas à définir un secteur informel. Bruno, R révèle que les activités domestiques, de la micro-entreprise, de confection, du vendeur ambulant, du trafiquant de cocaïne ne sont pas formelles.

Les mots semblent- ils n'ont plus d'importance, le sens de concept était multi définitionnel. Le sens de cette équivalence était le secteur non structuré, économie souterraine et économie non enregistrée, tous ces épithètes sont accolées au sens du concept « informel ».La caractérisation diversifiée de ce concept a permis son succès en plus, les débats sur les termes et définitions pourtant a mobilisé de nombreux chercheurs durant les années quatre vint.

II.1.1. Invention du concept secteur informel

Les concepts et définitions statistiques se forgent et se stabilisent généralement après que des débats théoriques aient ouvert la voie à des changements dans la perception des phénomènes socio-économiques. Selon Mehran dit ceci: «Depuis 1923, c'est la Conférence Internationale des Statisticiens du Travail qui, tous les 5 ans, et sous les appuis de l'Organisation Internationale du Travail, est en charge de la définition des concepts de population active et de leur révision.»[51] Tout comme l'Organisation Internationale du Travail, la Conférence Internationale des Statisticiens du Travail présente la caractéristique originale d'être tripartite et de rassembler des représentants des Etats, des organisations représentatives des travailleurs et des organisations représentatives des employeurs, ce qui permet, à travers les positions respectives de chacun de ces trois acteurs, de comprendre les enjeux qui se cachent derrière les concepts adoptés, amendés ou rejetés.

[50] . LAUTIER .B,et al, (1991), op cite

[51] .Mehran F, (1985), The international standards on statistics of the economically active population in a changing world, Bulletin of the International Statistical Institute, Proceedings of the 45th session, Volume LI, Book 1, Amsterdam

II.1.2. L'adoption d'une définition globale du secteur informel

Le premier objectif de la 15ème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST) de 1993 fût de dés enchâsser le concept de secteur informel de son image d'illégalité et de secteur souterrain à travers laquelle il s'était marqué un chemin (pour une distinction claire entre illégal, souterrain et informel. [52]Il peut être utile de rappeler ici les discussions préliminaires intervenues dès la 14ème Conférence en 1987, lorsque le représentant du Kenya, pays où était né le concept, demanda la parole pour expliquer que dans son pays ces activités auxquelles on se référait ne pouvaient être qualifiées d'activités souterraines : le terme « moon lighting » signifiant « au clair de lune » que les pays industrialisés avaient discuté jusque-là de façon injuste et univoque lui semblait inapproprié puisque dans son pays, ces activités étaient menées « en plein soleil » et non « au clair de lune » : le terme Swahili « Jua Kali » servant à désigner ces activités se traduit d'ailleurs par « sous le soleil brûlant » : une façon de dire que les activités du secteur informel, loin de se cacher, s'exercent en plein jour et qu'il n'y a pas, de la part de ces opérateurs, une volonté délibérée d'éviter de se soumettre aux obligations légales et au paiement des taxes. Il s'agit bien plutôt d'une certaine incapacité ou d'un manque de volonté de la part de l'Etat, à faire appliquer ses propres réglementations, peut-être parce que, dans bien des cas, celles-ci se révèlent inadaptées et inapplicables.

Après avoir rappelé que le secteur informel se caractérisait d'une façon générale « comme un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme.» [53] la Conférence propose une définition statistique – opérationnelle : le secteur informel est considéré comme un ensemble d'unités de production qui constituent un élément, au sein du Système de Comptabilité Nationale (SCN), du secteur institutionnel des ménages en tant qu'entreprises individuelles.

[52]. OCDE, 1992, Perspectives de l'emploi, Paris

[53]. BIT, 1999b, Le programme In Focus du BIT sur la sécurité socio-économique, IFP-SES, Genève

II.2. Emergence et évolution du commerce ambulant informel au Burundi

Dans ce point, nous allons montrer comment le commerce ambulant comme S.I a pu émerger au Burundi en fonction des changements apportés depuis le Burundi colonial.

Les raisons de son émergence est que le commerce ambulant informel constitue une source des revenus pour de nombreux ménages. Il crée l'emploi aux hommes, femmes et jeunes qui souffrent de la vie précaire et vient comme résilience de leurs problèmes socio-économiques. Les associations et entreprises travaillant dans ce secteur sont multiformes. Dans cette perspective la notion temporelle et spatiale explique parfois l'évolution de ce dernier.

II.2.1. Evolution temporelle

La notion temporelle joue le rôle prépondérant dans l'évolution du commerce ambulant plus spécialement en mairie de Bujumbura. Le commerce ambulant dont beaucoup des auteurs économistes qualifie « commerce informel », est historiquement pratiquée comme commerce depuis le XIX ème siècle lors de la création des marchés. D'après Augustin Nsanze : « dans la deuxième moitié du XIX ème siècle, on peut distinguer deux zones totalement différentes dans le royaume du Burundi, sur le plan de l'organisation des échanges. D'un côté, la petite bande côtière longeant le lac Tanganyika où des marchés abondent, et d'autre part la montagne, c'est-à-dire tout le reste du pays où le troc est le moyen exclusif de l'échange.»[54] Une autre précision sur la géographie des marchés au début du XXème siècle nous vient de smets qui nous rapporte son entretien avec le chef Hararawe. Selon ce prince, il y avait deux anciens marchés dans son territoire, un à Kabuye dans le Bukurira et un autre à Nyanza. Nous voulons signaler que en plus de ces marchés s'ajoutent huit autres marchés situait géographiquement dans la plaine du lac Tanganyika comme révèle Augustin Nsanze, il s'agit de Bulinga, Kajaga, Muzinda, Mukaza, Kumuyira, Gitaza, Magara, Kigwena respectivement fiefs de Nassor, salum, Mwenye Heri et Mohamed Ben Kalfan alias Rumaliza. [55]

Sur ces marchés de la fin du XIX ème siècle, dans l'imbo, les gens de montagnes fournissaient régulièrement du bétail, gros et petit du beurre et des petits pois. Les hommes de la plaine de l'imbo apportaient les jarres de cidre de banane, du manioc, du poisson, du sel de la Rusizi. Les transactions étaient surtout importantes au mois d'Août après la récolte des petits pois. On retrouve aussi des couteaux, les lances et des poteries.

[54] .NSANZE, A. (2001), Les bases économiques des pouvoirs au Burundi de 1875 - 1920, thèse de doctorat, paris, L'Harmattan

[55] NSANZE, A. (2001), op. Cite

Firmin .K relève que : *« en dehors de ces grands marchés et dont ils prolongeaient en quelque sorte l'influence, on rencontrait des commerçants ambulants qui passaient de colline en colline proposant bracelets de cuivre, perles, sel, anneau de fibres tressées et parfois du poisson.*[56] Ces formes de commerce se sont institutionnalisées assez rapidement. Elles ont reçu un cadre légal analogue à celui des contrats pastoraux. La catégorie de ces commerçants appelait abayangayanga, marchands ambulants, colporteurs. On échangeait une certaine quantité de terre salée « igitumba » contre une tête de bétail, les fournitures en sel continuant jusqu' à ce que soit obtenue la valeur de la bête. Si malgré les envois la génisse n'était pas donnée, le saunier perdait patience et portait ailleurs ses produits. Ainsi sans discussion formelle s'établissait un prix du sel. Il en allait de même pour les échanges de bananes et bière et bétail plus souvent l'échange se faisait dans le cadre de relations personnelles.

Au début du XX^{ème} siècle, le pays fut ouvert à un commerce beaucoup plus intense. Les allemands installent des commerçants étrangers qui se substituèrent aux traitant zanzibarites dont le dernier, Mohamed ben Kalfan, avait été délogé et avait pris la fuite en 1895, après sa défaite à kabambara.

Après la période colonial le Burundi est entré dans des crises socio-politiques et économiques qui ont freiné le développement socio-économique et les burundais continuent à pratiquer le commerce informel dit commerce ambulant. Le Burundi a accumulé une expérience de plus 20 ans en matière de planification du développement, depuis son indépendance. Il s'agit de :(1968 – 1972) : premier plan quinquennal, (1973 – 1977) : deuxième plan quinquennal, (1978 – 1982) : troisième plan quinquennal, (1983 – 1987) : quatrième plan quinquennal, (1988- 1992) : cinquième plan quinquennal.[57] Ces plans de développement de l'économie burundaise n'ont pas pris en compte, de manière spécifique le secteur informel. Une distinction fut faite entre industrie et artisanat, sans utilisation de critères pour délimiter leurs champs respectifs. L'appartenance d'une activité artisanale ou commerciale quelconque au secteur informel est généralement définie en référence à des situations irrégulières au regard des critères officiels d'enregistrement des comptables nationaux.

Sous la deuxième république, le secteur du commerce ambulant est cependant mal toléré par le pouvoir public. On avait décidé en conseil des ministres, de supprimer cette activité afin de réhabiliter

[56]. KINIGI, F. (1980), le commerce chez les anciens Barundi, dans culture et société, revue de civilisation burundaise, vol. III

[57].MULINDAHABI F., 2010, essai d'analyse dans la diminution du chômage au Burundi : cas des activités informelles à Bujumbura Mairie, Bujumbura, UMLK.

les centres de négoce qui étaient à cette époque presque moribonds.[58]Il fallait donc éviter la concurrence déloyale que les commerçants installés subissaient de la part des ambulants qui échappaient aux impôts ou à bien d'autres frais et qui souvent jouaient les intermédiaires du commerce de fraude.

Apres cette décision, les commerçants n'ont pas cessé d'exercer l'activité mais ils le faisaient de manière clandestine. Ceux qui se faisaient attraper par la police, étaient sévèrement punis.

Les commerçants ambulants étaient chassés de temps en temps et leurs marchandises confisqués. Actuellement, la situation n'est pas aussi grave dans beaucoup de quartiers. Ils peuvent exercer leur activité à condition qu'ils ne volent pas[59]. Le commerce ambulant est aujourd'hui identifié dans les représentations sociales y compris médiatiques, scientifiques ou politique, principalement de trois façons qui correspondent à des manières bien différentes de représenter, d'expliquer ou d'agir sur une réalité multiforme. Comme secteur ou économie informel(le), comme vente ambulant et comme commerce sur la voie publique.

La dynamique actuelle du commerce ambulant en mairie de Bujumbura sera accélérée par une autre série de facteurs notamment une forte pression démographique avec ses percussions sur les terres agricoles, chômage, l'abandon scolaire, aspiration même de certaines femmes de jouir de plus de liberté et autonomie financière, les incendies des marchés et spécialement celle du marché central de Bujumbura en janvier 2013. Ces derniers poussent plus les femmes à s'insérer dans tous les métiers y compris ceux réservés jusque-là « théoriquement » aux hommes. Actuellement en effet, il se développe un commerce ambulent informel. Celui-ci attire beaucoup plus les femmes.

II.2.2. Evolution spatiale

Le commerce ambulant est par nature un commerce en mouvement. Les marchands embuants sont à la recherche de clientèle et la mobilité est leur mode de vie. Un des enjeux pour eux est l'accessibilité de leurs activités. Elle joue un grand rôle dans la structure des activités commerciales. Les vendeurs ambulants développent des formes d'insertions urbaines assez diversifiées. Selon de Fatima Cabral Gomes et Reginensi : *« la plupart d'entre eux apprennent à évaluer les ressources disponibles dans*

[58]. NTAHONVUKIYE.E, (1997), De l'insertion du commerce ambulant dans le cadre général de 'organisation de l'activité commerciale, Bujumbura, université du Burundi

[59]. Ibidem

l'espace urbain et mettent en jeux des compétences d'individus qui s'appuient sur des expériences et de savoir- faire mais aussi sur des réseaux» [60]

Le commerce ambulant est un phénomène fluide et complexe. Avec la mobilité, les déplacements des clients et des vendeurs offrent des associations de rencontre. En réalité le commerce ambulant n'est pas exclusivement caractérisé par la situation du vendeur mais aussi par celle du client qui achète voire consomme dans un espace de circulation. Les gars, les arrêts de transports collectifs à côté des marchés publics sont les lieux de vente privilégiés car ils créent des opportunités aux marchands. Sur le trajet de leur lieu de travail, ou bien à l'intérieur de celui-ci, les clients et les vendeurs peuvent se rencontrer. Les transactions des marchands ambulants se développent donc en tirant profit des espaces de « l'entre deux », c'est-à-dire des espaces liés à la mobilité, à la spécialité et la formalité.[61]

La mobilité est aussi un enjeu bien économique que social. L'attractivité des espaces commerciaux dépend de leur accessibilité car l'inaccessibilité entraine une perte de clientèle. Pour le marchand ambulant, la mobilité est avant tout un mode de vie et un moyen de travail car le commerce ambulant est construit autour des relations entre les clients – consommateurs et les vendeurs.

La compréhension de ces relations permet au chercheur de mieux saisir les logiques commerciales et la manière dont les marchands s'insère dans l'espace urbain et comment ce processus contribue à relever les centralités commerciales en mairie de Bujumbura. Nos enquêtes ont montré que les marchands ambulants se déplacent constamment à la recherche de la clientèle. En fait les marchands ambulants perçoivent l'espace urbain en fonction de l'opportunité qu'il leur offre et par rapport à la rentabilité de leurs activités. Les marchands ambulants proposent alors leurs marchandises tout au long de leur cheminement. Ce qui est très singulier, c'est que les itinéraires commerciaux du marchand ambulant ne sont pas fixés. Si certains cheminent à travers les rues de la capitale selon le hasard d'autres par contre choisissent leurs itinéraires selon leur flair et en fonction de leurs expériences de l'espace urbain. De plus, les marchands ambulants s'informent mutuellement sur les opportunités commerciales de tel espace de vente au sein de la ville. Un marchand ambulant des chemises enquêté témoigne : « j'habite à kamenge. Chaque matin je quitte mon quartier pour me rendre à COTEBU. Je change souvent d'itinéraires car lors des échanges que nous avons avec des

[60] . De FATIMA CABRAL GOMES, M ET REGINENSI, C. (2007), Vendeurs ambulants à Rio de Janeiro : expérience citadine et défis des pratiques urbaines », cyber géo : revue european journal of geography

[61] . MONET, J. (2006), « Le commerce de rue, ambulant ou informel et ses rapports avec la métropolisation », [en ligne] 3/2006 (no 39), disponible sur URL : www.cairn.info/revue

amis marchands, il arrive qu'on nous indique que dans tel endroit de la mairie de Bujumbura, les affaires marchent alors je m'y rends pour tenter ma chance. Il arrive même le moment où je travaille dans mon quartier résidentiel.» (Entretien du 18 septembre 2023).

La recherche des clients amène les marchands à circuler à travers les marchés. Avoir des clients réguliers est apprécié, Cette situation explique leur préférence pour certains itinéraires pour retrouver ces « fidèles clients ».

II.2.3. Emergence du commerce sous la période belge

Alors que sous l'occupation allemande on observe un faible taux de commerçants européens, sous la période belge, ces commerçants affluèrent. La Belgique applique l'article 7 des clauses de la société des nations qui stipulait que : La puissance mandataire assurera à tous les ressortissants des Etas membre de la société des nations, les mêmes droits qu' à ces propres ressortissants, en ce qui concerne leur accès et leur établissement dans le territoire, la protection de leur personne et de leur biens (…), la puissance mandataire pratiquera, en outre, la liberté de transit et de navigation et une complète égalité économique, commerciale et industrielle… [62]

Cet article déclare le principe de la « porte ouverte ». La société des nations ne fait que reprendre la politique commerciale adoptée par l'acte général de Berlin (1884- 1885).celui-ci consacre la liberté générale complète , c'est -à -dire une égalité contente de traitement entre étranger et nationaux sans distinction d'origine. Ce programme rompait en visière avec un vieux pacte colonial, sorte de nid d'iniquité de la métropole. [63]

Néanmoins, en tant que puissance administrant, la Belgique élabore une législation commerciale, fixa les conditions de pénétration et d'installation aux quelles tout commerçant étranger devait se conformer.

II.3. Condition de pénétration et d'installation

Pour pénétrer au Burundi comme au Rwanda, il fallait être en possession d'un passeport. Dans sa lettre n° 1048 concernant les immigrants, le gouverneur RYCHMANS précise que :

« *Le passeport visé est le pièce indispensable pour pouvoir pénétrer dans le territoire. Mais il n'est pas suffisant, il faut en outre pour que le poste frontalier laisse pénétrer une autorisation du gouverneur du résident compétent. Cette autorisation est donc en quelque sorte un visa*

[62].Revue Congo, année 1923 in : SABUSHIMIKE.P, Op cit

[63]. DESCAMPS. E, (1963), L'Afrique nouvelle, paris, hachette et Cie

supplémentaire ». [64]A part le passeport, tout immigrant devait justifier les raisons qui les déterminent à venir s'installer au Burundi. Pour des raisons commerciales, il devait disposer d'un capital nécessaire le permettant d'ouvrir une maison de commerce. C'est ce que l'on appelle le « nantissement ». Les conditions de pénétration n'ont pas connu trop de changements. Toutefois, l'ordonnance législative n° 12/202 du 23 juin 1949, détermine la condition auxquelles sont soumise l'immigration et l'émigration. D'après cette ordonnance, l'immigration est libre. Sous réserve ci-après :

- est indésirable et ne peut en conséquence pénétrer et résider au Burundi, qui conque n'étant ni congolais, ni indigène du Rwanda ;

- ne peut justifier de moyens d'existence suffisants nonnettes ;

- vit de la prostitution ou de l'exploitation de celle- ci ou le favorise, ou qui en raison de ces infirmités n'est pas a mesuré par ses propres ressources d'assurer sa subsistance ;

- par un manque d'instruction, est incapable de lire et d'écrire d'une manière suffisante dans une langue européenne

- serait ressortissant d'une puissance en Etat d'hostilité avec la Belgique

II.3.1. De la législation commerciale

La législation commerciale que la Belgique applique au Burundi était analogue à celle applique au Congo belge, Avec la loi du 25 août 1925, le Rwanda – Urundi était uni administrativement au Congo belge cette union s'entendit aussi dans le domaine économique. De cette union, il découle que tout ce qui est applicable au Congo Belge l'est également au Rwanda – Urundi.

II.3.2. Le commerce ambulant et la loi à l'époque coloniale

L'autorité coloniale belge s'est beaucoup souciée de règlementer le commerce ambulant pratiqué par les gens de couleur, c'est –à dire les indigènes des territoires du Congo – belge et du Rwanda – Urundi, noirs et métis. Elle a donc mis une règlementation discriminatoire qui va imposer à ces commerçants de race noire une série d'obligation préalable à l'exercice de cette activité. Ces obligations sont mentionnées dans le code et loi de 1970, spécialement en ces articles 2 et 5. Premièrement l'exercice de cette profession est subordonné à la délivrance d'un Permis de circulation.

[64].A.N, Kitega AA 109,1918-1929, Cité par SABUSHIMIKE.P, Op. cit

Article 2. Nul ne peut exercer le commerce ambulant soit pour son compte personnel, soit pour compte de tiers s'il n'a pas d'une carte de circulation autorisant cette activité commerciale, deuxièmement, la délivrance de ce permis est conditionnée par le paiement d'une taxe [65]

Article 5. La délivrance du permis est subordonnée au paiement d'une taxe annuelle propre à chaque territoire et dont le montant est fixée par le gouverneur de la province et ne peut être inferieure a 500frs ni excéder 2500frs. Le permis n'est valable que pour autant que la taxe ait été acquittée.**[66]**

Outre le port obligatoire du permis de circulation, les commerçants ambulants doivent remplir les obligations incombant aux commerçants en vertu du décret de 6mars 1951, portant registre du commerce notamment l'obligation d'immatriculation au registre du commerce.

Ce pendant étant donné que ce commerce est considéré comme le corollaire de la dispersion de l'habitant rural au Rwanda – Urundi, il fut plutôt décidé de préciser les conditions pour exercer ce type de commerce c'est dans ce cadre qu'il fallait être en possession d'un « permis de circulation » et d'un « permis de commerce ».

Le permis de circulation doit être délivré par l'administrateur du territoire à condition :

- d'avoir satisfait à toutes les obligations concernant l'établissement, le lancement et l'immigration ;

- d'avoir séjourné en Urundi depuis douze mois au moins sans interruption ;

- de savoir peser et mesurer correctement, savoir calculer le prix de vente et le prix d'achat, savoir lire et écrire et tenir une comptabilité tout au moins sommaire de ces opérations commerciales et savoir une langue européenne ;

- n'avoir pas été condamné du chef d'arrestation illégale, de vol, d'abus, de confiance, de tromperie, d'escroquerie, de rébellion, d'infraction aux règlements sur la police de commerce.[67]

[65]. Ballon, E et Delafosse, P. (1970), Codes et loi du Burundi, Législation économique, Bruxelles, maison ferd. LARCIER S.A., Bujumbura, Ministère de la justice

[66] . Ballon.E et Delafosse, P, op.cit

[67]. SABUSHIMIKE. P, (1989), la politique coloniale au Burundi en matière de commerce : 1913 – 1962, Bujumbura, université du Burundi

Table 2 : permis de circulation et de commerces délivrés entre 1953 et 1955

Année	**1953**	**1954**	**1955**
Permis de circulation	3.108	2.917	3.905
Permis de commerce	2.353	2.476	2.902
Total	5.461	5.393	6.807

Source : *SABUSHIMIKE. P, la politique coloniale au Burundi en matière de commerce : 1913 – 1962, mémoire présentée en histoire, Bujumbura*

En 1955, le Ruanda-Urundi aurait donc compté plus ou moins 2.900 commerçants ambulants indépendants et plus ou moins 1.000 capitas vendeurs. Il faut noter qu'un capita, au service d'un commerçant établi n'a besoin que d'un permis de circulation.

A la fin de 1956, le nombre de permis de circulation délivré aux commerçants ambulants par territoires se présentait comme suit.

Table 3 : nombre de permis de circulation par territoire en 1956

Territoires	**Nombre de permis de circulation**
Bubanza	401
Bururi	224
Kitega	34
Muhinga	52
Muramvya	72
Ngozi	0
Rutana	0
Ruyigi	139
Usumbura	447
TOTAL	1.369

Source *: SABUSHIMIKE. P, op. cit*

Ces chiffres sont loin de la réalité, car dans la plupart des territoires les permis sont délivrés sans être suivis par un contrôle sur les marchés et sur les collines. Selon Placide SABUSHIMIKE : « *les statistiques du commerce ambulant se rapprochaient d'avantage sur la réalité en multipliant par 4 le nombre de commerce délivrés pour estimer le nombre de commerçants indépendants et par 1,5 celui des permis de circulation pour estimer le nombre de captas ambulants* ».[68] Avec cette hypothèse, on aurait compté en 1955 quelques 11.600commercants ambulants indépendants et environ 1500 captas ambulants.

Ce commerce se trouvait favorisé par la dispersion et l'isolement des habitations en milieu rurale. Cependant, ce commerce faisait objet de vivres critiques de la part de divers milieux du Rwanda – Urundi. Les commerçants et l'administration invoquaient que cette activité commerciales étaient difficilement contrôlable et qu'elle concurrençait les commerçants établis dans les centres de négoce.

Actuellement ledit commerce est contesté par le pouvoir administrative mais il est un peu toléré. Malgré cette situation, les acteurs de ce commerce ne travaillent pas clandestinement. Ils travaillent en plein jour et quelque fois leurs produits sont saisis par les polices. Ce dernier est parmi l'un des problèmes que les acteurs (actrices) du commerce ambulant rencontrent souvent. N.O dit ceci : « Iyo ufashwe n'umupolice haraho akwaka igiturire kugira ntakujane kugufunga canke atware ivyo wariko udandaza. » cela signifie : « lorsque on est saisi par le police, il y a le cas où il te demanderait la corruption pour qu'il ne t'amène pas à la prison ou pour que tes biens ne soient pas confisqués.» Ces propos montrent que ceux qui travaillent dans ce métier ne sont pas tranquille. Les commerçants ambulants ne veulent pas abandonner ce métier, car il le permet à vivre en ville et satisfaire au minimum leurs besoins essentiels. Mais les forces des autorités municipales viennent comme un instrument contraignant le commerce de rue. Ils devraient normalement exercer ce commerce après avoir enregistré comme le montre la loi no1/du 16janvier2015 portant révision de la loi no1/07 du 26 avril 2010portant code de commerce.

Article 45 : Est commerçant ambulant le marchand détaillant qui se déplace constamment d'un endroit a une autre du territoire national, pour une durée variable, afin d'y exercer un commerce dont le chiffre d'affaire ne dépasse pas un montant déterminé par ordonnance conjointe des ministres ayant le finance et le commerce dans leurs attributions.

[68] SABUSHIMIKE. P, op.cit.

Le commerçant ambulant est dispensé de l'immatriculation au registre de commerce et des sociétés. Toutefois, il est tenu obtenir dans la commune de sa résidence un numéro d'identification de commerçant ambulant.

Article 46 : Le numéro d'identification de commerçant ambulant est délivré gratuitement sur simple demande écrite et sans qu'aucune condition ne soit exigée pour son obtention.

Le numéro est délivré sur le champ dès le dépôt de la demande et un dossier ad hoc est constitué à cet effet.

Article 47 : Il est tenu à cet effet dans chaque commune un registre de commerce ambulant. Le secrétaire communale est charge de tenir ce registre.

Le ministre ayant le commerce dans ses attributions en déterminé par ordonnance un modèle ainsi que les inscriptions devant y figurer.

Article 48 : Nul ne peut exercer le commerce ambulant s'il n'est détenteur du numéro d'identification de commerce ambulant.

Article 49 : Ne sont pas soumis aux dispositions des articles 45 à 48 le commerce ambulant des produits artisanaux, agricoles et d'élevages.

Article 50 : Le ministre ayant le commerce dans ses attributions peut déterminer par ordonnance les produits interdit au commerce ambulant.

Article 51 : Le préposé à la délivrance du numéro de commerce ambulant qui soumet la délivrance du numéro à une condition ou qui, sans justification légitime, ne délivre pas le numéro sur le champ conformément à l'article article 46, et passible des sanctions prévues à l'article 494, alinéa 2 de la présente loi.

En tenant compte de ces articles, le commerce ambulant est accepté par l'administration. Il est mal fait par les acteurs car ils ne connaissent pas les règlements qui régissent leur métier. Les polices aussi saisissent les acteurs sans être informer aux règlements. La mairie de Bujumbura en générale et en particulier les autres provinces du pays, devraient prendre initiative de contrôler et enregistrer ce commerce comme avait été fait durant l'époque coloniale.

II.4. Les acteurs dominants et lieux de commercialisation

Le métier de commerce ambulant en mairie de Bujumbura est pratiqué par tout genre des personnes ayant des motivations raisonnables. L'âge de la participation dans ledit secteur n'est pas considérable. Les hommes, les femmes et jeunes garçons et filles- mères sont les acteurs généralement rencontrés dans l'exercice du commerce ambulant informel en mairie de Bujumbura.

II.4.1. La participation des femmes dans le commerce ambulant

La femme est avant tout une composante de l'espèce humaine de sexe féminin. La définition de la femme revêt deux volets. Elle peut être définit sur le plan biologique, d'une part et sur le plan sociologique, d'autre part. Sur le plan biologique, la femme représente une population qui caractérise par un type sexuel. La femme peut être définit par l'ensemble de ces caractères correspondant à son image biologique. Au niveau sociologique, le concept femme est plus limitatif. La femme est perçue comme étant charme et tendre compte tenu des diversités éducatives selon les cultures. La femme devient plénière par la maternité qui manifeste sa féminité et l'accompli. Cela montre que la maternité joue un rôle important dans la vie de la femme. Comme l'espèce humaine est avant tout sociable, la femme aussi est sociable.

Tilly et Scott indique que « la femme n'est jamais définit seule, mais par rapport à l'homme ».[69]Ceci justifierait le fait que la femme vit avec l'homme qui est son mari d'où son rôle d'épouse. En effet, dans toute société, chaque personne joue des rôles et remplit des fonctions. La femme joue elle, aussi des fonctions qui sont liés à ses comportements et aux attentes que les autres. Ces attentes sont des fonctions du contexte socioculturel l'émanant de la division sexuelle du travail. Comme les choses changent dans le temps et dans l'espace, les individus changent eux aussi. On peut définir la femme ancienne et la femme actuelle. La femme ancienne est celle restait à la maison et ne faisait que des travaux domestiques. Selon Simone de Beauvoir : « on ne nait pas la femme mais on le devient ».cité par Welzer. Lang. Cela justifie la transformation de l'individu par la société selon ses attentes. Les femmes qui, depuis leur enfance étaient éduquées à rester à la maison ne passent pas, dans le monde moderne, tout le temps à la maison. Elles vont à la recherche du revenu – ménage. A ce sujet, selon Tilly et Scott : « Il semble qu'il ait été de coutume de laisser et vendre à leur gré … ce degré de liberté attirait les femmes qui ne pouvaient quitter la maison douze heures par jour à cause de leur obligation domestique. » [70] Le travail de la femme était donc réservé à la maison ce qui n'est pas actuellement.

[69] . Tilly, L.A et Scott, J. M (2002), Les femmes, le travail, Paris : Payot

[70] . Tilly, L.A et Scott, J. M (2002), Op. cit

La femme que nous connaissons dans le passée a changé dans certains secteurs. Elle a une image de celle qu'elle avait malgré les valeurs et les représentations qui lui sont attribuées. Selon Welzer-lang : « aucun destin biologique, psychique, économique, ne définit la figure que revêt au sein de la société la femme humaine ; c'est l'ensemble de la civilisation qu'élabore ce produit intermédiaire entre le mâle et le castrat qu'on qualifie de féminin ».[71] Cela montre que la femme comme tout être humain a été façonné par la société dans le processus de socialisation selon les besoins de la société qui a élaboré la division du travail.

Sur le plan continentale, Dans beaucoup des pays africains, un grand nombre des femmes indiquent que leur premier emploi ces dernières années a été dans le secteur informel. Il y a un certain nombre de raisons pour lesquelles l'emploi dans le secteur informel attire les femmes. Ce secteur offre la flexibilité dans la participation que recherchent beaucoup de femmes, elles peuvent quitter temporairement leur emploi si elles le souhaitent et elles peuvent le combiner avec leurs charges ménagères.[72]Cela nous a montré le rôle que joue les femmes dans en matière de débrouillardise pour satisfaire les besoins de la famille. Nombreuses femmes interviewées dans la rue sont des cheffes ménages qui doivent gérer la responsabilité de leurs familles. Dans nos analyses et observations, les jeunes filles sont rarement impliquées dans ce commerce ambulant presque dans tous les quartiers de la ville de Bujumbura. Mais il y a des filles – mères qui se sont retrouvées dans cette situation de l'exercice du commerce ambulant.

II.4.2. La participation des hommes et jeunes garçons dans le commerce ambulant

Puisque le Burundi est un pays avec une population jeune et les perspectives sur le marché du travail formel montrent qu'il y a trop peu d'opportunités d'absorption des nouveaux venus, le secteur informel est en quelque sorte un secteur qui sert de marché tampon de travail pour la plupart des jeunes burundais. La majorité de ces jeunes débute avec des activités génératrices de revenus informelles pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Nos enquêtes n'ont pas laissé derrière les jeunes garçons et les hommes, car ces derniers sont observés couramment dans ladite activité au Burundi qu'en mairie de Bujumbura avec en main des objets ou produits variés, à savoir : les œufs, arachides, les jus de toute sorte, les habits de tout genre, des objets culinaires, des pièces de rechanges pour les voitures, etc.

[71] .WELZER-LANG, D. (2004), les hommes aussi changent, paris payot

[72]. MAMADOU, K (2017), commerce et gestion de l'espace urbain à DAKAR. Enjeux, logiques et stratégies des acteurs, université du HAVRE NORMANDIE, Thèse [disponible en ligne]

Les motivations qui nous a poussées à faire des enquêtes sur ces jeunes est de connaitre davantage comment ils ont été insérés dans le commerce ambulant informel, leur niveau d'éducation, leurs aspirations et leurs opinions en ce qui concerne le vécu quotidien avec le nombre d'enfants dont ils sont en charge pour le cas des hommes. Rares sont les jeunes qui entrent dans le marché formel d'emploi au Burundi, marché d'ailleurs très limité et de taille inférieure à celui du travail informel. Les motivations qui les incitent à venir en ville sont des conditions de vie quotidienne qui ne sont pas favorable dans leurs milieux résidentiels.

Dans l'enquête menée par Pierre SEBEREGE en 2021 sur l'informel, il révèle que les jeunes urbains dominent (78%) ainsi que les hommes (66%). Quant à leur fonction au sein des entreprises informelles la plupart sont soit des ouvriers (53%) ou des employés (37%), et on trouve peu de techniciens et de cadres parmi eux. La vaste majorité des jeunes travaillant dans l'informel n'ont aucun statut et dépendent de la bonne volonté de leurs patrons pour avoir une rémunération quelconque[73].

La majorité des jeunes semble être satisfait avec leur travail. Pour ceux qui sont mécontents de leur travail c'est surtout le niveau bas des salaires et dans une moindre mesure les conditions de travail qui ne sont pas favorables. Ceux qui déclarent être contents du travail soulignent surtout le fait qu'ils peuvent subvenir à leurs besoins et aussi pour aider leurs familles à un certain moment. Le fait de travailler dans le secteur informel leur offre des petits moyens pour survivre en attendant de pouvoir accéder à un travail plus stable et plus consistant.

II.4.3. Les Massaïs dans le commerce ambulant en mairie de Bujumbura

Le commerce ambulant en Mairie de Bujumbura ne s'intéresse seulement les gens urbains, les gens venus de l'extérieur sont aussi impliqués, notamment les « Massaï » venus du Kenya. Ils vendent dans la rue les sandales fabriqués dans les pneus. Ne fusse qu'ils vendent ces derniers, leur culture au niveau de l'habillement nous a suscité à connaitre leur histoire liée à l'originalité. Les Massaïs sont un groupe ethnique d'Afrique de l'Est, principalement présents au Kenya et en Tanzanie. Ils sont connus pour leur culture unique, leur mode de vie pastoralisme et leur habillement distinctif, qui comprend souvent des bijoux et des vêtements colorés faits à la main. Les Massaï sont également connus pour leur tradition de saut en hauteur, appelée "Adumu" en langue masaï, qui est souvent

[73] SEBEREGE, P et DOUMA, P(2021) Etude sur le secteur informel au Burundi étude basée sur une enquête menée du 1 au 10 février 2021 dans les provinces de Bujumbura mairie, Ngozi, Gitega et Makamba, Ministry of foreign affairs

pratiquée lors de célébrations et de rituels.[74] La question qui se pose est de savoir quelles sont les motivations spécifiques pour lesquelles les Masaï peuvent venir au Burundi dans l'exercice du commerce ambulant ?et comment l'administration perçoit – t-elle ce phénomène ? Cependant, il est possible qu'ils cherchent à élargir leur marché ou à faire connaissance les burundais leurs produits. Les Masaïs sont connus pour leur artisanat, y compris la fabrication de bijoux et de vêtements, et les cendres peuvent être utilisées pour la fabrication de savons et de produits cosmétiques. Il est également possible qu'ils cherchent à établir des relations commerciales avec les Burundais ou à échanger des produits contre d'autres marchandises.

Mais les commerçants ambulants burundais ont des inquiétudes face aux Massaï kenyans qui exercent ce métier en Mairie de Bujumbura. Ils ne voient pas comment les burundais sont persécutés alors que les Massaï sillonnent librement dans la ville. Les Massaï kenyans, avec leurs tenues vestimentaires spéciales et leurs sandales au bras, sont désormais partout : devant la clôture de poste, non loin du building en verre appelé communément « Kuri Lumitel » ou au palais des arts, près de parking des véhicules reliant Bujumbura et Gihanga, ils sont aussi tout autour de l'ex-marché central de Bujumbura dans le parking près de la place de l'indépendance. Le soir venu, ils quittent la ville pour les quartiers. Ils sillonnent les bars, restaurants, etc. ils n'hésitent à s'introduire dans les ménages. Le terrain glissant pour les burundais est plus favorable pour les étrangers. Les vendeuses ambulantes quant à elles n'en reviennent pas tout simplement. Elles doivent jouer constamment à cache-cache avec la police. Elles sont obligées de rester aux aguets, de maintenir leurs paniers sur la tête, de bien ajuster leurs pagnes, afin de se sauver a la moindre présence ou passage d'un pick-up d'un policier. Pour Cassilde, une mère de quatre enfants, cela dépasse l'entendement. « Comment est-ce que des étrangers travaillent sans aucune entrave alors que nous, nous sommes tout le temps persécutées, malmenées ? Qu'on nous dise la vérité. Ça fait mal quand on voit un Massaï étaler ses produits à l'aise, au centre – ville tandis que nous, Burundais, on piétine ou confisque nos marchandises. » Pour elle, il ne s'agit ni moins ni plus, d'un deux points deux mesures. Normalement, les mesures devraient appliquées pour tous les acteurs impliqués dans ce commerce. S'il faut laisser les étrangers tranquilles, il faut le faire pour tous et s'il y des taxes à payer, il faut que tous soient payés sans distinction aucune.

[74].http www, qui sont masaï en Tanzanie et Kenya ?, consulté le 26/5/2023 à 12h20min.

II.4.4. La place des entreprises de production dans le commerce ambulant

Bujumbura Mairie reste de loin l'endroit de concentration de la plupart des PME informelles au Burundi. Bujumbura est également l'unique grande ville du pays et à elle seule comprend la plus grande partie du secteur informel. La ville mais surtout les banlieues regorgent d'activités informelles. La croissance démographique de l'unique grande ville du pays témoigne de l'exode rural qui se manifeste aujourd'hui. La pression démographique, la manque de terre et la diminution de la taille moyenne par exploitation agricole, la détérioration de la fertilité des terres par une exploitation intense, les aléas climatiques et les effets cumulatives des guerres successives de par le passé ont fait que beaucoup de ménages agricoles ainsi que des jeunes adultes sans accès aux moyens de production se sont installés aux alentours de Bujumbura Mairie surtout[75]

Table 4. Caractéristiques des PME recensées en mairie de Bujumbura

Types d'entreprises	Classification des activités
Artisanale	Menuiserie, productions des chaussures en pneu, cordonnerie, ébénisterie, pédicure, couturier, vannerie, broderie soudeur
Commerciale	Vendeur d'unité de recharge, vendeur des habits, multiservices, magasins, vente de boisson, vente de nourriture, vendeur ambulant
Industrielle	Transformation agro-alimentaire, savonnerie, transformation de l'huile de palme, boulangerie, fabrication de jus.
Services	Coiffeur, boutiquier, studio, secrétariat public, construction, kinésithérapie, multisectoriel

***Source** : enquête effectuée par SEBEREGE et DOUMA dans trois provinces, Bujumbura, Ngozi, Gitega et Makamba*

Il est clair que globalement dans notre enquête de recherche du secteur informel, il y a un nombre restreint de métiers, services et activités industrielles et commerciales. En effet, on peut en déduire que le marché informel livre des activités de première nécessité pour la satisfaction des besoins fondamentaux des consommateurs Burundais surtout ; nourriture, boissons, denrées alimentaires transformées, vêtements, chaussures, services hygiéniques et tout métier dans le domaine de la construction et de l'habitat. C'est à partir de ces métiers que la population urbaine de tout genre choisit l'un de ces activités en vue de survivre dans la ville comme les témoignent les acteurs.

[75]. SEBEREGE, P et DOUMA, P. (2021), Op. cit

Le BIT distingue ainsi deux types d'entreprises : des entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte et des entreprises d'employeurs informels.

• Les entreprises informelles de personnes travaillant pour leur propre compte sont définies comme les entreprises individuelles appartenant à des personnes travaillant pour leur propre compte et gérées par elles seules ou en association avec des membres du même ménage ou de ménages différents. Elles peuvent employer des travailleurs familiaux et des salariés de manière occasionnelle, mais n'emploient pas des salariés de manière continue.

• Les entreprises d'employeurs informels sont des entreprises individuelles appartenant à des employeurs et gérées par eux, seuls ou en association avec des membres du même ménage ou des ménages différents.

Cependant, il existe plusieurs degrés d'« informalité pour les différentes entreprises ». On distingue « l'informalité totale » et « l'informalité partielle ».

• Les entreprises à « informalité totale » sont celles qui exercent leurs fonctions de manière clandestine, principalement afin d'éviter la fiscalité ou le paiement de la contribution sociale. On cite, par exemple, une entreprise qui ne fait que louer à la journée une place au marché.

• Par contre, les entreprises à « informalité partielle » sont celles qui, bien qu'illégales au sens strict du terme, sont largement tolérées. C'est le cas des commerçants ambulants. La définition quantitative concerne les caractéristiques non juridiques des entreprises. Son utilité principale est de pouvoir distinguer les entreprises en fonction de leur taille. Ainsi, une entreprise informelle, d'un point de vue statistique, peut être définie sur la base de plusieurs critères : taille de l'entreprise, niveau des investissements, chiffre d'affaires annuel et valeur ajoutée par employé. Loin d'être universelle, cette définition est donc relative et varie selon différents critères qui changent en fonction de chaque pays. Quant à la définition qualitative, elle permet d'obtenir une description détaillée des caractéristiques, des besoins et des problèmes des entreprises. Les caractéristiques suivantes sont utilisées pour décrire une entreprise informelle : faible ou manque de la spécialité pour la gestion de la direction ; manque de capital, ou peu d'accès au marché financier; vieille technologie; préférence pour la production traditionnelle; répugnance à l'innovation; contact étroit entre direction et travailleur et/ou entre entreprise et consommateur.

Tenant compte de ces éléments, nous estimons que les entreprises informelles sont celles qui sont exploitées par des patrons qui risquent dans leurs affaires leurs propres capitaux, qui exercent sur les affaires une direction administrative et technique effective et qui ont des contacts directs avec leurs

consommateurs et leur personnel. Cette définition est d'une très grande utilité pour les responsables des programmes d'appui à l'économie informelle, en général, et au secteur de la micro-finance, en particulier.

II.5. Lieux de commercialisation

Le lieu de commercialisation désigne l'endroit où un produit ou un service est vendu ou distribué. Il peut s'agir d'une boutique, d'un supermarché, d'un site web, d'un marché ou tout autre endroit où les consommateurs peuvent acheter ou accéder au produit ou service en question. Le choix du lieu de commercialisation est un élément clé de la stratégie de marketing d'une entreprise. Car il peut avoir un impact important sur les ventes et les succès global du produit ou service. Pour les marchands ambulants, l'espace urbain est également un lieu qui leur permet de gagner leur vie. Sous cet angle les modalités d'appropriation de l'espace commercial dépendent de l'emplacement géographique et du profit socio-économique commerçant. En réalité, « la position de chaque acteur dans les processus d'appropriation des espaces urbains dépend pour une bonne partie des ressources dont il dispose ». [76]

Les commerçants ambulants de la mairie de Bujumbura s'en approprient, soit des espaces publics, soit des espaces privés pour que la commercialisation soit possible. Le lieu est choisi par la volonté du commerçant selon le clientélisme quantitatif de ce milieu.

II.5.1. Appropriation des espaces publics

L'espace public est l'ensemble des lieux ouverts au public et accessible à tout le monde à tous, sans restriction de propriété ou d'accès. Cela peut inclure les rues, les lieux de stationnement des bus ou les centres commerciaux.

En réalité, le commerce de rue ou informel est perçu comme une situation d'échange économique caractérisée par l'occupation temporaire ou précaire d'un espace de circulation ouvert public. Selon Monnet, le commerce ambulant ne constitue pas un objet stable et net mais un objet « flou et fluide [77]». De ce point de vue, pour comprendre ce phénomène et mieux saisir sa complexité, il est important de tenir compte de son caractère changeant et incertain. Aussi les spécificités du commerce ambulant doivent – elles poser les autorités à revoir les politiques qu'elles tentent de mettre en œuvre pour trouver une solution durable à l'occupation de rue par le commerce de rue. L'appropriation de l'espace publique par les commerçants ambulants est une question très importent que la mairie de

[76]. MAMADOU, K (2017),op.cit
[77] .MONET, J. (2006), Op.cit.

Bujumbura doive faire face pour la résoudre. Les commerçants doivent se stationner l'endroit stratégique qui leur permettre de bien accueillir les clients, C'est-à-dire où se rencontre beaucoup de personnes. La sortie des marchés publics se concentrent beaucoup des commerçants ambulants qui vendent des produits ou articles de variété, devant les bureaux, à cotes des stations, au parking, au bord de la rue, à la sortie des écoles publiques (secondaires et universités), à la sortie d'églises, etc….A ce fait, nous avons remarqué que toute la catégorie de la population (femmes, hommes et jeunes garçons) faisant partie de ce métier doit s'approprier l'espace publique pour gagner de revenu. L'ex-marché de Bujumbura, un lieu de résilience controversé. Même si certaines femmes victimes des VBG réussissent dans leurs travaux quotidiens, il y en a d'autres qui connaissent des problèmes notamment les vendeuses ambulantes qui opèrent autour de l'ex-marché central de Bujumbura.

L'article produit par Jean Marie Nduwayo et Lambert Hakuziyaremye en dit long. Après son incendie en 2013, les activités qui étaient auparavant concentrées à l'intérieur de l'ex-marché central de Bujumbura se sont développées sur d'autres terrains, y compris les alentours de ce marché[78]. Cet élément explique également la prolifération des sites pour vendeuses ambulantes.

Parmi les personnes qui exercent ce travail, il y a des filles devenues des mères célibataires ou des femmes abandonnées par leurs maris qui se sont retrouvées dans une situation d'extrême précarité. En somme, les femmes embrassent le métier de commerce ambulant à cause de la très grande précarité dans laquelle elles baignent.

II.5.2. Appropriation des espaces privés

L'espace privé est aussi un lieu préféré par les acteurs du commerce ambulant selon les revenus dont les passagers accordent à ces acteurs. La circulation dans des espaces privés se voit majoritairement aux commerçants ambulants des fruits qui occupent beaucoup de femmes. On les rencontre également dans tous les quartiers faisant le porte à porte sur des points précis le long de certaines avenues, sur des sites parfois improvisés, à proximité de certaines écoles pour profiter du passage des parents venant récupérer leurs enfants à la fin des cours. Les hommes et jeunes garçons rencontrés dans ces espaces, les uns portent souvent en mains des chaussures, des habits féminins ou masculins et d'autres portent sur la tête des objets culinaires et des draps sur la tête.

[78] . NDUWAYO J.M et HAKUZIYAREMYE, L. (2021), Les femmes de la mairie de Bujumbura et le petit commerce ambulant : entre précarité et résilience, revue de l'université du Burundi, Série Sciences Humaines No 19

II.6. Typologie des marchands ambulants

Parler de façon générique du commerce ambulant est en fait peu satisfaisant. Il existe en effet différentes catégories de marchands ambulants. Selon une typologie fondée sur la nature la provenance géographique et les techniques de vente adoptées. A ce point, nous arrivons à distinguer les types des marchands ambulants observés dans les rues et quartiers de la ville notamment :

-Les marchands ambulants sans place fixe « promotionistes » qui se déplacent dans les foyers, bureaux, bars et à l'intérieur du pays en faisant la « promotion » de leur marchandise auprès de la clientèle qu'ils attirent en affirmant faire une campagne promotion au cours de laquelle une baisse est effectuer sur le prix de la marchandise.

-Les marchands d'habits ou tissus sans place fixe qui parcourent les rues et les quartiers avec leurs marchandises

-Les marchands des produits transformés au Burundi « made in Burundi ». Ce type de marchandise est souvent concerné aux industries, entreprises, ou personnes ayant la capacité de produire les biens diversifiés. Nous citons par exemple ceux, qui sillonnent en ville avec des savons, parfums, de l'eau potable « Akandi », « Mahoro », des jus de différents produits, des huiles médicinales, etc., sous couvert des étiquettes représentatifs de leur localité.

-Les marchands vendeurs des produits venus de l'extérieur du pays (les accessoires pour les véhicules, les montres, les matériels électroniques, etc.)

-Les restaurateurs de la rue (vendeurs des fruits, des légumes et de nourritures cuites)

Signalons que l'ordonnance No750/2014 du 3/11/216 déterminants les produits interdits au commerce ambulant. L'article 2 dudit code dit que : sans préjudice d'autres dispositions légales et règlementaires en la matière, la vente des produits suivants est interdite au commerce ambulant :

1. Les médicaments et les produits médicaux, les plantes médicinales et les préparations à base de celle –ci nuisibles à la santé humaine, animale et végétale par les substances qu'il contient ou par les effets secondaires qu'il induit ;
2. les articles en métal précieux, en plaqué et leurs substituts ;
3. les articles d'horlogerie ;
4. les pierres précieuses et semi précieuses ;

5. les billets de loteries ;
6. les toxiques
7. les eaux distillées et non distillées ;
8. les appareils médicaux et orthopédiques ;
9. les boissons spiritueuses ;
10. les articles d'optique et de lunetterie à l'exception des lunettes solaires sans effets correcteurs ;
11. les appareille électriques et électroniques ainsi que leur accessoire
12. les bijoux et autres que ceux cités au point 2 ;
13. les produits d'imitation
14. les produits cosmétiques

Conclusion du deuxième chapitre

L'objet de ce chapitre a été donc de faire comprendre comment le concept « informel » est né. L'évolution du secteur informel dans le temps et dans l'espace pourrait être liée à une forte croissance démographique et de l'urbanisation rendant difficile l'absorption des nouveaux actifs sur le marché du travail. La précarité des nouveaux arrivants en ville font l'objet aussi de cette évolution. Nous avons montré comment le S.I a pu émerger au Burundi en fonction des changements apportés dans les politiques et stratégies nationales de développement après la période indépendant. Les facteurs qui expliquent cette émergence est que le S.I est un secteur générateur des revenus pour de nombreuses familles. Il met l'accent sur les acteurs dominats dans le commerce ambulant notamment les femmes, les hommes et jeunes garçons. Nous avons essayé d'identifier par la suite certaines entreprises et classification des activités issues de la ville et finit par montrer les typologies des marchands ambulant.

CHAPITRE III : ANALYSE DES DETERMINANTS DE L'INTEGRATION FORMEL DU COMMERCE AMBULANT.

La croissance démographique et à l'incapacité du pouvoir public à offrir une alternative de développement, le taux d'augmentation de la population active dépasse la création d'emplois. Ceci implique de sérieuses conséquences sur les possibilités d'emploi, ce qui se traduit par une augmentation rapide du taux de chômage. Autrement dit, le nombre de demandeur d'emplois s'accroit plus rapide que le nombre d'emplois existants. En outre, l'exode rural incessant qui se poursuit depuis plus de nombreuses années dans les régions rurales a provoqué un phénomène de surpeuplement urbain.

L'explosion urbaine est due à l'exode des campagnes vers les villes, surtout dans les petits centres urbains, mais aussi à la croissance démographique naturelle. Ces tendances démographiques ont une implication importante en matière d'emploi, de pauvreté et permet l'évolution des pratiques d'insertion en milieux urbain. Ce chapitre consiste à étudier les causes majeurs du commerce ambulant en mairie de Bujumbura d'une part et de proposer quelques stratégies pour intégrer le commerce ambulant dans le commerce formel d'autre part. Il montre enfin, l'attitude des pouvoirs publics à l'égard du commerce ambulant.

III.1. Causes majeur du commerce ambulant en mairie de Bujumbura

Pour faciliter la compréhension du concept, il convient de revisiter brièvement la terminologie souvent utilisée pour désigner celui ou celle qui pratique le commerce ambulant ou de rue selon Monnet, cité par Marie immaculé NDAYIMIRIJE et Felix TUNGUHORE : il s'agit entre autres de « camelot » au Québec et dans les pays de l'Afrique francophone, « hawker » ou « pedler » en Grande Bretagne, « colporteur »en France[79]. Au Burundi traditionnel on les appelait « Abayangayanga » c'est-à-dire « vendre en détail », le terme « abayangayanga » du Burundi traditionnel est détrôné aujourd'hui par « commerçant ambulant » ou « vendeurs de la rue ». Le BIT quant à lui utilise les termes « vente ambulante » et « vendeur ambulant ».

Le commerce ambulant est en effet un travail informel qui s'exerce en vendant des objets généralement de peu de valeur au niveau du coût juste pour faire face à la vie – une idée partagée par les médias burundais (Burundi-Eco, Info Grands Lacs, Journal Iwacu). Comme le BIT, ces mêmes

[79] NDAYIMIRIJE, M.I et TUNGUHORE, F, (Sd), participation du citoyen dans le développement au Burundi : les défis du commerce ambulant, revue de l'université du Burundi, série sciences humaines et sociale no18

média font remarquer que ledit commerce renvoie à l'absence d'enregistrement légal ou fiscal, d'où le risque d'insécurité pour le prestataire et des manques à gagner pour le pays allant jusqu'à la fuite fiscale. A ce propos, Jérôme Monnet souligne : le statut juridique de l'espace où l'activité se réalise, les pouvoirs publics opposent le commerce sur la voie publique aux transactions qui se déroulent à l'intérieur d'un espace privé.[80]

Sur le territoire burundais, le commerce ambulant s'offre aux personnes à faibles revenus comme une option de survie. Il semble gagner du terrain pour diverses raisons que nous explorons dans les lignes qui suivent.

La croissance démographique et l'exode rural constituent deux des raisons majeures avancées par le BIT pour justifier l'expansion du commerce ambulant dans les pays en développement. Au Burundi, deux autres raisons méritent d'être mentionnées qui, toutes, convergent sur la précarité grandissante de l'emploi tant dans les services étatiques que dans le secteur privé. Ainsi, la fonction publique ayant montré ses limites en matière d'emploi, et désormais de satisfaction salariale, le citoyen moyen fait tout pour se trouver une occupation.

Le recours aux activités dites d'auto développement telles que le petit commerce, l'association en coopératives, le vélo taxi, le travail domestique, la vente des unités de recharge, le commerce ambulatoire, le transfert d'argent (Ecocash et Lumicash) pour ne citer que ces quelques exemples, ont intégré financièrement certaines population urbaine de manière indépendante.

A son tour, la dégradation de l'économie burundaise, au courant de cette dernière décennie a occasionné la croissance du chômage parmi les jeunes diplômés et la stagnation des rémunérations chez la plupart des employeurs professionnels traditionnels tels que la fonction publique, le secteur des banques et des assurances. Il sied de rappeler deux facteurs importants qui sont à la base de cette dégradation, à savoir la destruction du marché central de Bujumbura et de certains autres marchés de l'intérieur du pays (Kayanza, Gitega, etc.) ainsi que les sanctions consécutives à la crise de 2015. Le premier a causé une précarité progressive du commerce intérieur qui a abouti au renvoi de certains agents opérant dans le secteur du commerce structuré à la pratique du commerce ambulant.

[80] NDAYIMIRIJE, M.I et TUNGUHORE, F, (Sd)

Le second a provoqué une baisse des investissements étrangers et le retrait de certains bailleurs internationaux dont les services comptaient pour les sources potentielles d'emplois parfois bien rémunérés

III.1.1. Facteurs structurels

Le commerce ambulant est un défi complexe, dont les causes sont multiples et qui varient en fonction des circonstances des populations. Beaucoup des personnes considèrent les commerçants ambulants comme des gens qui mènent une vie précaire dans leurs milieux résidentiels. Cette idéologie est due à des facteurs structurels, notamment le manque de capital physique, le faible niveau d'éducation et certains facteurs sociodémographiques (tels qu'une forte incidence de populations jeunes et ruraux). Selon cette perspective, les politiques visant à réduire le commerce ambulant dit « informel » devraient viser à accroître la productivité de la main-d'œuvre et des entreprises.

La deuxième catégorie de la pensée considère que le commerce ambulant est le résultat d'une mauvaise condition de vie. Ces différents groupes de travailleurs et d'entreprises peuvent être caractérisés par leurs divers niveaux de sophistication, notamment :

Au bas de l'échelle, la plupart des indépendants qui font le commerce de produits de base comme la nourriture ou qui fournissent des transports de base ou d'autres services de base ; ce groupe est souvent celui qui a le plus besoin d'une protection sociale de base, et a généralement peu d'autres opportunités économiques. Les stratégies centrées sur l'application de la loi ne sont pas idéales pour ce groupe.

Le commerce ambulant dit informel n'est pas le résultat de la mondialisation car les origines et le principal développement de l'économie informelle sont antérieurs à la phase actuelle de la mondialisation. Ce sont les échecs des politiques et des institutions qui ne veulent pas formaliser ce travail, ce qui fait de l'économie informelle un refuge pour ceux qui, autrement, n'auraient pas d'emploi, d'opportunités commerciales ou de sources de revenus.

III.1.2. Impact de la croissance démographique sur l'emploi

Les quartiers périphériques sont pour la plupart constitués des gens sans métiers provenant des milieux ruraux à la recherche d'un mieux-être. L'arrivée de ces gens ne fait qu'augmenter le nombre de personnes qui se trouvaient déjà au chômage en milieu urbain. Etant donné que les migrants ne peuvent pas s'insérer facilement sur le marché de l'emploi, il devient encore plus difficile pour ce groupe de gens de se procurer les biens et services nécessaires pour leur survie.

La situation des nouveaux migrants est souvent très délicate, ils se trouvent dans l'impossibilité d'envoyer leurs enfants à l'école. Plusieurs de ces ménages font beaucoup d'efforts pour empêcher que leurs enfants connaissent cette situation d'extrême pauvreté en leur procurant une formation professionnelle, mais l'explosion démographique entraîne le gonflement de l'armée de réserve de main d'œuvre, ce qui conduit à la stagnation ou à la décroissance du taux de salaire. C'est l'application même de la courbe de Philips qui montre que, plus le chômage est élevé plus les salaires sont basses. Dans ce sens Violette MUZANEZA ajoute aussi ceci : « *lorsque le taux de chômage est élevé, le niveau de revenu est relativement aussi bas* »[81] au Burundi, le taux de chômage atteint un niveau très élevé et l'emploi devient de plus en plus difficile à accéder. Donc, il y une croissance économique incapable de répondre aux besoins d'emplois et d'accroissement du revenu.

III.1.3. Phénomène migratoire

L'analyse des activités informelles qui se font dans la ville de Bujumbura sont multiformes. Cela est dû à la croissance de la population rapide au sein du pays. Ce qui pousse certains nombres de la population rurale à venir en ville pour tenter les chances de leur vie. Les jeunes sont plus observés dans cette forme migratoire. La migration vers les villes provoquée par des ressources place les catégories vulnérables dans une situation particulièrement difficile.[82] Dans cette logique, on comprend que les acteurs de l'informel dans la ville de Bujumbura sont ceux qui viennent souvent dans les régions rurales ou des régions des montagnes qui surplombent la ville et qui mènent une vie difficile dans leurs milieux résidentiels. C'est un phénomène de l'exode rural. L'exode rural conduit beaucoup de paysans dans les milieux urbains où espèrent trouver de l'emploi. Lorsqu'ils n'ont pas réussi à se faire embaucher, ils recourent pour survivre à des petits métiers indépendants spécialement le commerce ambulant.[83]

Le poids démographique pousse les jeunes à fuir leurs campagnes pour s'installer dans les villes et rechercher un emploi. De nombreux migrants vont en « ville » pour exercer un emploi salarié dans le secteur moderne ou s'insérer dans des petites entreprises. Néanmoins, ces migrants ne concernent pas une catégorie spécifique de la population.

[81] MUZANEZA. V, Etude sur l'impact de la libéralisation de l'embauche sur le marché du travail burundais : secteur structuré, rapport définitif, IDEC, Bujumbura, Avril 2007

[82]. Yvon. P, (2012), Op.cit

[83] .NTAHONVUKIYE. E, (1997), Op.cit

En effet, les jeunes sont principalement concernés par ces départs massifs vers les villes, ils ne sont pas les seuls mais ils constituent la majeure partie de la population, la plus active, la plus entreprenante. En Afrique, le processus migratoire comprend essentiellement deux étapes : des campagnes aux petites villes puis, des petites villes aux plus grandes. Outre ce mouvement de forte croissance, la dynamique migratoire des pays d'Afrique sub-saharienne se distingue par une émigration des campagnes vers les villes qui opère une formidable redistribution spatiale des populations. L'expansion démographique est donc surtout sensible en milieu urbain, lieu de la croissance économique et de la modernité.

Les migrations massives de régions rurales vers les grandes villes ont largement contribué à l'étalement et à l'accroissement des principales zones métropolitaines des pays en développement. Il se produit un transfert net de pauvreté entre zones rurales et urbaines car les nombreux migrants (notamment les jeunes) cherchent à travailler, à améliorer leur niveau de vie. On a rapidement associé cette tendance à l'émergence du secteur informel urbain puisque les migrants ont souvent de la difficulté à se trouver un emploi dans les firmes du secteur formel. La croissance du secteur informel est souvent associée à la migration de population rurale sans terre en quête d'un emploi à la ville.

Le Burundi se caractérise par une croissance démographique inquiétante dans le sens où cette croissance est presque largement supérieure à la croissance économique. La conséquence est que la misère est le sous-emploi vont frapper de plein fouet certaines régions rurales du pays, ou les terres cultivables disponibles étant limitées. L'agriculture ne peut ni offrir d'emploi supplémentaire ni améliorer ou générer des revenus additionnels importants. La conséquence de cette situation sera un exode rural massif en ville surtout ville de Bujumbura, ce qui engendre une croissance de la population urbaine très prononcée.

En effet, depuis 1950, les villes du tiers- Monde attire une multitude migrante des régions rurales en quête d'emploi dans l'espoir d'obtenir un revenu plus substantiel. C'est ainsi qu'en espace de 25ans, la population urbaine des pays en voie de développement a presque triplée passant de 275millions d'habitant en 1950 à 794millions en 1975. [84]

Ainsi, en plus de cette croissance de la population urbaine, le chômage s'est accru ces dernières années suite à la restriction et la privatisation des entreprises publiques imposées aux pays en voie de

[84] . MIRAVUMBA, J.M. (1991) La problématique du secteur informel dans les pays en voie de développement : cas du Burundi, Bujumbura, université du Burundi, mémoire disponible à la bibliothèque centrale de Bujumbura.

développement dans le cadre des PAS. Pour survivre, tout ce monde va se réfugier dans les petits métiers du secteur informel qui se sont le commerce ambulant, l'artisanat, ateliers, salons de coiffures, transport. Ils vont s'installer à leur compte malgré le manque de capitaux, de qualification et d'expériences.

III.2. Atouts et défis du commerce ambulant

Le commerce ambulant présente des atouts au niveau socio- économique pour les acteurs exerçant ce métier. Le commerce ambulant informel comme métier qui répond à la résorption du chômage pour ceux qui participent à l'exercice de ce métier et qui investissent dans ledit secteur, présente aussi des défis incontournables que nous allons présenter dans les paragraphes suivants.

III.2.1. Atouts socio – économique du commerce ambulant

Au moment où l'Etat ne dispose pas d'emplois à offrir, une partie des jeunes sortant des écoles a des fois appris des matières qui ne leur permettent pas d'accéder ou de créer facilement un emploi. Alors, ils se lancent dans le secteur informel où il y a beaucoup d'opportunités à saisir. Ce secteur, permet de vivre à beaucoup de ménages urbains, il permet la rapidité dans les opérations, sans trop de formalités ; le fait d'être indépendant dans le secteur informel permet de pouvoir éviter des procédures fastidieuses d'enregistrement et d'imposition. Ledit secteur permet aussi d'étendre la Coopération avec d'autres. En plus de ces avantages que donne ce commerce au niveau socio- économique, il contribue ensuite au développement économique du pays

L'évolution historique du développement avec désormais des dimensions sociales, politiques et culturelles qui lui sont reconnues/attachées, fait du concept une terminologie qui défie toute définition.[85] L'auteur base sa réflexion sur l'idée qu'une source importante de confusion résulte de la manière dont l'emblème de développement est attaché à la source d'actions subjectives supposées rendre le développement possible. Poursuivant sa réflexion, il fait cependant remarquer que le développement – sous son angle durable – doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Notre compréhension de la contribution du commerce ambulant va dans le sens des articles de la Constitution burundaise sur « les devoirs du citoyen envers l'Etat » (Art 63), « l'obligation de tout citoyen de nourrir sa famille » (Art 66) et « au devoir du citoyen de contribuer par son travail à la construction et à la prospérité du pays » (Art 74). Etant donné que la loi burundaise autorise le

[85]. HENAFFE. N, (2006), Education et développement in : NDAYIMIRIJE. M.I et TUNGUHORE. F, Op.cite

commerce ambulant sur tout le territoire national, rien ne justifierait sa perturbation en Mairie de Bujumbura. En effet, le commerce ambulant s'avère une activité qui génère des revenus qui, à leur tour, peuvent faire objet de taxes municipales si une réglementation y relative est bien pensée et mise sur pied. De ce fait, nous estimons que son exercice offre une voie au citoyen de s'acquitter de ses obligations envers l'Etat. Malheureusement, la réalité est tout autre en Mairie de Bujumbura. Comme cette activité n'a pas de cadre juridique connu, il va sans dire qu'elle fonctionne principalement sur fond de cache-cache et de chasse à l'homme entre les prestataires et les forces de l'ordre. Une contradiction mérite d'être mentionnée : depuis un certain temps, on remarque qu'il y a une catégorie de marchands ambulants qui portent un gilet un badge vendus par les services de la Mairie pour identification, et les porteurs ne sont pas pourchassés. Serait-ce une politique de poids deux mesures puisque le port du gilet/badge ne fait objet d'une quelconque réglementation ou mesure connue de toutes les parties concernées par le secteur : commerçants ambulants, consommateurs, administration locale à différents niveaux ? Sinon tous les prestataires le porteraient pour éviter les mauvais traitements et les discriminations éventuels de la part des forces de l'ordre.

III.2.2. Défis du commerce ambulant

Le développement du secteur informel a de nombreuses conséquences sur la vie de l'ensemble de la population que ce soit au niveau de l'embouteillage causé par les marchés qui s'installent dans les rues ou la présence des marchands ambulants qui ne mènent leurs activités que dans les rues.

Les acteurs qui se lancent dans le commerce ambulant dit informel rencontrent des problèmes dû au fait qu'ils exercent une activité non régule par la loi. Exemple, la corruption, plusieurs formes des taxes (souvent fausses taxes) imposées, etc. En plus d'autres disposants d'un faible pouvoir d'achat exerce un commerce parfois ambulatoire. C 'est le cas de beaucoup d'activités qui fonctionne pour la survie de famille, il s'agit aussi d'autres problème relatif à ledit secteur comme impossible d'accès au crédit et méconnaissances par l'Etat de l'expérience acquise dans le secteur informel.

Sur les politiques publiques, même si l'économie souterraine est relativement modeste, son impact sur les politiques publiques est multiforme, impossible à ignorer, et il a fait l'objet de nombreux débats parmi les économistes et les non-économistes. On critique souvent le commerce ambulant comme « économie souterraine» du point de vue de l'évasion fiscale. Le commerce ambulant, dit-on, réduit les recettes de l'État, ce qui entraîne soit une réduction des services publics, soit une augmentation des impôts des autres contribuables, obligés de compenser le manque à gagner.

III.3. Attitude des pouvoirs publics à l'égard du commerce ambulant

Les trois critères de définition de l'économie informelle font référence au rapport à l'État. En effet, les acteurs de cette économie vivent en marge du cadre légal, mais dans une situation d'a-légalité[86]. Devant l'insuccès de soumettre cette économie à la réglementation, l'État s'est souvent contenté de l'accommoder. Il en découle, conséquemment, deux économies parallèles : formelle et informelle. La relation entre l'État et l'économie informelle peut être précisée graphiquement de la manière suivante :

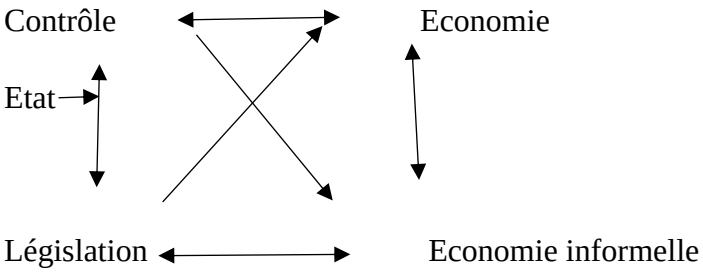


Figure 2: Essai de modélisation théorique de l'économie avec ses composantes formelles et

Source : *LAUTIER. B, (1991) L'Etat et l'informel. Edition L'Harmattan*

Dans ce modèle graphique l'État est la variable indépendante alors que l'économie, qui a deux composantes (formelle et informelle) est la variable dépendante. Les deux composantes existent dans tous les pays du monde et s'alimentent l'une de l'autre. La différence entre les pays du Nord (pays développés) et ceux du Sud (pays en développement) réside dans la proportion très élevée de la composante informelle dans les pays du Sud.

Au Burundi, la relation entre l'Etat et les acteurs de commerce ambulant informel est controverse. Lautier BRUNO, dans son livre intitulé L'Etat et l'informel, considère l'Etat et le secteur informel comme problématique[87] L'Etat veut que le commerce ambulant soit interdit pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de salubrité publique alors que les commerçants ambulants ne veulent cesser cette activité et continue à augmenter périodiquement en mairie de Bujumbura.

Les polices en mairie de Bujumbura chassent les acteurs de ce commerce en mairie de Bujumbura pour exterminer ledit commerce dont les majorités sont des femmes, mais ils ont échoué. Malgré la pression de la police, ces commerçantes ne cèdent pas. Aline, veuve et mère de cinq enfants témoigne : « *Je persévère. J'encaisse un gain 4000 BIF par jour.»* Grâce à ce revenu, elle paie le

[86] LAUTIER. B, (2004) L'économie informelle dans le tiers monde. La Découverte
[87] . BRUNO. L, (1991), Op.cit

loyer et la scolarité de ses enfants. Cette femme veuve confie qu'elle exerce le commerce ambulant de légumes depuis une dizaine d'années. Ce commerce est son seul gagne-pain et fait vivre sa famille malgré les tracasseries policières.

Les dures conditions de travail ont contraint ces commerçantes à tisser des relations de solidarité entre elles. Certaines femmes collectent de l'argent pour rendre visite à leurs consœurs incarcérées. Si l'une d'entre elles est emprisonnée, les autres cotisent pour la rendre visite. « *Nous errons dans la rue comme des brebis sans berger. Nous avons besoin de soutien pour nous développe*r », constate Aline. A ces propos, le commerce ambulant est la résilience des nombreuses familles en mairie de Bujumbura. Non seulement qu'il joue un rôle économique à la satisfaction des besoins de premier nécessité, il permet de tisser les relations avec les autres personnes qui sont impliquées dans ce commerce.

Le problème qu'il y ait et que l'Etat ne se s'intéresse pas d'abord à trouver la solution aux causes profondes de l'exercice de ce commerce informel développé depuis la période coloniale jusqu'à tel point que nous l'observons actuellement. La question que nous nous posons jusqu'ici est de savoir si le commerce ambulant « informel », pourrait supprimer ou s'il pourrait redynamiser. A partir des points suivants nous allons voir le regard de l'Etat à partir du secteur informel et des stratégies politiques que l'Etat pourrait adopter pour le rendre formel.

III.4. Insertion du commerce ambulant au sein du commerce en général : le rôle des cadres stratégiques intégrés

La formalisation n'est pas un objectif en soi, mais une condition nécessaire pour garantir la protection sociale des travailleurs et employeurs et pour élargir les opportunités de marché. Dans ce sens, elle contribue à accroître les revenus, à réduire la pauvreté et permet de garantir l'égalité entre les personnes. Faute de formalisation, l'accès au travail décent reste illusoire. Pour les entreprises, la formalisation désigne le processus dans lequel elles s'engagent lorsqu'elles formalisent leurs activités. Ce processus revêt plusieurs dimensions : l'extension du champ d'application de la réglementation en matière fiscale, de travail et de sécurité sociale à l'ensemble des entreprises sans exception, indépendamment de leur taille, du secteur dans lequel elles opèrent ou d'autres critères ; l' enregistrement et obtention d'une autorisation d'exercer auprès des autorités nationales, régionales et municipales ; la mise en conformité avec le cadre légal, y compris la législation en matière comptable, fiscale, de sécurité sociale et de travail.

La formalisation des entreprises, en leur permettant d'accroître leur productivité, en leur assurant un meilleur accès aux marchés, contribue également à leur durabilité.

Pour les employés, la transition vers la formalité permet de leur garantir une protection adéquate en matière sociale et de travail. Il s'agit ainsi de :

- étendre le champ d'application de la législation du travail et la couverture de protection sociale à ceux qui en sont exclus ou qui sont couverts de manière insuffisante ;

- garantir un niveau adéquat de protection juridique ;

-assurer, en pratique, le respect des lois et des règlements. Assurer la transition des activités de l'économie informelle vers l'économie formelle signifie que ces dernières doivent être entièrement déclarées, soumises à la législation et donner lieu à une protection efficace.

Une stratégie de formalisation s'inscrit dans le prolongement des politiques publiques et des normes et recommandations internationales et dans une approche multisectorielle. Elle doit ainsi entrer en synergie avec les politiques et stratégies sectorielles.

III.4.1. Redynamisation de la résilience comme solution

Face à cet état de choses (l'informel), un essai de formalisation (redynamisation) de l'informel, serait la meilleure stratégie pour améliorer le bien-être des pauvres et favoriser ainsi leur intégration professionnelle. C'est à ce titre que l'entrepreneuriat en Afrique subsaharienne pourrait devenir un véritable moteur essentiel de la croissance économique et de la création d'un environnement propice au développement des entreprises d'une durabilité à long terme. Il faudrait noter que la formalisation (la redynamisation) de l'informel (de la résilience) n'est pas un allant de soi. C'est une tâche ardue qui exige engagement et technicité. Car, la population déjà versée voudrait à tout prix éviter la main mise sur ses activités de la part de ceux qu'elle considère comme ses prédateurs: l'Etat, les banques, les multinationales, certains organismes internationaux,…Il est nécessaire qu'il y ait une vision claire et des stratégies appropriées pour redonner ou faire revenir la confiance en ces organes et ces instances.

L'informel est souvent entendu comme ce qui n'est pas connu, ce qui ne répond pas aux normes requises exigeant que toute activité d'un citoyen soit enregistrée, contrôlée et pour laquelle il doit payer les taxes à l'Etat. L'informel c'est ce qui ne suit pas les sentiers battus, et qui ne répond pas à la forme déterminée par les textes légaux.

Pourtant, en réalité, ce qu'on appelle informel, du moins dans le contexte africain (et burundais par surcroit), ce n'est autre chose qu'une résilience, et donc une réponse ou une capacité de résister aux

multiples chocs socio-économiques de l'environnement de vie. Car, dans une situation exceptionnelle, on doit absolument trouver des solutions exceptionnelles, en résistant, et ou en s'adaptant à toutes les situations difficiles.

L'informel est ce cadre propice, d'autant plus que les entreprises de type occidental n'existent presque plus en Afrique subsaharienne, et qui joue le rôle palliatif de l'entrepreneuriat. Celui-ci rassemble en son sein les activités de la résilience en tant que réponse et mécanisme de résistance aux multiples chocs qui touchent l'africain. Il s'agit là d'un entrepreneuriat important, qui est appelé, non pas à être supprimé ou combattu, mais plutôt à être soutenu et redynamisé afin qu'il devienne efficace et efficient face aux multiples chocs dont sont victimes les populations subsahariennes. N'est-ce pas que c'est en période d'incertitude économique que les gens deviennent plus créatifs? Ils sortent de leur zone de confort et prennent des initiatives afin de joindre les deux bouts du mois ou de l'année. C'est dans les moments difficiles, dit Robert T. Kiyosaki, que l'on voit si les gens ont de l'étoffe.[88] Des études et des recherches (et cette IIème Conférence en est une) doivent se pencher sur ce genre d'entrepreneuriat en tant que nouvelle réalité de sauvegarde, et en tant qu'une sorte de légitime défense économique au Burundi en générale et en mairie de Bujumbura en particulier

L'on parle de la Redynamisation de l'informel puisque, jusqu'à présent, cet informel, en majeure partie, est encore basée sur la débrouille, surtout dans les milieux ruraux. A ce titre, il n'est pas encore parvenu à faire tout concourir à la transformation notable des sociétés africaines. Car, l'esprit de passivité et de dépendance continue encore à caractériser certains burundais, oubliant qu'arriver à s'auto-dynamiser est un impératif de leur propre développement. L'informel au Burundi reste ce cadre où l'on peut faire mieux que ce qui existe maintenant.

Devant une pauvreté forcée et artificielle, et savamment entretenue, dont est victime l'Afrique subsaharienne en général (le Burundi, en particulier), la résilience est de fait à encourager. Car, dans ce contexte, la donnée informelle est une réalité vivifiante et à ce titre, le congolais doit se l'approprier pour qu'elle ne soit pas quelque chose de téléguider du dehors, mais plutôt qui émane de l'intérieur à partir d'un besoin ressenti et vécu; ce qui permet et encourage une bonne collaboration entre africains.

[88]. Kiyosaki, R.T., et al, (2012), L'entreprise du 21è siècle, Un monde in : NKONGOLO MULAMI KAPWEKA .A, (2020), formaliser l'informel en vue du bien-être des jeunes et femmes de l'Afrique subsaharienne : stratégie pour un entrepreneuriat efficace et efficient en RDC, université Muhamed V de Rabat

Puisque l'informel au Burundi en générale et (en mairie de Bujumbura en particulier) est encore un informel de subsistance des matières de première nécessité, s'il n'est pas redynamisé, il risque de ne pas amener le burundais à sortir véritablement du cercle vicieux de sa pauvreté. Pourtant, s'il est bien encadré, il pourra constituer un cadre propice pour exercer une sorte de libéralisme économique au bénéfice de la population urbaine.

Dans un contexte d'étouffement comme celui-ci, c'est la redynamisation de tous les efforts de la légitime défense qui peut être salutaire. Cependant, il est à noter que la redynamisation ou la formalisation de l'informel ne signifie pas syndicaliser l'informel. En effet, l'expérience démontre que toutes les tentatives qui se sont risquées dans cette direction n'ont pas servi la base, mais plutôt les gouvernants. Ce serait donc une grave erreur que de faire disparaitre le secteur informel au profit de l'Etat (burundais), plutôt qu'à celui de la base.

La redynamisation et ou la formalisation de l'informel devra se penser comme un processus vers l'émergence d'une classe moyenne. Le secteur informel en Afrique subsaharienne en général (au Burundi en particulier) est prolifique et salutaire, mais il faut l'avouer, jusqu'à présent, il est à l'état naturel et se développe de façon anarchique. D'où le besoin et la nécessité de l'encadrer en l'accompagnant à son rythme.

III.4.2. Gouvernance

L'Etat a le rôle de définir les politiques économiques et sociales du pays. Ce dernier est un signe des conventions avec les partenaires techniques et financiers qui l'appuient en mettant à sa disposition des moyens financiers. Il est nécessaire que la formalisation de l'économie informelle soit au cœur des politiques, des projets et programmes publics. Cette politique devrait être initiée et destinée à appuyer la promotion et le développement de l'entrepreneuriat. Elle devrait être une condition sine qua non pour la réussi pour favoriser la compétitivité et le développement des entreprises et rendre attractive la transition vers le formel. L'État devrait, entre autres, poursuivre la simplification du cadre juridique et réglementaire et élargir l'offre de financement. Il devrait ensuite créer des infrastructures adaptées et réduire le coût des facteurs de production autres que la main-d'œuvre. Il devrait enfin, assurer que la formalisation des entreprises et des emplois soit associée à de réels avantages et protections.

III.4.3. Accès au financement

Les mesures favorisant l'inclusion financière en développant l'accès à des services financiers formels (ou fournis par des banques) peuvent être efficaces. Le manque d'accès aux financements est un gros frein pour les entreprises et chefs d'entreprise du secteur informel ainsi que les acteurs du commerce

ambulant, car il entrave la productivité et la croissance de leur activité. Les pays disposant d'un meilleur accès aux financements affichent généralement une croissance plus rapide et moins d'inégalités de revenu.

III.4.4. Stratégies locales de développement : coopératives

La société coopérative comme un groupement de personnes physique ou morale qui s'associent librement pour atteindre des buts économiques communs. Les sociétés coopératives simples et les sociétés coopératives d'épargne pourraient jouer un rôle capital dans la formalisation du secteur informel. La création des coopératives pour les commerçants ambulants permet d'atténuer le taux de commerce ambulant informel et serait l'un des facteurs qui amènera les membres de la coopérative au développement. En regroupant ensemble serait les moyens de penser aussi les projets visant à améliorer leurs conditions de vie. Dans cette perspective, leurs travaux seraient progressivement formels et réduiront l'observation massive des commerçants ambulants dans la ville de Bujumbura.

III.4.5. Extension de la protection sociale

Il convient d'éviter que le système fiscal, de par sa conception, incite involontairement les individus et les entreprises à rester dans le secteur informel. Il est reconnu qu'une simplification de la taxe sur la valeur ajoutée et de l'impôt sur les sociétés (avec peu ou pas d'exonérations ou de niches), assortie de baisses des taux, ainsi que des impôts sur les salaires peu élevés réduisent l'informalité. Les dispositifs de protection sociale, notamment la progressivité de l'impôt sur le revenu et la protection des plus pauvres, contribuent à harmoniser la distribution des revenus.

Les personnes les plus vulnérables sur le marché du travail, les moins qualifiées, les jeunes, les personnes âgées, les femmes et ainsi que les hommes, demandent d'une protection particulière en matière du commerce ambulant car ils sont les plus souvent rencontrés dans ce travail.

III.4.6. Dispense de matricule au registre du commerce

Bien que le législateur ait voulu soumettre le commerce ambulant sous le régime du droit commercial, du fait de son insertion dans le cadre générale de l'activité commerciale, il ne reste pas moins une activité spéciale par rapport au commerce établi. C'est pourquoi les formalités prenables requises pour exercer le commerce établi dont l'immatriculation au registre de commerce se sont révélées inutiles pour le commerce ambulant. Ainsi, l'article 35 alinéa 2 du D-L du 9juillet 1993 portant

dispositions générales du code de commerçant ambulant est néanmoins dispensé de l'immatriculation au registre du commerce[89]

Nous pensons que la dispense se rapporte à l'une des énonciations de la demande d'immatriculation à savoir : des informations concernant la personne du commerçant et son état civil, celles en rapport avec le fonds de commerce exploité et celles relatives à l'activité exercée et à sa régularité.

La catégorie relative au fonds de commerce retient le plus notre attention. Si l'activité commerciale est ambulante par le fait qu'elle s'exerce à des divers endroits, il devient alors difficile de localiser d'une façon précise un fonds de commerce. Le caractère instable du commerce ambulant empêche au commerçant de se fixer à un fonds de commerce exploité. L'absence de cet élément constitue à notre avis la principale raison de la dispense de l'immatriculation au registre de commerce aux commerçants ambulants. En fin, le registre de commerce serait comme un moyen de contrôle de l'application des lois de police professionnelle qui subordonnent l'exercice du commerce a une autorisation préalable. La déclaration à signer indiquera les références aux documents établissant que la personne remplit les conditions éventuellement requises par les lois et règlements pour exercer son activité lucrative.

La politique de distribution des cartes pour les commerçants ambulants pourrait aussi aider à la formalisation du commerce ambulant. La mairie de Bujumbura pourrait créer cette politique comme était organiser à l'époque coloniale dans le processus de renforcer l'économie des communes faisant partie de la province de Bujumbura mairie. Compte tenu de la quantité des produits vendus par les commerçants ambulants, la mairie pourrait aussi fixer le montant d'argent que ces commerçants pourraient donner. Les commerçants ambulants pourraient procéder au renouvellement de la carte selon le délai qui serait fixé par la mairie.

Conclusion du troisième chapitre

L'objet de ce chapitre consiste à analyser les facteurs causaux de commerce ambulant en mairie de Bujumbura et ses incidences en matière de ce commerce. Apres l'analyse, les motivations qui poussent la population urbaine à s'investir dans le commerce ambulant ne sont pas les mêmes et ne sont pas uniques. Mais le dénominateur commun tourne autour du chômage et la vie précaire suite à une croissance économique incapable de répondre aux besoins d'emplois et d'accroissement du revenu. Pour ce qui est préalable, l'Etat devrait trouver des solutions face à ce phénomène à telle point

[89] . B.O.B, no 1/94

que la protection sociale lors de l'exercice de ce commerce doit assurer. C'est ainsi que le quatrième chapitre propose des solutions stratégique que l'Etat pourrait mettre en œuvre pour insérer au moins le commerce ambulant informel dans le commerce formel.

L'insertion du commerce ambulant informel au sein du commerce général nécessite une large consultation et une approche interministérielle sur un vaste éventail de questions politiques. L'axe politique doit non seulement viser à atténuer les conséquences que rencontrent les acteurs travaillant dans l'informel, mais aussi à s'attaquer à ses causes profondes, notamment en améliorant l'environnement favorable auprès de ces commerçants. Les politiques et les programmes de lutte contre l'informalité doivent toujours être axés sur la pratique et faire l'objet d'évaluations régulières des impacts, tout en étant toujours conscients des droits des travailleurs. Dans tous les efforts de lutte contre l'informalité, le gouvernement doit travailler avec le secteur privé et ses organisations représentatives en tant que partenaire stratégique.

La réduction de la réglementation et de la bureaucratie excessives est un objectif politique important, car elles peuvent directement conduire à l'informalité en incitant les entreprises à éviter la gouvernance formelle. Elle peut également contribuer à lutter contre les risques de corruption qui accompagnent souvent l'excès de bureaucratie. L'enregistrement des entreprises et commerçants ambulant travaillant dans l'informel pourrait être modifiés pour qu'il soit simple, transparent et automatique. D'autres obstacles liées à l'exercice de ce métier, tels que le capital minimum, devraient également être adaptés. D'autres réformes peuvent contribuer à insérer le commerce ambulant informel dans commerce formel, notamment l'amélioration de l'accès au crédit et aux droits de propriété, ainsi que le renforcement du développement des compétences et de la formation.

Ces réformes devraient être complétées par un système de protection sociale solide qui couvre non seulement les commerçants ambulants mais aussi tous les travailleurs de l'économie informelle.

CHAPITRE IV : ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

Comme le travail de recherche permet au chercheur de recueillir les informations lui permettant de bien réaliser sa recherche, il lui revient d'en faire une réflexion profonde qui, à son tour, lui permet de faire une nette interprétation de ses résultats tenant compte de ses objectifs de recherche, dans le présent chapitre donc, nous avons décrit les cas enquêtés. Nous avons par la suite, présenté, pour chaque personne, le nom, la province d'origine, le niveau d'étude, la résidence actuelle, le sexe, l'Etat matrimonial, l'occupation d'avant, l'occupation actuelle, leurs perceptions par rapport à l'activité commerciale de rue, le revenu et son affectation, les motivations qui encouragent ces acteurs à investir dans ce commerce, les difficultés rencontrées dans cette activité commerciale.

L'analyse et interprétation des résultats constituent l'étape qui permet la comparaison qualitative des différentes solutions envisagées sur une base rationnelle. Il est donc essentiel qu'un chercheur se fonde sur une approche systématique et rigoureuse. Parmi les tâches accomplies par un chercheur, cette étape est sans doute celle qui fait plus appel à ses connaissances techniques et sa rigueur scientifique. Puis que c'est partir des résultats que le chercheur tire ses conclusions que les hypothèses sont valides, il est impératif de vérifier et revérifier cette présente partie. C'est pourquoi nous n'avons pas documenté les résultats seulement, nous avons aussi montré au départ la façon dont nous avons utilisé pour obtenir les données.

IV. 1. Cas de TE

TE est une fille âgée de 26 ans pratiquant le commerce ambulant. Elle est originaire de Ngozi mais, sa résidence actuelle est Mirango. Elle n'avait pas eu la chance de terminer les études, son niveau d'étude est de sixième. Concernant son statut marital, TE n'est pas mariée. Elle exerce le métier de commerce ambulant depuis deux ans.

Concernant les mobiles du commerce ambulant, TE a indiqué qu'elle fait de commerce ambulant de maniocs avec les arachides frais et cuits pour satisfaire ses besoins. Selon elle, « icatumye nvandereza ni uko nashatse gukora ivyiwanje, ariko kandi naripfuza mu buzima kuronka utwo nirondereye kandi ndaturonka. » ceci veut dire : « ce qui m'a poussé à faire le commerce ambulant, c'est parce que j'ai voulu travailler sous mon compte mais encore, je voulais être autonome dans la vie en vue de satisfaire mes besoins et j'y parviens. »

Avant d'entamer le commerce ambulant, TE était une bonne chargée de faire des soins dans les ménages. Elle préparait le repas et faisait la lessive des habits. Au sujet de la perception par rapport à l'activité commerciale de rue, TE indique que beaucoup des gens considèrent les vendeuses comme des débauches à part de l'activité commerciale. Mais les autres le considèrent comme activité

génératrices de revenu. Selon lui : « si nokwemeza canke mpakane ko iyo ngeso mbi ihari mu badandaza mw'ibarabara kubera yuko iyo ngeso mbi iri mu bantu benshi ». Cela signifie : « je ne nie et je ne confirme pas que ce mauvais comportement existe dans les vendeuses de rue, parce que ce dernier existe dans de nombreuses personnes. » Elle a affirmé que le bénéfice est suffisant. Elle peut gagner au minimum cinq mille franc burundais et au maximum dix mille franc burundais par jour avec un capital de 25000fbu.

A propos des difficultés rencontrées dans ce commerce, elle a indiqué que la perte, le manque des clients, la saisie des produits par les polices est les difficultés principales que rencontrent les commerçants de rue. « Nous rentrons souvent tard à la maison, et quelque fois nous sommes emprisonnées. » Dit –elle. Elle témoigne qu'elle est emprisonnée mais elle ne rêve pas abandonner ce métier. Elle est dans une coopérative. TE est optimiste au sujet de son avenir elle trouve qu'elle doit travailler beaucoup pour préparer son avenir car tout proviendra dans sa propre force. TE confirme que son avenir sera meilleur car a-t-elle dit : « kazoza kanje kazoba keza cane kuko nubu si nidoga cane. » cela signifie : « mon avenir sera très bon, la preuve en est que même actuellement je ne m'inquiète de rien. » TE a, selon ses propos un sentiment d'estime de soi car ses propos sont pleins de paroles de sure-estimation et d'optimisme face à son travail sociale qui marque son accomplissement de soi.

IV.2. Cas de NF

NF est une femme âgée 27ans. Elle est originaire de Bujumbura rurale, plus précisément à Gasozo. Sa résidence actuelle est ku matafari. Elle n'avait pas eu la chance de continuer les écoles secondaires, elle a un niveau de cinquième année. Elle exerce le commerce ambulant pendant un an. NF a deux enfants et son mari est un maçon. Lui aussi part le matin et revient le soir, d'où les deux sont toujours tous absents à la maison pendant la journée. NF vend des ananas sur la tête.

En ce qui concerne les mobiles de ce métier, NF a indiqué que d'abord elle n'avait aucune activité à faire, le mari ne parvenait pas à satisfaire les besoins des enfants. Dans son commerce, elle constate qu'il n'y a aucune autre activité génératrice des revenus qu'elle pouvait exercer, si non ses besoins ne seraient pas satisfaits.

NF a dit ceci : « Naho woronka ibihumbi bibiri urashima imana kandi aba akwiye. » cela signifie : « Si tu parviens à avoir deux mille francs, tu remercies Dieu et c'est suffisant. » NF exerce donc le commerce ambulant pour satisfaire ses besoins et contribue aussi au budget familial.

Au sujet de la perception par rapport à l'activité commerciale de rue, NF montre que les voisins perçoivent bon ce métier. Elle nous a fait savoir la manière dont elle s'organise pour mener à bien ses

activités familiales et de commerce. Pour elle, elle arrive qu'elle rentre tard la nuit mais elle sait comment calmer son mari qui ne la comprend pas souvent. NF se lève très tôt le matin pour accomplir les travaux ménagers jusqu'à dix heures et s'en va a dix heures et demie.

Le bénéfice qu'elle obtienne leur fait vivre moyennement. Elle explique ceci : « yarose tugashirahamwe usanga yarwiriye, jewe gusa anyankira ko ntaha ijoro. » cela signifie : « Mon mari quand il a obtenu, nous mettons ensemble et se complète le revenu familial, seulement il ne veut pas que je rentre tard la nuit. » Elle signale que son mari est très rigoureux sur l'heure de rentrer. Elle a dit que son conjoint n'aime pas qu'elle rentre tard la nuit, malgré l'abondance des clients pendant le soir.

Quant aux problèmes rencontrés dans le commerce de rue, NF cite la perte, la saisie de leurs produits par les polices, la fatigue. Elle relève aussi qu'il arrive que des hommes lui proposent des choses sans rapport avec son travail, par exemples des rapports sexuelles. Elle l'a dit de cette manière : « iyo hari uwihenze akambaza ivyo bintu, jewe nca ndamubwira ko nfise umugabo. » ce qui veut dire : « S'il arrive qu'un homme me propose ce genre de chose, je lui dit que j'ai un mari. » Malgré ces incompréhensions avec les clients mal intentionnés, NF souligne que les relations avec les clients sont bonnes. Pour préparer son avenir, NF compte épargner en vue de l'avenir meilleur. Pour elle, étant donné qu'épargner engendre une meilleure vie dans la future, elle a l'ambition de faire des économies avec le peu qu'elle reçoit dans le commerce ambulant en vue de préparer son avenir. Selon NF : « kazoza kanje ni uko noguma ntera imbere keshi uziganya kazoza ni keza. Jewe ndiko ndategura muri izi nanasi zanje mu misi iza nzoshinga ibutike yiwanje. » Cela signifie : « Mon avenir, est que je continue à progresser. Souvent quand on épargne l'avenir est meilleur, je prépare l'avenir dans ces ananas et bientôt j'implanterai ma propre boutique. Elle a affirmé qu'elle n'a pas l'inquiétude face à son avenir, d'où son optimisme et son auto – affirmation face à son travail. Apres avoir analysee ce que, cela nous a permis à confirmer que la première hypothèse et la deuxième hypothèse sont valide.

IV.3. Cas d'IC

IC est un garçon âgé de 20 ans. IC originaire de Ngozi. Sa résidence actuelle est Buyenzi. Il n'avait pas eu la chance de continuer les écoles secondaires, il a un niveau de cinquième année. Il pratique le commerce ambulant pendant un an. IC n'est pas marié. Il est le commerçant ambulant des arachides frites au centre-ville. Les mobiles de ce métier étaient de satisfaire les besoins. IC dit ceci : « maze guheba amashure kunvo z'ubukene bwo mumuryango naciye nza i Bujumbura kurondera akazi. Ntangira nkorera umuntu munyuma nkoresha umutahe wanje.» cela signifie : « Apres avoir abandonné les écoles suite à la pauvreté familiale, je suis venu à Bujumbura pour chercher l'emploi.

J'ai commencé à travailler sous le compte de mon patron et après j'ai utilisé mon capital. » Les problèmes rencontrés ne manquent pas : dit – il. Il indique que parce que c'est au centre-ville les polices nous chassent et quelque fois nous sommes punis. Mais quant à moi, la saisie des biens est rarement observée. Quant à la perception de leur activité de commerce de rue, IC indique qu'ils considèrent comme activité génératrice des revenus. Dans ses propos il dit ceci : « twebwe turufata nku kurondera kw'umuntu uwo ari we wese. Hako woguma ataco ukora canke wiba woja kudandaza mw'ibarabara.» cela signifie : « nous, nous le considérons comme le choix de rechercher de chaque personne. Plutôt que rester sans emploi ou voler, tu irais vendre dans la rue. » Mais il dit qu'il y a des personnes qui ne font pas le commerce de rue qui sous-estiment ce métier ou qui prennent vendeurs ou vendeuses comme personne minable.

Le bénéfice qu'IC gagne lui fait satisfaire les besoins. Il montre que ce métier pourrait changer son avenir. Il dit ceci : « kubera yuko tugira ikirimba sinshobora kubura umutahe. Ku musi ku musi dutanga igihumbi. Ndamaze no kugura ingurube ntunga zibiri kubera ikirimba. Ndategekanya no kuzohava mpindura akazi ko mw'ibarabara. » Cela veut signifier : « parce que nous faisons ce qu'on appelle « Ikirimba » je ne peux pas manquer le capital. Nous contribuons mille francs par jour. J'ai même acheté deux porcs à élever grâce à l'Ikirimba. Je prévois aussi de changer ce commerce de rue. » Dans ces propos IC est bien entendu qu'il n'a pas peur de l'avenir. Il admet aussi que ce commerce lui fait vivre et permet à la résorption du chômage. Apres avoir analysé les propos de cas de IC, nous avons conclu que la deuxième hypothèse est valide.

IV.4. Cas de NE

NE est un garçon âgé de 26 ans. Il est originaire de Gitega. Sa résidence actuelle est Kamenge. Il n'avait pas eu la chance de continuer les écoles secondaires, il a un niveau de cinquième année. Il pratique le commerce ambulant pendant cinq ans. NE n'est pas marié. Il est le commerçant ambulant des habits.

Les mobiles qui ont poussé NE à s'investir dans le commerce de rue sont les conditions de vie et la pauvreté qui caractérisaient sa famille. Il dit ceci : « jewe nabonye ubuzima mbayemwo bugoye nca nza i Bujumbura guhiga iconfasha. Natanguye nkora mu nzu munyuma ndabiheba nja kudandaza mw'ibarabara.»

Cela signifie : « j'ai constaté que mes conditions de vie étaient difficile et je suis venu à Bujumbura pour chercher ce qui pourrait m'aider. J'ai commencé à travailler dans le ménage et puis j'ai abandonné pour aller vendre dans la rue. Au sujet des perceptions de son métier, il signale que les pantalons qu'il vend dans la rue lui fait vivre avec sa mère qui vit sur la colline. Le bénéfice n'est pas

élevé mais il lui satisfait dans les besoins premiers. Il dit ceci : « iyo nungutse neza ndarungikira amafaranga make umuvyeyi aba kugatumba. » cela signifie : « si j'ai gagné de bénéfice élevé j'envoie à ma mère qui vit sur la colline natale peu de somme. Les propos de cas de NE nous a permis à confirmer à la fois que la première et la deuxième hypothèse sont valide.

Les problèmes qu'il rencontre sont toujours liés à la saisie des habits du fait que ce commerce n'est pas admis par l'administration. NE propose que l'Etat puisse fixer des taxes versées par les commerçants ambulants compte tenu de leurs capitaux. A ce cas, il dit ceci : « Dukora tudatekanye kuko haribibanza tudashikamwo kugutinya cane aba polilce.» cela signifie : « Nous travaillons dans l'instabilité car il y a des places inaccessibles sous la peur des polices.

IV.5. Cas de HC

HC est une fille mère âgée 24 ans. Elle originaire de Ruyigi.sa résidence actuelle est Muyaga. Elle a étudié jusqu'en septième. Elle est commerçante ambulant de Maïs. C'est-à-dire qu'elle grille les maïs en face de l'université du lac Tanganyika. Elle pratique le commerce ambulant pendant deux ans. : « Les conditions de vie difficile, la non satisfaction des besoins pour son enfant sont les facteurs qui m'ont poussée à s'investir dans le commerce de rue » dit –elle. Au commencement j'étais commerçante des avocats à Kamenge.

Au sujet des perceptions, elle dit ceci : « Abantu babona abadandariza mw'ibarabara nk'abantu bagayitse ataco biha.» cela signifie : « les gens voient que les vendeurs sont des personnes sous-estimées et qui ne se donnent rien. Mais elle dit que les commerçantes ambulantes s'entraident entrent elles dans une association. Le bénéfice qu'elle gagne est utilisé dans la satisfaction des besoins. C'est-à-dire se nourrir et faire le soin de son enfant car le père l'enfant ne lui donne rien. En ce qui concerne les problèmes rencontrés, elle cite : « le manque des clients et les dettes aux personnes qu'elle fait confiance. Ces derniers sont à la source de la perte.» dit HC en plus de ces problèmes rencontres, dans notre exercice du métier du commerce nous confrontons a des rapports dans lesquels des hommes voudraient la dévier, dit-elle. « Ingorane nyamukuru duhura muri aka kazi, abagabo baraza bakakwikwegako muga urabankira. Batwiyunvira ngo turi abamaraya ngo tuza guhiga abagabo muga turabiyamiriza. Twe tuba tuzi ico turondera. » Cela veut dire : « Les problemes majeurs que nous rencontrons dans ce travail, les hommes viennent nous courtiser mais nous refusons. Ils nous considèrent comme des prostituées qui cherchent les partenaires sexuels mais nous les rejetons car nous savons ce que nous cherchons. » Dans ce sens, les commerce ambulant demande aussi de la patience car les problèmes rencontres ne sont pas seulement d'ordre économique. Dans ces propos, malgré qu'elle obtienne peu de bénéfice, ce métier ne la satisfait pas suffisamment. Mais elle dit

qu'elle n'a pas d'autres choix si elle ne fait pas ce commerce de rue. Après avoir analysé les propos de HC, nous avons confirmé que la première hypothèse est valide.

IV.6. LES MOBILES ET PERSPECTIVES DU COMMERCE AMBULANT

L'on sait que toute activité humaine est sous- tendue par une pensée intérieure qui est significative du vécu de l'individu en question. Les acteurs du commerce ambulant ont une motivation qu'ils la poussent à réaliser ce type d'activité qui n'est pas du tout intrinsèque, d'autre part extrinsèque. Cela donc justifie l'influence du social sur le mode de vie, ce qui caractérise la vie en société car l'être humain doit s'adapter aux conditions vécus. Les hommes, femmes et jeunes réagissent donc en fonction du milieu ou des conditions dans lesquelles els vivent.

IV.6.1. Les conditions de vie

L'exercice du commerce ambulant en générale et chez les hommes, femmes et jeunes en particulier suscitent de problèmes jusque même à susciter des interrogations. Depuis le Burundi traditionnel, celui qui faisait le troc voudrait compléter ce qu'il n'avait pas en vue de satisfaire ses besoins. Avec le temps et l'évolution de la population, ce type d'activité n'a cessé aussi à évoluer jusqu'à ce que nous l'observions dans le Burundi contemporain. Les conditions de vie deviennent de plus en plus difficiles et les hommes s'adaptent difficilement à ces conditions. Le commerce ambulant est alors un métier qui consiste à survivre beaucoup des ménages en mairie de Bujumbura. Les hommes et les femmes affirment et témoignent cette réalité à travers les enquêtes réalisées. Selon HS : « jewe nabonye atakandi kazi narinshoboye koshobora kumpa ivyo nkeneye atari kuvandereza. » cela signifie : « J'ai constaté qu'il n'y a aucune autre activité génératrice de revenu que je pouvais exercer autre que le commerce ambulant. » constatant donc que toutes les activités génératrices des revenus ne lui sont pas conformes. HS, dans le but de satisfaire ses besoins, elle se lance dans le commerce ambulant. D'après Ntahonvukiye : *« dans les milieux urbains, les personnes qui ne parviennent pas trouver une autre activité rémunératrice, considère le commerce ambulant comme leur voie de salut. » ils évitent de se livrer à la criminalité ils débitent avec une somme très réduite tout en aspirant arriver à une meilleur fortune.* [90] Il en découle donc que HS peut s'orienter dans le commerce ambulant parce qu'elle a constaté qu'il n'y a aucune autre activité qu'elle peut faire et qui est conforme à ses dispositions. HS a réalisé que compte tenu de l'éducation qu'elle a reçu, les activités qu'elle pouvait exercer étaient limitées.

[90] NTAHONVUKIYE, E (1997), op cit

Pour Sindayigaya : « *en marge du secteur traditionnel et du secteur moderne prospère un secteur informel dans la distribution et la commercialisation des produits, c'est le cas des petits vendeurs ambulants de fleurs et autres vivres.»* [91] HS, vendeuse de fruit, s'est lancée donc dans le commerce ambulant des produits vivriers et qui ne demandent pas beaucoup de fond car il n'y avait aucune autre activité qui pouvait lui procurer un revenu immédiat et qui est conforme à ses dispositions.

Pourtant, il faut prendre en considérations les encouragements mais aussi les critiques adressées aux femmes actrices du commerce ambulant. Ces derniers sont des moyens de se procurer un revenu quelque minime qu'il soit. Les problèmes rencontrés ne sont pas seulement d'ordre économique notamment la perte, dit- elle. NM.G quant à elle, « akazi kose bisaba indero, hari uwuza akubwira neza abandi bakakubwira nabi. Bamwe ngo ntamuvandere w'umugore abandi ngo ahubwo ni iterambere.» cela veut dire : « tout travail demande une certaine formation. Il y en a qui viennent en disant du mal et d'autres du bien au sujet de mon travail. Les uns disent que le métier de vendeur n'est pas adapté à la femme et d'autres disent que c'est plutôt un progrès.» certains donc voient le commerce ambulant et d'autres comme une régression. Néanmoins NM.G n'écoute pas ceux qui la dénigrent mais plutôt elle met en avant son travail. Elle est donc si fière de l'avenir avec son travail qui lui permet de se procurer la ration alimentaire.

Les gens, ont donc des mobiles qui l'incitent et les motivent à une telle activité. Selon Maslow, « *tout comportement motivé, qu'il soit préparatoire ou d'assouvissement, doit être envisagée comme un canal par le quel plusieurs besoins fondamentaux peuvent être simultanément exprimé ou satisfait. En général une action a plus d'une motivation.»*[92] Les commerçants ambulants sont donc guidés par la satisfaction de nombreux besoins. L'activité de commerce ambulant comme tout autre métier des personnes, vise la satisfaction des besoins de ces dernières. L'enquêtée NJ a fait savoir que le commerce ambulant lui permet de se procurer la ration alimentaire, les habits. Bref, la satisfaction de ses besoins de première nécessité en général. Elle dit ceci : « Mbayeho ndandaza ivyamwa. Ivyo ndadaza ndabironkamwo rasiyo,nkambara ,nkatunga abana nfise mu nzu. »

Cela signifie : « Je vis de la vente de fruit. Mes marchandises me permettent de me procurer la ration alimentaire, les vêtements et je parviens à entretenir mes enfants. Ce sont les besoins primaires notamment ceux qui sont liés à l'alimentation.

[91] .SINDAYIGAYA, A. (1994), Fiscalisation du secteur informel, U.B. rapport de stage .ISCO. Bujumbura

[92] . MASLOW, A. (2004), L'accomplissement de soi. De la motivation a la plénitude. Paris : Eyrolles

Toute activité suppose que l'acteur prenne une décision. Dans toute organisation de l'individu, des décisions sont prises pour résoudre un problème ou pour améliorer ses conditions d'existence. C'est dans cette perspective que NJ a pris la décision de faire le commerce ambulant suite aux conditions de vie qu'elle avait été confrontée.

Elle s'est exprimé à ces termes : « icatumye nza kuvandereza, ni ubuzima naciyemwo ni ivyo naciyemwo kugira ndere abana, kugira mbeho nanje. » cela signifie : « Ce qui m'a incité à faire une décision à faire le commerce ambulant, ce sont les conditions de vie que j'ai vécues, les évènements que j'ai traversés, pour élever mes enfants et pour que moi-aussi je puisse survivre. » la situation donc à la quelle réagit NJ dans la recherche du revenu par la pratique du commerce ambulant, doit être prise en compte car la situation d'insatisfaction doit être suffi pour expliquer le comportement de NJ et sa motivation au travail du commerce ambulant. Il est à souligner, en outre que la motivation de NJ à exercer le métier du commerce ambulant est déterminé par les conditions d'existence auxquelles elle doit faire face.

Le travail social de l'individu donc et la satisfaction des besoins sont intimement liés et l'homme est toujours en besoin d'une chose car la satisfaction d'un besoin crée une autre besoin. Cela est concrétisé par les propos du cas de NJ. Selon elle, Nafunguye, haba hasigaye ko nifata neza nanje. Ndashobora nko kugura ishati rya quinze mille aha umbonye nambaye ntiwomenya ko ari jewe. Ndambara neza n'abana banje nkabambika neza bakaja no kwishure. » Cela veut dire : « Après l'alimentation, viennent alors mes besoins personnels. Je peux acheter une chemise à quinze mille francs quand tu me vois bien habillée, tu ne saurais pas me reconnaitre. » Après donc la satisfaction des besoins fondamentaux, viennent les besoins secondaires et tous sont satisfait. Bien entendu que son métier lui permet à la résorption du chômage car il lui donne tous les nécessaires dont elle a besoin dans sa famille. Ce qui a motivé donc NJ à travailler est étroitement lié à ce qui l'influence dans sa vie sociale quotidienne en générale et sa vie familiale en particulier. Pour NJ, le travail est souvent excellent moyen de satisfaire nombre de besoins.

Comme l'explique Decallot et al, *« le besoin est conçu comme manque, carence, vide à combler, en tant que tel a l'origine de l'action individuelle comme de la pratique sociale.»* [93]Un besoin non satisfait crée des problèmes dans la société comme le vol, massacre, mésentente, etc. et la satisfaction de ce dernier est un plaisir. Confronté donc à des problèmes socio-économiques, NF une femme

[93] . DECALLOT, M ; PRETECEILLE. J et Ali. (2000), Besoins et mode de production du capitalisme en crise au socialisme. Paris, édition Sociales

mariée, âgée de 28 ans et originaire de Ngozi, a éprouvé des difficultés pour vivre sans exercer le petit commerce qui lui procure un revenu.

Selon NF, « Natanguye kuvandereza nfise umutahe w'amafaranga ibihumbi bine. » ce qui signifie : « j'ai commencé à vendre avec un capital de quatre mille franc. » il en découle donc que le commerce ambulant est une activité de subsistance vue la faiblesse de son fonds. Des problèmes de survie existe donc chez NF comme chez NJ et la preuve en est qu'elle a optée faire le commerce ambulant pour améliorer ses conditions de vie qui étaient au paravent précaires.

NN, consciente de sa pauvreté et soucieuse de l'état de santé de ses enfants, utilise un fonds fournis par son mari qui, seul, ne parvient pas à combler par exemple un besoin non satisfait. NN s'est donc engagée dans le commerce ambulant pour aider son mari dans la recherche du revenu- ménage. Car la femme d'aujourd'hui n'est pas celle d'hier censée être exclusivement ménagère. Voici ce qu'elle dit : « Burya n'aho umugabo yorondera, haragera aho vyanka. Haragera igihe nawe ananirwa mu buzima bwa kino gihe. Niyo mpamvu dupfuma tuza ngaha umuntu akaguma yicaye, urose n'igihumbi ushima imana. » Cela veut dire : « même si mon mari fait tout pour entretenir la famille, il arrive qu'il soit dans l'impasse. Il arrive aussi qu'il en soit incapable car la vie d'aujourd'hui est difficile. C'est pourquoi nous venons assoir ici, et si on parvient à recevoir mille francs, on remercie le bon Dieu. » C'est donc un grand atout pour un engagement de la femme dans la recherche du revenu – ménage car la vie urbaine est difficile.

Le fait donc de ne pas avoir à donner à ses enfants, crée un sentiment d'échec et de honte chez une femme qui ne parvient pas à satisfaire ses besoins et ceux de ses enfants. Selon NJ, « Icatumye mba umuvendere, ni kugira ndere abana, kugira mbeho, n'abana babeho umuryango. » ce qui signifie : « ce qui m'a poussé à être vendeuse ambulante, c'est pour élever mes enfants, pour que je vive et entretenir ma famille. » la prise de conscience des difficultés liés à la survie des membres de la famille en général et des conditions de vie de NJ en particulier est ce qui a incité cette dernière faire recours au commerce ambulant pour vivre et faire vivre la famille. En tenant compte les propos de HS, de NMG et de NJ, nous avons confirmé que la première hypothèse est valide.

IV.6.2. Les perspectives

L'entre des personnes dans le métier du commerce ambulant aujourd'hui est une réalité indiscutable malgré les difficultés qu'elles rencontrent. L'image de ces personnes commerçantes ambulantes et leurs estimes de soi sont les premiers facteurs influençant leurs motivations face aux expériences de la vie difficile au contact de leur métier du commerce ambulant. Ces personnes exercent ce métier pour trouver des solutions aux problèmes socio- économiques auxquels elles doivent faire face.

Devant le travail de commerce ambulant, les hommes, femmes et jeunes qui exercent le commerce ambulant veulent atteindre un certain niveau de vie. C'est pourquoi dans leurs conceptions de l'avenir ils envisagent beaucoup des stratégies pour y arriver. D'après les informations recueillies, les personnes commerçantes ambulantes partent du concrets et non du rêve pour préciser l'accomplissement de leurs désirs dans l'avenir. Comme les buts visés déterminent l'effort, MN veut atteindre un niveau de vie souhaitable dans la ville de Bujumbura. Elle dit ceci : « Ni ukuri ntaguhishije jewe ndabika amahera nkaziganya ndabona nti aha nzogura na parasera. » cela veut dire : « vraiment sans rien te cacher, je fais de l'épargne. Je vois que j'achèterai une parcelle. » Les contraintes que rencontre MN ne lui décourage pas. Pour cela Levy-Leboyer cité par Sabushimike. Note qu' *« être motivé c'est essentiellement avoir un objectif décidé de faire un effort pour atteindre et persévérer dans cet effort jusqu'à ce que le but soit atteint. »* [94] MN est donc obligé de faire un effort et de persévérer dans les difficultés qu'il rencontre, afin qu'il atteigne l'objectif de l'acquisition d'une parcelle.

MN a un but à atteindre qui est celui d'améliorer ses conditions de vie et vivre dans sa propre maison. Il aspire donc mène une vie meilleure car jouissant d'un pouvoir économique. Aux yeux des autres commerçants ambulants, MN est un modèle à suivre pour ses proches à avoir déjà son niveau d'autonomie et ses initiatives.

Dans ce sens, Poirier et Gravel cité par Sabushimike font remarquer que « *les êtres humains partagent trois grandes préoccupation : assurer leur survie, améliorer leur conditions de vie par des gains (monétaires ou autres) et se développer. »* [95]MN a comme perspective d'assurer sa survie et d'améliorer ses conditions de vie par l'augmentation du revenu ménage. Il compte compléter le revenu de sa femme qui est aussi commerçante ambulante en vue d'acheter une parcelle et construire une maison.

Une personne se lance à la recherche d'un revenu en vue de contribuer à satisfaire les besoins d'elle-même et des autres comme par exemple la famille. MP un jeune d'origine bukeye, commercant ambulant des beignets « ivyapati) pendant sept ans. Il explique cici : « Mumisi iza nzoshinga inzu yukudandarizamwo yiwanje umutahe wakuze. Ndazi ko nzoguma ntera imbere Imana izompezagira. » Cela veut dire : « Bientôt j'implanterai ma propre boutique car mon fond se sera accru. Je sais que je progresserai, Dieu me bénira. » MP est optimiste envers son avenir et confiante

[94] .SABUSHIMIKE. P, op.cit.
[95] Idem

en elle. Il affirme avec certitude qu'il va évoluer tout en accordant son projet à la providence. Ses pensées et ses sentiments sont donc basés sur sa capacité et son efficacité dans l'avenir. Cela transparait dans ses propos suivants : « Kugira ndabishikeko, jewe kweli ndakoresha inguvu zanje. » cela veut dire : « pour y arriver, j'utilise vraiment ma force. » la confiance en soi et en sa force lui donne des perspectives prometteuse d'où il affirme qu'il va atteindre ses objectifs qui se ramènent à l'amélioration de ses conditions d'existence.

MP aspire embrasser le commerce sédentaires au dépend du commerce ambulant qui comme l'indique Minani « complète le commerce sédentaire ». MP voit donc que s'il parvient à faire le commerce sédentaire, ses objectifs sont probablement atteints en partie. MP a comme perspective d'agir en faveur de la satisfaction des besoins de base, de mettre en place une stratégie de commercialisation pour atteindre l'autosuffisance qui consiste à implanter une boutique personnelle. D'où il compte quitter le commerce ambulant pour faire le commerce sédentaire afin d'échapper tous les difficultés que comporte le commerce de rue sur terrain.

D'abord MP a un revenu modeste et dépense beaucoup d'énergie sur un soleil accablant. Il apparait donc que ce commerce ne procure pas les bénéfices escomptés compte tenu de l'importance des efforts que MP fournit. MP aspire donc la stabilité. Il se résigne à l'activité ambulante parce qu'il n'a pas actuellement de moyen financier suffisant pour s'installer mais il aspire à être prospère à partir du peu qu'il a sa disposition actuellement. A ce sujet, Emmanuel Ntahonvukiye relève que « *les commerçants ambulants débutent leur activité avec une somme maigre tout en aspirant en aspirant arriver à une meilleur fortune. « Ce sont les petits ruisseaux qui font de grandes rivières. »*[96] MP envisage d'atteindre un état indépendant de son environnement social et qu'il voudra pérenniser avec les bénéfices qu'il en attend.

[96] NTAHONVUKIYE, E (2006), Op.cit.

Les cas et leurs représentations nominales

Cas	**Nom et prénom**
HS	HABONIMANA Sandrine
Cas de HC	HATEGEKIMANA Clotilde
HC	HATUNGIMANA Clémentine
Cas d'IC	IRAKIZA Claude
MN	MANANFASHA Norbert
MP	MINANI Prosper
Cas de NE	NAHIMANA Elysée
NN	NDAYIRAGIJE Nestor
Cas de NF	NDORICIMPA Felix
Cas de TE	NINDERERA Florence
NMG	NIYOMUGISHA Marie Gaureth
TE	TUYISHIME Eliane

Source : Moi – même, auteur du livre.

CONCLUSION GENERALE

Ce travail porte sur « le secteur informel au Burundi : cas du commerce ambulant en mairie de Bujumbura 2013 - 2023. » L'étude a pour objectif général d'étudier le secteur informel pour le cas du commerce ambulant en mairie de Bujumbura. Le travail semble être subdivisé en deux parties, la première partie qui parle de cadre théorique et la deuxième partie qui de la méthodologie pour la présentation des cas analyse et interprétation des résultats. Dans un premier temps nous y avons défini les concepts – clés pour une meilleure compréhension de notre démarche et pour nous-mêmes et pour les lecteurs. Nous avons mis en lumière quelques théories sur le secteur informel en appuyant sur les causes qui poussent les acteurs à s'investir dans ce secteur, nous avons par la suite abordé le statut de la femme dans le Burundi traditionnel et dans le Burundi contemporain.

Nous avons présenté un aperçu sur la pratique du commerce ambulant au Burundi en générale et dans la ville de Bujumbura en particulier ainsi que les acteurs dominants dans ce métier. Les considérations théoriques de recherche nous ont conduits à la définition de la problématique ainsi que les objectifs de celle- ci. Pour atteindre de nos objectifs, nous avons utilisé la méthode qualitative et l'enquête par semi – directif comme technique de recherche avec un instrument de recherche cadrant avec les objectifs spécifiques.

Nous avons aussi montré un aperçu historique sur le métier du commerce ambulant, tout en montrant l, origine de ce secteur informel, l'évolution générale sur le plan continental et en particulier sur le plan national dudit métier. Nous avons relevé qu'au Burundi ce métier et daté depuis la période postcoloniale et a connu l'évolution et le changement dans le temps et dans l'espace. L, exercice du métier de commerce ambulant est aujourd'hui en confrontations avec l'Etat et les acteurs de ce métier de commerce de rue. Le déguerpissement des commerçants de rue n'aboutit pas à la résolution des problèmes de ces derniers, car ce métier joue un rôle capital dans la satisfaction des besoins de nombreuses familles dont le niveau de vie est faible.

La deuxième partie du travail concernait la présentation des cas enquêtés, l'analyse des données et interprétation des résultats de notre recherche. En ce qui concerne la première problématique qui voulait connaitre ce qui pousse la population urbaine à s'investir dans le commerce ambulant dit informel, nous avons découvert que les conditions de vie précaire, la recherche des moyens pour la satisfaction des besoins de premier nécessité, de l'autonomie et l'estime de soi sont les motivations qui pousse la population urbaine a s, investir dans le commerce de rue. Ces résultats nous permettent de conclure que notre hypothèse est valide.

S’agissant de la deuxième problématique qui consistait à montrer que le commerce ambulant informel permet la résorption du chômage et supplément des revenus aux acteurs dudit secteur, nous avons constaté que le commerce ambulant est un métier qui réduit le chômage aux nombreuses familles vivantes en mairie de Bujumbura. Il est aussi le métier qui consiste à prévoir aux acteurs de commerce de rue les autres orientations ou à s’investir dans les autres activités dits formels après la satisfaction de leurs besoins.

Au bout de notre travail de recherche, nous ne pouvons prétendre avoir abordé différents dimensions du commerce ambulant informel et du vécu des acteurs de ce dernier. C’est pourquoi nous suggérons toute personne qui serait motivé(e) par ce domaine de nous compléter ou /et de critiquer les résultats de ce travail. D’autres chercheurs pourraient par exemple se pencher sur :

" Les pratiques d’insertion dans les villes du Burundi : cas de Bujumbura, Gitega et Ngozi"

BIBLIOGRAPHIE

A.SOURCES ORALES

Nom et prénom	Age	quartier	Niveau d'étude	fonction	Date d'entretien
BIGIRIMANA Fifi	23ans	Kamenge	pas étudié	Vendeuse des maniocs et des arachides	Le 10/11/2023
HABONIMANA Sandrine	20ans	Kamenge	9e année	Vendeuse des maniocs	Le 3/11/2023
HACIMANA Soleille	28ans	nyakabiga	Pas étudié	Vendeuse des légumes à l'ex-marché central	Le 22/9/2023
HATEGEKIMANA Clotilde	24ans	Nyakabiga	9e année	Vendeuse des nourritures cuites au centre-ville	Le 13/9/2023
HATUNGIMANA Clémentine	24ans	Muyaga	7e année	Grilleuse des maïs	Le 21/9/2023
IRAKIZA Claude	20ans	Buyenzi	5e année	Vendeur des arachides	Le 22/9/2023
IRANGABIYE Canisius	20ans	Buyenzi	Pas étudié	Vendeur des ananas épluchés	Le 13/9/2023
MANANFASHA Norbert	27ans	Kamenge	8e année	Vendeur des objets accessoires des voitures	Le 23/11/2023
MBERAMIHIGO Ferdinand	32ans	Mutakura	Certifiée	Vendeur des chaussures	Le 18/11/2023
MINANI Prosper	24ans	Kamenge	7e année	Vendeur des beignets	Le 23/11/2023
MUGISHA Kentia	14ans	Kamenge	7e année	Vendeuse des maïs cuits	Le 3/11/2023
NIBIGIRA Hawa	52ans	Nyakabiga	6e année	Vendeuse des avocats	Le 14/12/2023

NDABARUSHIMANA Gloriose	**44ans**	**Ngagara**	**Maitress**	**Personnelle au ministère du commerce**	**Le 13/9/2023**
NDORIMANA Faustin					**Le 1/12/2023**
NINDERERA Florence	**28ans**	**Kinama**	**Pas étudié**	**Vendeuse des avocats**	**Le 15/10/2023**
NIRAGIRA phirbert	**35**	**Cibitoke**	**Maitre**	**Personnel à l'OBR**	**Le 26/9/2023**
NIRAGIRA Prosper	**30ans**	**Gasenyi**	**Pas étudié**	**Vendeur des objets culinaires**	**Le 14/ 10/2023**
NIYINFASHA Francine	**27ans**	**Kamenge**	**5e année**	**Vendeuse des ananas**	**Le 21/9/2023**
NIYOMUGISHA M. Gaureth	**37ans**	**gihosha**	**6e année**	**Grilleuse de maïs**	**Le 4/9/2023**
NIYONGERE Anne Marie	**29ans**	**Gasenyi**	**7e année**	**Grilleuse de maïs**	**Le15/10/2023**
NIYONZIMA Elysée	**26ans**	**Kamenge**	**5e année**	**Vendeurs ses chemises**	**Le 22/9/2023**
NIYONZIMA Eric	**26ans**	**Kamenge**	**5e année**	**Vendeur des pantalons**	**Le 22/9/2023**
NIYONZIMA Yvette	**32ans**	**Mutakura**	**Diplômée**	**Vendeuses des Pampers**	**Le 27/11/2023**
NSANZE Augustin	**-**	**-**	**-**	**Embassadeur,Professeur à l'université du Burundi**	**Le 14/11/2023**
NTAKIRUTIMANA Jeannette	**29ans**	**Gasenyi**	**Pas étudié**	**Vendeuse des fruits**	**Le 18/11/2023**
NTUNZWENIMANA Prosper	**27ans**	**Kamenge**	**certifié**	**Vendeur des boulettes**	**Le 22/9/2023**
TUYISENGE Emeline	**26ans**	**Mirango**	**6e année**	**Vendeuse des avocats**	**Le 21/9/2023**
TUYISHIME Eliane	**26ans**	**Kinama**	**6e année**	**Vendeuse des maniocs et des arachides**	**Le 15/10/2023**
TUYISHIMIRE Désiré	**27ans**	**Nyakabiga**	**9e année**	**Vendeur des chaussures**	**Le 12/12/2023**

B.SOURCES ECRITES

1. Ouvrages des méthodologies

ANGERS.M, (1997), *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, Casbah, Alger

BEAUD, S & WEBER, F. (2008) *Guide de l'enquête de terrain*, Paris : La Découverte

Blanchet,A et Gotman,A , (2009). *L'enquête et ses méthodes.* L'entretien, Paris, Economica

GAUTIER, B. (2009), *Recherche social, de la problématique à la collecte des donnees*.5e Edition, Ed presse de l'université de Québec

GRAWITZ.M, (1971), *Méthode des sciences sociales*, Ed. Dalloz

GREVISSE Y. R, (2017), *guide de rédaction et de présentation d'un travail universitaire en psychologie*, universitaire en psychologie sainte croix de Mulo

Léon. A, (1977), *Manuel de psychopédagogique expérimentale*, Paris, PUF

MUCHIELLI, A. (1971), *Le questionnaire d'enquête psychologique*, EPS

NOUR EL HOUDA, (2020), *Techniques de recherche*, Université Frères Mentouri - Constantine

PAULAIS, T, (1998), *« Le marché dans la ville de l'Afrique noire » les annales de la recherche urbain,* [en ligne] disponible sur http://www.anales de recherche urbaine.fr Maldonado, C. (1987). Cité par Bululu

Quivy, R & Van Campenhoudt. L, (1995), *Manuel de recherche en sciences sociales* ,4e édition. Dunod

TCHIMANGA, W.T, (1964), *enseignement en république du Zaïre, Guide pédagogique, Congo zaïre*, URED

2. Ouvrage généraux

BEAUD, S & WEBER, F. (2008), *Guide de l'enquête de terrain*, Paris : La Découverte

Cowell, F. (1990). *Cheating the Government*, *Cambridge*: MIT Press.

DAVIS, M, (SD), *Génocides tropicaux. Catastrophes naturelles et famines coloniales aux origines du sous-développement*, trad. Française, La Découverte, Paris

De Soto, H. (1989). *The Other Path: The Invisible Revolution in the Third World, Harper and Row*.

DECALLOT, M ; PRETECEILLE. J et Ali. (2000), *Besoins et mode de production du capitalisme en crise au socialisme.* Paris, Edition Sociales

DESCAMPS. E, (1963), L'Afrique nouvelle, paris, hachette et Cie

DIAGNE .Y, et THIAW .K, (2008), Informal and taxe compliance in Senegal, direction de prévision et des études économiques

LAUTIER .B, CLAUDE, M et ali, (1991), *L'Etat et l'informel*, Edition L'Harmattan

LAUTIER. B, (2004), *L'économie informelle dans le tiers monde*. La Découverte

MAROUANI, M, (2003), *Travail et emploi des femmes*, paris, La découverte

MASLOW, A. (2004), *L'accomplissement de soi. De la motivation a la plénitude*. Paris : Eyrolles

Mayer. (2008), *Une vie sans conflit. Nîmes* : Vida

NDAYIRUKIYE, S. (2002), *Bujumbura centaine (1897 – 1997) croissance et défis*, Paris : Le HarmattanPOLANYI, K, (1983), *la grande transformation aux origines politiques et économique de notre temps*, NRF, Gallimard, Paris

SAMUELSON P.A, (1987), *Macroéconomie, les Editions de l'organisation,* Paris

Tilly, L.A et Scott, J. M (2002), *Les femmes, le travail*, Paris : Payot

WALLERSTEIN, I, (2002), *Le capitalisme historique*, La Découverte et Syros, Paris

WELZER-LANG, D. (2004), *les hommes aussi changent*, paris payot

3. Thèses

Kabatakaka. A. (2013), *économie informelle et analyse relationnelle,* université Laurentienne Sudbury, Ontario, Thèse de doctorat

MAMADOU, K (2017), *commerce et gestion de l'espace urbain à DAKAR. Enjeux, logiques et stratégies des acteurs.* Université du HAVRE NORMANDIE, Thèse [disponible en ligne]

NSANZE, A. (2001), *Les bases économiques des pouvoirs au Burundi de 1875 - 1920*, thèse de doctorat, Paris, L'Harmattan

4. Mémoires

LAUTIER. B, (2004) *L'économie informelle dans le tiers monde*. La Découverte

MIRAVUMBA, J.M. (1991), *La problématique du secteur informel dans les pays en voie de développement : cas du Burundi*, université du Burundi

MULINDAHABI .F, (2010), *essai d'analyse dans la diminution du chômage au Burundi : cas des activités informelles à Bujumbura Mairie*, Bujumbura, UMLK

NTAHONVUKIYE.E, (1997), *De l'insertion du commerce ambulant dans le cadre général de l'organisation de l'activité commerciale*, Bujumbura, université du Burundi

SABUSHIMIKE. P, (1989), *la politique coloniale au Burundi en matière de commerce : 1913 – 1962*, Bujumbura, université du Burundi

5. Articles

DIAGNE, Y and KALIDOU.T, (2008), *informal sector and tax compliance in Senegal, direction de la prévision des études économiques*

Kiyosaki, R.T., et al, (2012), L'entreprise du 21è siècle, Un monde in : NKONGOLO MULAMI KAPWEKA .A, (2020), *formaliser l'informel en vue du bien-être des jeunes et femmes de l'Afrique subsaharienne : stratégie pour un entrepreneuriat efficace et efficient en RDC,* université Muhamed V de Rabat

MONET, J. (2006), « *Le commerce de rue, ambulant ou informel et ses rapports avec la métropolisation* », [en ligne] 3/2006 (no 39), disponible sur URL : www.cairn.info

NDUWAYO J.M et HAKUZIYAREMYE, L. (2021), *Les femmes de la mairie de Bujumbura et le petit commerce ambulant : entre précarité et résilience*, revue de l'université du Burundi, Série Sciences Humaines

No 19

Willard, J. -C. (1989). *L'économie souterraine dans les comptes natio*naux. Économie et statistique INSEE

6. Revues

ANDRONI. J et ali, (1998), *Tax complience journal of economic literature*, vol.36, june

ANNE DE LATTRE, (1990), *« La petite entreprise et le développement du sahel »,* L'observation de l'OCDE, nº 163, Paris

De FATIMA CABRAL GOMES, M ET REGINENSI, C. (2007), Vendeurs ambulants à Rio de *Janeiro : « expérience citadine et défis des pratiques urbaines »,* cyber géo : revue european journal of geography

KINIGI, F. (1980), *le commerce chez les anciens barundi,* dans culture et société, revue de civilisation burundaise, vol. III 165-175

Mehran F, (1985), *the international standards on statistics of the economically active population in a changing world*, Bulletin of the International Statistical Institute, Proceedings of the 45th session, Volume LI, Book 1, Amsterdam

NDAYIMIRIJE, M.I et TUNGUHORE, F, (SD), participation du citoyen dans le développement au Burundi : *les défis du commerce ambulant*, revue de l'université du Burundi, série sciences humaines et sociale no18

7. Rapports

B.O.B, no 1/94

Bellon. E et Delafosse .P, (1970), *codes et lois du Burundi, Législation économique*, Ministère de la justice, Bujumbura

BIT, 1999b, *Le programme In Focus du BIT sur la sécurité socio-économique*, IFP-SES, Genève

ISTEBU, *enquête secteur informel rapport d'analyse*, Bujumbura janvier 2007

MUZANEZA. V, *Etude sur l'impact de la libéralisation de l'embauche sur le marché du travail burundais : secteur structuré*, rapport définitif, IDEC, Bujumbura, Avril 2007

OCDE, 1992, *Perspectives de l'emploi*, Paris

SEBEREGE, P et DOUMA, P(2021) *Etude sur le secteur informel au Burundi étude basée sur une enquête menée du 1 au 10 février 2021 dans les provinces de Bujumbura mairie, Ngozi, Gitega et Makamba*, Ministry of foreign affairs

SINDAYIGAYA, A. (1994), *Fiscalisation du secteur informel*, U.B. rapport de stage .ISCO. Bujumbura

8. Dictionnaires

La rousse de poche

9. Webographie

Version électronique créée par François gannaz –http : *www.littre.org-licencecreative Commons attribution*

http//*apad.revues.org /document 1491, html.* Le 4 avril 2023

http*://www.jobintree .com. dictionnaire ?définition de marché du travail*, consulté le 15 1avril 2023

https://*fr.macro.org /emploi*, le 15/3/2023 à 17h32min

www3.*ac-clemont.fr*, consulté le 16/3/2023 à 9h

Http www, *qui sont masaï en Tanzanie et Kenya ?*, consulté le 26/5/2023 à 12h20min.

ANNEXES

ANNEXE 1 : DES PHOTOS PRISES PENDANT LES ENQUETES ET ENTRETIENS





Des polices qui étaient en train de déguerpisser les femmes vendeuses des légumes en face de l'ex-marché. Photo prise par l'auteur le 27 octobre 2023



Un homme qui était en train de vendre des objets culinaires dans la rue vers la zone Gihosha. Photo prise par l'auteur, le 17 novembre 2023



Une femme qui était en train de vendre des maniocs et arachides à la 2^{e}me Avenue de Kamenge. Photo prise par l'auteur le 17 novembre 2023



Des Massaïs en face du bureau Lumitel en commerce de rue. Photo prise par l'auteur, le 28 décembre 2023

ANNEXE 2

« Urudandazwa rwo mw'ibarabara » : agakete ku mukuru w'igisagara ca Bujumbura

Une lettre à ...

"Par Faustin Ndorimana le 1er décembre 2023" source journal yaga

Mw'itangazo yasohoye ku wa 22 Munyonyo 2023, umukuru w'igisagara ca Bujumbura yarahagaritse urudandazwa rwo mu mabarabara yo hagati mu gisagara ca Bujumbura, hamwe no mu kibanza gikikuje ahahoze isoko nkuru ya Bujumbura. Afatiye ku vyo yabonye ahandi, ku co amategeko avuga hamwe n'akababaro k'abahora babeshejweho n'ivyo bibanza, uyu mwanditsi yahisemwo kwandikira akabaruwa umukuru w'igisagara.

Nyakubahwa, intuntu n'umubabaro hamwe n'agatima runtu kantumye ndabandikira kano kabaruwa, munkundire ndababwize ukuri : ingingo mwaraye mufashe, yashize imiryango myinshi mu kangaratete. Mufata irya ngingo mwacise ikibazo, ariko mu bindi bihugu hoho urwo rudandazwa siko barwita. Ni inzira yo guteza imbere urudandazwa nk'izindi nzira zose.

Ndaheruka kuronka akaryo ko gutembera mu gihugu ca Reta Zunze Ubumwe za Amerika, neza na neza i New York aho bita i Manhattan na Brooklyn. Ikintu ngishika cantangaje, ni uko nasanze mu muji uteye imbere nka New York, urudandazwa rwo mw'ibarabara rurahaba neza, ndetse ku murindi usumba uwo ngaho i Bujumbura. Murabaza uwuserukira Uburundi mw'ico gihugu azobashingira intahe.

None ga Nyakubahwa, nimba urwo rudandazwa rukorwa mu gisagara giteye imbere nka New York, igisagara ca Bujumbura kiri mu gihugu ca mbere gikenye kw'isi mu vy'ubutunzi nico kitokora urwo rudandazwa ?

N'amategeko ntarubuza

Nyakubahwa, mu mategeko agenga urudandazwa mu Burundi mu ngingo ya 45, barerekana ko urwo rudandazwa rwemewe ku butaka bwose bw'Uburundi. Mbega none kubera iki igisagara ca Bujumbura riciye rirenga iryo tegeko rikabuza uburenganzira abari bazeye ubuzima muri ivyo bibanza ?

Ibwirizwa nshingiro mu ngingo ya 54 rivuga ko Reta yemera ko abenegihugu bose bafise uburenganzira bwo kuronka akazi, ikaniyemeza gukora ibishoboka vyose kugira ishireho ibikenewe bituma ubwo burenganzira bushobora kuja mu ngiro. None rurya rudandazwa ko kari akazi ga nyakubahwa, ubwo mwumva boroherejwe canke bambuwe uburenganzira ? Ko ingingo ya 66 itegeka

umwenegihugu wese gushigikira iterambere ry'umuryango wiwe,abahora bakora urwo rudandazwa bagiye kubaho gute ? Amatagisi batanga yo ntimubona ko agiye kugabanuka?

Kwisubirako si ukumenja

Nyakubahwa, ku bwanje, ndazi ntimwari kunanirwa no gutunganya neza ivy'urwo rudandazwa. Naho mwonaniwe, ababaterera imikenyuro iroresha ku nzira nziza ntibabuze. Aho gufata irya ngingo, mwari kwiga nyabuna ingene rutunganywa neza, yaba Reta canke abo badandaza bose bakunguka.

Ikibabaje n'uko iyo ngingo ije nk'iyije kworosha, ariko inigira umuswi mu rigi ku Barundi benshi bari batunzwe n'uyo mwuga.

Nyakubahwa, ndabatatse ntabategeka. Kubitira za Tanzanie mwige ukuntu igisagara cagiye hamwe n'abadandaza bo mw'ibarabara barabaha impapuro kugira batange ikori hama bagatunganya neza uko bakora batononye umutekano n'isuku. Mu gihugu c'Ubuhindi hoho, sentare nkuru isubiramwo imanza yaremeje ko amabarabara atagenewe abayacamwo gusa, ariko ashobora n'ugukoreshwa mu rudandazwa. Za Reta Zunze Ubumwe za Amerika hose ni uko. Natwe bitunganijwe neza nta cobuza ko bikunda.

Ni murabe mwicarane n'abo badandaza, mubatunganirize uwo mwuga neza, mubahe ahubwo impapuro n'uburenganzira nk'uko biri mu ngingo ya 45 igenga urudandazwa mu Burundi, kandi ku buntu nk'uko ingingo ya 46 ibisigura. Naho ingingo ya 48 ivuga ko ata wokora urwo rudandazwa adafise urupapuro rumuha uruhusha wy'ukubikora, muribuka mutereze ijisho ku ngingo ya 49 isaba ko abadandaza mw'ibarabara ibivuye mu burimyi, mu bworozi hamwe n'ibikorwa mvabwenge iyo ngingo ya 48 itabaraba.

Kimwe gusa kintumye ndabandikira kano kabaruwa, ni ukubasaba irya ngingo muyisubireko kandi bizogira akamaro kanini. Nkako, abakora urwo rudandazwa baramaze kubereka ko badafise imitahe yotuma bashobora kuja mu masoko nk'uko mubibasaba. Ubu mfise ubwoba ko bazohava basubira kwita bakayirengako kuko ntibari bwemere kwicwa n'inzara kandi bafise amaboko.

Kira noneho, ingingo nk'izo ntizigeze ziba umuti ku cerekeye urudandazwa rwo mw'ibarabara. Ku wa 24 Ntwarante 2022, ku wa 21 Munyonyo 2021, muri Kigarama 2020 no mu 2017, ingingo zisa nk'iyo zarafashwe, ariko ntaco zashitseko. Mukwiye kurondera umuti urama kandi worohereza impande zose.

Source : journal Yaga et https://shorturl.at/ftKV8, le 1er décembre 2023